

COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE
COMMISSION

CONFERENCE CONSULTATIVE SUR LES ASPECTS SOCIAUX
DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

FASCICULE 2

- a) Infrastructure économique
- b) Infrastructure sanitaire –
Etat sanitaire
- c) Infrastructure sociale et
culturelle

Rome - 28 septembre - 3 octobre 1961
Palais des Congrès

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

- COMMISSION -

CONFÉRENCE CONSULTATIVE SUR LES ASPECTS SOCIAUX
DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

Fascicule 2

- a) Infrastructure économique
- b) Infrastructure sanitaire -
Etat sanitaire
- c) Infrastructure sociale et
culturelle

Rome - 28 septembre - 3 octobre 1961

Palais des Congrès

S O M M A I R E

II. A. INFRASTRUCTURE ECONOMIQUE

A. LES VOIES ET MOYENS DE TRANSPORT

I - Routes

- 1) Longueur des routes
- 2) Etat des routes
- 3) Amélioration du réseau routier national

II - Transports en commun

- 1) Réseau fermé
- 2) Transports routiers

III- Moyens de transports privés

IV - Voies navigables

B. ELECTRIFICATION DES CAMPAGNES

I - Rôle et facteurs de l'électrification

II - Etat actuel de l'électrification rurale

III- Consommation rurale d'énergie électrique

IV - Coût d'électrification rurale

C. ADDUCTION D'EAU

II. B. INFRASTRUCTURE SANITAIRE - ETAT SANITAIRE

A. INFRASTRUCTURE SANITAIRE

I - Hôpitaux et cliniques

II - Dispensaires et établissements de soins,
premier secours et pharmacies

III- Omnipraticiens, spécialistes, auxiliaires
médicaux

B. ETAT SANITAIRE

.../...

II/y/2

I - Problèmes généraux de médecine sociale

- 1) Maternité et enfance
- 2) Alimentation et malnutrition
- 3) Alcoolisme
- 4) Hygiène générale et spéciale

II - Conditions sanitaires générales

II. C. INFRASTRUCTURE SOCIALE ET CULTURELLE

A. SERVICES SOCIAUX ET ACTIVITES D'AIDE SOCIALE

- Belgique
- Allemagne
- France
- Italie
- Luxembourg
- Pays-Bas

B. CENTRES SOCIAUX

C. SERVICES D'AIDES FAMILIALES

D. ACTIVITES DE FORMATION MENAGERE ET D'ECONOMIE
DOMESTIQUE DES FEMMES RURALES - EQUIPEMENT MENAGER

E. ACTIVITES DE FORMATION CULTURELLE (POST SCOLAIRE)
ET D'ORGANISATION DES LOISIRS

- Belgique
- Allemagne
- France
- Italie
- Luxembourg
- Pays-Bas

F. ETUDES ET ENQUETES SOCIOLOGIQUES - ENQUETES SUR
LES BUDGETS FAMILIAUX

V/VI/4801/61-F

A. INFRASTRUCTURE ECONOMIQUE

TABLE DES MATIERES

	Page :
A. <u>LES VOIES ET MOYENS DE TRANSPORT</u>	2
I. <u>ROUTES</u>	3
1. <u>Longueur des routes</u>	4
2. <u>Etat des routes</u>	8
3. <u>Amélioration du réseau routier national</u>	9
II. <u>TRANSPORTS EN COMMUN</u>	11
1. <u>Réseau ferré</u>	
2. <u>Transports routiers</u>	13
III. <u>MOYENS DE TRANSPORT PRIVÉS</u>	14
IV. <u>VOIES NAVIGABLES</u>	15
B. <u>ELECTRIFICATION DES CAMPAGNES</u>	16
I. <u>ROLE ET FACTEURS DE L'ELECTRIFICATION</u>	16
II. <u>ETAT ACTUEL DE L'ELECTRIFICATION RURALE</u>	
III. <u>CONSOMMATION RURALE D'ENERGIE ELECTRIQUE</u>	27
IV. <u>COUT D'ELECTRIFICATION RURALE</u>	29
C. <u>ADDUCTION D'EAU</u>	31

Seuls seront abordés, dans ce chapitre, les éléments de l'équipement infrastructurel qui constituent un cadre de vie pour la population rurale et paysanne et se présentent sous formes de réseaux collectifs; quoique le titre puisse prêter à confusion, on exclura donc de cette étude l'équipement économique proprement dit (p.ex. les coopératives, le crédit) pour se limiter aux seuls éléments "classiques" qui sont les voies et moyens de communication, l'approvisionnement en énergie et en eau potable.

Cet examen se limitera en outre à l'incidence sociale, sur les conditions de vie et de travail des habitants, sans approfondir les effets économiques retirés de cet équipement en vue de la formation du resau. Il faut toutefois rappeler que cette distinction est spécialement difficile et parfois même impossible à établir dans ce domaine particulier.

L'importance de ces éléments est extrêmement grande ; on peut affirmer que, tout autant et même plus que la nature même de l'activité agricole, ils ont déterminé le mode de vie et la mentalité des populations campagnardes à travers les âges et, plus spécialement, l'ampleur des différences entre la ville et la campagne durant la période moderne.

Vu le manque de statistiques complètes et comparables, il sera nécessaire de limiter l'examen des éléments infrastructurels classiques à un bref aperçu d'ensemble et des études par pays pour chacun de ces éléments; malgré l'intérêt des enseignements qui auraient pu être retirés d'une comparaison internationale, il reste que l'état de l'infrastructure revêt surtout une importance fondamentale de par le contraste ville-campagne et par le retard caractérisé de certaines régions.

Encore faut-il signaler que dans l'ensemble et pour autant que les quelques données disponibles concernent seulement les régions rurales, la situation décrite ne correspond pas entièrement à la réalité qui se pose aux agriculteurs.

En effet, il est indéniable que dans les régions rurales, il existe encore de grandes différences du point de vue équipement collectif entre les villages bourgs, et les hameaux, écarts ou exploitations agricoles complètement isolées.

La gravité de la situation, du point de vue social, des campagnes apparaît dans le fait que les déficiences ou insuffisances infrastructurelles se constatent ensemble dans les mêmes régions, alors que pour les éléments en question joue en quelque sorte une loi des minima, l'absence ou l'insuffisance notoire de l'un seul d'entre eux mettant en cause ou annulant l'efficacité même complète des autres éléments.

Ceci dit, il serait oiseux de rechercher où résident les responsabilités de telles situations. Dans la plupart des cas, celles-ci ont trouvé leur origine dans des circonstances économiques et politiques d'ailleurs nouvelles qui fournissent la concentration de l'essor économique. Il est beaucoup plus positif de faire le bilan des actions et programmes qui se multiplient actuellement dans le domaine de l'amélioration de l'infrastructure et qui doivent avoir pour effet une réduction de la disparité actuelle en la matière entre villes et campagnes.

A. LES VOIES ET MOYENS DE TRANSPORT.

Les transports constituent un élément indispensable et une des caractéristiques essentielles de la vie moderne. Ils revêtent une importance toute particulière en agriculture dont le centre productif est en général distant des sources d'approvisionnement en biens et services et du marché d'écoulement des produits.

Dans le domaine social, la possibilité d'une communication rapide et régulière avec les agglomérations et la ville, influence de façon déterminante le mode de vie du campagnard, sa santé, ses coutumes alimentaires ainsi que sa réceptivité au progrès social, culturel et technique.

Plusieurs enquêtes de sociologie rurale, effectuées en Amérique et en Europe, ont démontré qu'il existe généralement une relation assez étroite entre le niveau technique des agriculteurs et la distance qui sépare leurs habitations d'une route à revêtement dur communiquant directement avec des zones à influence urbaine. Ceci confirme donc que les voies de communication servent non seulement au transport des marchandises, mais aussi pour la propagation des idées, des nouveautés, des innovations culturelles.

I. ROUTES

Quoique la situation ait beaucoup évolué au cours des dernières décades, la voirie dans les campagnes, abstraction faite des autoroutes dont la signification est avant tout interurbaine, est beaucoup moins développée et en moins bon état que dans les zones industrielles.

Question importante, mais extrêmement difficile se pose immédiatement : quelles sont les routes ou chemins qui présentent une importance directe pour l'habitant des campagnes et, parmi ce nombre quelles sont celles qui contribuent directement à une amélioration de ses conditions sociales. A première vue, on peut éliminer immédiatement les catégories extrêmes, à savoir les autoroutes, la voirie urbaine et les chemins d'exploitation. Mais même pour les autres catégories, il n'existe aucune délimitation claire : les routes principales servent aussi bien aux déplacements des ruraux tandis que, à notre époque de tourisme, un grand nombre de chemins vicinaux ont leur importance dans l'itinéraire des citadins.

Il est donc clair qu'une comparaison des réseaux routiers ruraux avec les réseaux totaux des Etats membres s'avère très ardue et que toute conclusion, sera, dans ces conditions, des plus hasardeuses.

1. Longueur des routes.

Tenant compte des réserves ci-dessus, il est indispensable d'étudier pour chaque pays, l'étendue du réseau routier et d'essayer de l'analyser sur la base des définitions statistiques existantes.

En BELGIQUE:

En s'aidant de données de l'O.E.C.E., on estime que le réseau routier belge couvre au total quelque 70.000 km. ce qui représenterait environ 2,3 km au km² de surface totale.

D'après le statut administratif des routes, on pourrait subdiviser ce nombre en :

- 10.040 km de routes d'Etat (dont 124 km d'autoroutes)
- 1.309 km de routes provinciales
- 59.000 km de routes et chemins communaux, dont
 - 12.006 km de chemins de grande communication
 - 10.000 km de voirie urbaine.

En ALLEMAGNE

Les routes classées atteignaient (1956) 130.338 km.

Les routes communales couvraient 118.449 km hors des agglomérations

101.101 km de voirie urbaine

Le réseau total s'étendait donc sur environ 350.000 km² soit 1,4 km/km² de surface totale.

En FRANCE

Il existe 80.000 km de routes nationales, et 212 km d'autoroutes

270.000 km de routes départementales

310.000 km de chemins vicinaux en état de viabilité

450.000 km de chemins ruraux en état de viabilité

45.000 km de voirie urbaine.

Ceci représente donc un total de 1.156.200 kms soit 2 kms sur km² de surface totale.

En ITALIE

Le réseau routier total s'étend sur 181.692 km dont environ 22.000 km de voirie urbaine; la densité du réseau est donc de 0,60 km par km².

La répartition de ce total selon le statut administratif donne :

25.568 km de routes nationales
 47.581 km de routes provinciales
 108.543 km de routes communales

Pour 100 km² de territoire, il existerait donc :

8,49 km de routes nationales
 15,80 km de routes provinciales
 36,03 km de routes communales
soit 60,32 km de routes

Au LUXEMBOURG

On dénombre - 865 km de routes d'Etat
 1.959 km de routes communales entretenues par l'Etat
 1.616 km de chemins vicinaux entretenus par les
 Communes
 soit un total de 4.440 km de routes ou 1,7 km par km² de superficie
 du territoire

Aux PAYS-BAS

Il existait au 1er Janvier 1959, 71.530 km de routes (1,7 km/km²)
 qui se subdivisaient en - 630 km d'autoroutes
 3.180 km de routes nationales
 4.310 km de routes de première catégorie
 63.419 km de chemins vicinaux, au nombre des-
 quels il faut signaler environ
 34.000 km de chemins non revêtus et rarement
 utilisés pour la circulation au-
 tomobile.

Pour l'ensemble de la Communauté, on peut sur la foi des données ci-dessus, tenter de tracer un tableau comparatif qui, rappelons-le, ne revêt qu'une valeur limitée en raison des incertitudes statistiques et spécialement pour les régions rurales. Pour caractériser le réseau routier rural, on se limitera aux routes communales, étant entendu qu'il n'est pas toujours possible d'en déduire la voirie urbaine, qu'il est impossible d'en éliminer la part des routes appartenant aux grandes communes urbaines, et que la notion de densité n'est pas applicable au réseau routier rural.

(voir tableau page suivante)

	Belgique	Allemagne R.F.	France (1)	Italie	Luxembourg	Pays-Bas
Surface du territoire en km ²	30.507	245.322	551.208	301.226	2.586	40.983
Population (1959) en 1.000 habitants	9.104	51.800	44.970	49.062	324	11.346
Réseau routier national en km	70.000	349.888	1.156.200	181.692	4.440	71.530
Densité du réseau routier- km de routes/km ²	2,3	1,4	2,0	0,60	1,7	1,7
-hab./km de routes	130	148	38	271	73	160
Routes communales en km.	49.000	118.449	760.000	86.500	3.575 (2)	63.419 (2)
non compris la voirie urbaine			(310.000)			

(1)-Les chiffres entre parenthèses s'entendent à l'exclusion des 450.000 km de chemins ruraux en état de viabilité

(2)-Ces chiffres comprennent probablement la voirie urbaine.

2. Etat des routes

Il est indispensable de compléter la première impression donnée ci-dessus au sujet de l'étendue du réseau routier rural par des indications complémentaires sur l'état des routes et chemins ruraux dans les pays de la communauté. Dans ce domaine également, les statistiques sont loin d'être complètes. Il existe cependant pour la plupart des pays, des estimations quant à l'état des routes; il n'est pas osé d'avancer que la toute grande majorité, si ce n'est la quasi totalité des routes de moindre qualité a fait partie du réseau rural.

En Belgique, il y avait en mars 1959, 17.000 kms de routes en terre et de routes non améliorées; à part 9 kms de routes d'Etat, elles faisaient toutes parties des routes communales, à l'exclusion des chemins vicinaux de grande communication qui étaient toutes empierrées et revêtues ou pavées. 1/4 du réseau routier total ou un peu plus de 1/3 du réseau de routes communales, n'est pas amélioré.

Pour l'Allemagne n'existent pas de données concernant l'état des routes rurales.

En France, sur un total de 1.156.200 kms, 259.000 kms étaient empierrés sans revêtement tandis que 454.000 kms de routes étaient faites de terre stabilisée.

En Italie, on estime que la qualité de la surface de roulement des différentes catégories de routes s'établit comme suit:

- Routes nationales (25.568 kms): 49,5% très bonne
40% bonne
10,5% médiocre (soit +
2.680 kms)
- Routes provinciales (47.581 kms) 72% munis de revêtement
souple ou dur
28% en macadam (soit +
12.330 kms)
- Routes communales (108.543 kms): 5% munis de revêtement
souple ou dur
95% en macadam et fond
naturel (+ 103.110 kms)

... / .

Au Luxembourg, pratiquement toutes les routes nationales ou communales sont asphaltées ou pourvues d'un revêtement dur.

Aux Pays-Bas, on peut affirmer que quelque 34.000 kms de chemins ruraux ne sont pas empierrés; d'après d'autres renseignements, il existait en 1951, 41.962 kms de chemins ruraux sans revêtement dur.

3. Amélioration du réseau routier rural

Aussi intéressant que pourrait être un aperçu des programmes ou mesures en cours ou projetées en vue de l'amélioration de la voirie rurale, on se heurte à nouveau dans ce domaine à un insurmontable obstacle statistique. En effet, les données à ce sujet sont ou bien absentes des statistiques nationales ou bien elles ne peuvent être distinguées de certains programmes d'ensemble.

Les renseignements ci-dessus n'ont donc qu'une pure valeur d'exemple.

En Belgique, le Fonds des Routes, organisme indépendant finance par des emprunts propres, mais garantis par l'Etat, et par des subventions publiques, comprend dans son programme la modernisation des routes du réseau secondaire.

Il faut en outre signaler que le Ministère des Travaux Publics et de la Reconstruction peut, après avis conforme du Ministère du Travail octroyer pour l'entretien de la réparation de l'assiette des chemins communaux ainsi que pour l'épandage de pierrailles, un subside équivalent à 80% du coût réel de ces travaux, à condition que 80% de la main-d'oeuvre nécessaire soit recrutée via le Bureau régional du Placement et du Chômage, et que le montant des travaux ne soit pas inférieur à 250.000 ni supérieur à 1.000.000 de francs.

En Allemagne, les dépenses de 1957 pour l'infrastructure routière étaient supportées de la façon suivante:

... / .

	Millions de D.M.	
	Dépenses de construction, de transformation et d'aménagement	Dépenses d'entretien
Etat fédéral	658,7	118
"Länder"	206,6	138
Districts associés	63,9	39
Districts ruraux	160,8	97
Villes hanséatiques	47,7	11
Villes hors districts	344,7	137
Communes de districts et communes réunies	438,9	204
Total	1.981,3	744

En France, le Fonds spécial d'investissement routier créé en 1952, a vu étendre son application au réseau vicinal, urbain et rural. La loi avait déterminé, jusqu'à 1957 inclus, sur le produit de la taxe intérieure sur les carburants, le pourcentage des prélèvements affectés aux travaux routiers à savoir pour l'année 1957:

% d'allocation de la taxe carburants	(Crédits de paiement en milliards ff.) utilisation 1952 - 57
tranche nationale: 14%	114,3
tranche départementale: 2,5%	18,1
tranche vicinale: 3%	22,7
tranche urbaine: 1,5%	4,-
tranche rurale: 1%	4,1 milliards de francs F.
total : 22%	

Par contre, la loi de finances pour 1958 fixe forfaitairement à 25 milliards 500 millions les crédits affectés à la tranche nationale, et à 1 milliard 700 millions ceux affectés à l'ensemble des tranches départementale, vicinale, rurale et urbaine.

En Italie, les programmes routiers nationaux ne concernent que les autoroutes et les routes nationales et provinciales. En l'absence d'autres données, il faut mentionner qu'il existe des fonds destinés par l'Etat à certains projets spéciaux, notamment les investissements de la Cassa del Mezzogiorno pour le développement de la voirie dans le sud de l'Italie. Pour l'ensemble des zones sur lesquelles a porté la Réforme foncière, on a calculé que les routes de bonification construites au cours de la dernière décade atteignent près de 10.000 kms.

Au Luxembourg, le plan décennal d'investissement routier, entré en application en 1956, laisse prévoir une dépense de l'ordre de 1,5 milliards de francs; il comprend entre autres la modernisation de routes touristiques donc typiquement rurales.

Pour les Pays-Bas, les données disponibles sur les investissements publics en matière d'infrastructure routière ne permettent pas de ventilation faisant remonter la part réservée au réseau rural.

II. TRANSPORTS EN COMMUN

1. Réseau ferré

Avec les progrès et la diffusion du trafic automobile, le réseau ferré a, depuis la guerre, perdu de son importance pour les populations agricoles ou rurales. Il reste cependant, dans bien des cas, le plus rapide sinon le seul moyen de communication avec la ville.

Le tableau ci-dessous contient les données essentielles sur l'étendue et la densité des différents réseaux nationaux de chemin de fer dans la Communauté; la distinction entre lignes et voies permet de mieux saisir cette densité.

... / .

	C.E.E.	Belgique S.N.C.B.	Allemagne D.B.	France S.N.C.F.	Italie F.S.	Luxem- bourg C.F.L.	Pays- Bas N.S.
Kms de lignes	96.330	4.946	30.973	39.716	17.080	392	3.225
Km2 de surface/ kms de ligne	11,9	6,1	7,9	13,8	17,6	6,6	11,2
kms de voies	204.603	12.901	71.531	82.616	29.618	840	7.097
kms de voies/ kms de ligne	2,1	2,6	2,3	2,0	1,7	2,1	2,2
% du réseau électrifié par rapport au ré- seau total	18,3	17,1	8,5	14,6	39,6	8,9	49,1

Le tableau montre une différence très sensible entre la densité des chemins de fer de la Belgique, du Luxembourg et de la République Fédérale d'Allemagne d'une part et celle de la France et de l'Italie de l'autre.

Les Pays-Bas occupent une place intermédiaire. Le rapport entre les km de voies et les km de lignes nous renseigne, en outre, sur la capacité de trafic du réseau. En France presque toutes les lignes de chemin de fer sont à double voie tandis qu'au Luxembourg, aux Pays-Bas, en Allemagne et en Belgique le nombre de lignes constituées par plus de deux voies ne sont pas des exceptions. Par contre, en Italie, de nombreuses lignes ne comportent encore qu'une seule voie. On peut affirmer que la très grande majorité des lignes à voie unique desservent les campagnes et que le trafic y revêt une fréquence nettement inférieure à la moyenne.

La période d'après guerre a vu se moderniser de façon intensive les réseaux ferrés des pays membres; l'électrification a fait des progrès spectaculaires tandis qu'une proportion croissante des autres locomotives étaient munies de moteurs Diesel. Ces progrès ont naturellement porté d'abord sur de grands parcours internationaux et à importance économique prédominante; cependant un grand nombre d'habitants des campagnes y ont trouvé la possibilité de se rendre chaque jour à leur lieu de travail dans les villes peu ou moyennement éloignées sans être obligés de changer de résidence.

2. Transports routiers

Outre les lignes de tramways vicinaux, au sujet desquelles il n'existe pas de données, il faut souligner l'importance relative croissante des transports routiers par autobus et autocars. Depuis plusieurs années, l'autobus a commencé à supplanter le tramway vicinal d'abord, bon nombre de lignes de chemin de fer ensuite, dont le trafic s'avérait trop lent et peu pratique ou l'entretien trop coûteux.

Le transport routier assure dans plusieurs pays plus de 50% de la totalité des transports de voyageurs. Ces pourcentages, qui dépendent essentiellement du degré de motorisation, doivent probablement augmenter.

Les nombres d'autobus et autocars en service dans les différents pays s'élèvent à :

- 5.353 en Belgique (1957)
- 29.000 en Allemagne (1959)
- 40.000 en France (1.1.1960)
- 24.324 en Italie (1960), avec, en outre, 701 remorques pour voyageurs
- 355 au Luxembourg (1959)
- 8.000 aux Pays-Bas (1958)

En ce qui concerne l'importance du transport routier dans le trafic total de voyageurs, on peut citer les exemples suivants:

En Allemagne, cette importance est illustrée par les données suivantes relatives au transport de voyageurs.

	1954		1959	
	Nombre	de per-	Nombre	de per-
	sonnes	sonnes x	sonnes	sonnes
	trans-	kms	trans-	x kms
	portées:	(millions)	portées:	mil-
	(mil-		(mil-	lions):
	lions):		lions):	
Chemins de fer	1.447	34.625	1.435	39.631
Autobus et autocars	1.556	15.560	2.429	26.060
dont (lignes régulières	1.514	10.900	2.371	18.030
(lignes occasionnelles	42	4.660	58	8.030

En Italie, on estime que 75% des transport totaux de voyageurs sont assurés par des transports routiers, soit

- pour 48% par des voitures privées
- 12,75% par des autobus et autocars
- 14,25% par des véhicules à deux roues.

Aux Pays-Bas, le transport de voyageurs par autobus et autocars s'établissait comme suit:

	1955		1957	
	x kms (mil- lions)	(Mil- lions)	x kms (mil- lions)	geurs (mil- lions)
Trafic intercommunal				
services publics	188,3	273,2	202	301,7
services occasionnels	94,3	52,1	113,5	63
Total	282,6	325,3	315,5	364,7
Trafic local				
services publics	49,1	239,7	55,4	259,1
services occsionnels	-	-	-	-

III. MOYENS DE TRANSPORT PRIVES

Depuis quelques années également, l'on assiste dans tous les pays de la Communauté, à une augmentation extrêmement rapide du nombre de véhicules motorisés:

Les véhicules privés contribuent dans une mesure variable aux déplacements professionnels de leurs détenteurs, mais, dans un grand nombre de cas, leur fonction primaire est de permettre le contact entre populations, spécialement entre la campagne et la ville et inversement.

Le tableau ci-dessous compare les données les plus récentes concernant les moyens mécaniques de locomotion détenus par des personnes privées dans les pays-nombres et leur importance relative dans le parc de véhicules.

... / .

	Belgique	Allemagne	France	Italie	Luxembourg	Pays-Bas
	1957	1959	1.1.1960	1960	1958	1958
Voitures privées	563.066	3.506.000	4.700.000	1.990.000	33.446	420.000
Autobus et autocars	5.353	29.000	40.000	25.025 (1)	355	8.000
Transport automobile de personnes	568.419	3.535.000	4.740.000	2.015.025	33.801	428.000
Véломoteurs, cyclomoteurs, scooters et motos	243.625	4.007.000	6.600.000	3.690.000	23.609	1.028.000
Tous véhicules motorisés pour transport de personnes	812.044	7.542.000	11.340.000	5.705.025	57.410	1.456.000
Triporteurs				194.000		
Camionnettes					4.004	
Camions				452.000	3.634	
Tracteurs routiers				2.900		
Remorques et semi remorques pour marchandises				43.000		
Véhicules utilitaires	170.960	589.000	1.480.000	691.900	7.638	143.000
Tous véhicules à moteur	983.004	8.131.000	12.820.000	6.396.925	65.048 (2)	1.599.000

(1) y compris 701 remorques pour le transport de voyageurs

(2) non compris 6.824 tracteurs, sans autre destination mais dont on peut présumer que la majorité sert à l'agriculture.

IV. VOIES NAVIGABLES

Les possibilités de transport par eau représentent un très grand avantage pour certains produits agricoles ou intéressant l'agriculture. Dans le cadre de la présente étude, il ne nous appartient pas de nous appesantir sur ces avantages purement économiques. Il reste cependant que la présence ou la proximité de voies de navigation peuvent, au même titre que les réseaux routiers ou ferrés, remplir un rôle très important en favorisant la décentralisation des industries, leur implantation et, surtout, leur rentabilité dans les campagnes.

B. ELECTRIFICATION DES CAMPAGNES

I. ROLE ET FACTEURS DE L'ELECTRIFICATION

L'électrification est traditionnellement considérée parmi les éléments infrastructurels de première importance pour le développement d'une région. En effet, dans les rapports concernant l'électrification rurale on reconnaît souvent qu'il est "hors de doute que l'introduction de l'électricité dans les campagnes apporte une amélioration notable du niveau de vie des populations agricoles et concourt d'une façon appréciable à l'accroissement de la productivité des exploitations". 1)

Le problème de l'électrification des campagnes se pose, du moins théoriquement, à un double titre :

- a) sous l'aspect de l'emploi de l'énergie électrique dans le processus de production en agriculture et, par conséquent, sous l'angle de son incidence sur le revenu agricole,
- b) sous l'aspect de la fonction de l'électrification rurale dans l'amélioration générale des conditions de vie.

En pratique toutefois, cette distinction est problématique, en effet, l'électrification rurale pour l'amélioration générale des conditions notamment de l'habitat rural a une influence aussi sur le processus de production agricole et sur la formation du revenu agricole dont l'importance n'a pas encore été saisie dans toute son ampleur. On pense souvent que l'électrification joue un rôle économique important surtout par le fait qu'elle facilite la rationalisation des travaux de la ferme. Or, la véracité d'une telle constatation n'a jamais été prouvée. Par contre, plusieurs recherches effectuées aux Etats-Unis et en Europe, par l'Institut de Sociologie Rurale de l'Université de Wageningen, ont montré que, généralement, il existe une relation étroite entre l'éclairage des habitations agricoles, la lecture des journaux, livres et brochures de divulgation agricole et d'autre part, le degré de modernisation des méthodes de gestion de la ferme. Ceci ne signifie pas qu'il existe une relation de cause à effet

1) N.U. Genève 1958, Situation de l'électrification rurale en Europe en 1956.

entre l'usage domestique de l'électricité par les agriculteurs et leur degré de compétence technique. Il est vrai que si l'habitation est reliée au réseau électrique, le désir des habitants de se tenir en contact avec la société humaine extérieure à la ferme et au village (lecture des magazines, des journaux, usage des postes radiophoniques, etc) sera stimulé davantage.

L'électrification fait partie intégrale de la situation socio-économique à laquelle la famille paysanne a abouti; elle est donc un élément important de ce que l'on appelle le " cultural patter" des différents milieux ruraux. Généralement, si la maison n'est pas reliée au réseau électrifiée elle sera, en même temps, difficilement située sur une route de trafic. Il sera aussi difficile d'introduire dans cette maison non électrique des objets nouveaux d'économie ménagère (radio, téléphone, boiler, fer à repasser, etc). et, en même temps, le fermier sera plus difficilement conduit à adopter les nouvelles techniques agricoles pour essayer de s'insérer dans une économie de marché.

Cela revient à dire aussi qu'il sera généralement assez difficile d'extraire ce fermier de la situation d'isolement culturel et social dans laquelle il se trouve placé. Cet isolement engendre la tendance à rester traditionaliste.

L'électrification représente aussi un des plus puissants facteurs d'épanouissement

- de la ferme dans l'économie extérieure
- de la famille dans la société

S'il est donc vrai que l'électrification des habitations à la campagne est un facteur important pour l'amélioration du niveau de vie des régions rurales, sa valeur semble découler principalement de sa fonction primaire d'agent de modernisation du milieu physique et de l'habitant.

L'une des grandes difficultés de l'électrification des campagnes réside dans les investissements importants qu'elle nécessite.

Ces investissements ne sont pas rentables s'ils ne servent qu'à

une consommation limitée. Or, sur le plan régional, la rentabilité des capitaux investis dans l'électrification dépendra beaucoup de la densité de la population et de la distance des fermes au village, ou des lignes déjà existantes (généralement au long d'une route importante). Ce facteur détermine la politique des compagnies électriques privées vis-à-vis des "districts non rémunératifs" et c'est à cause de cela que souvent, certaines provinces ou pays, sont caractérisés par un degré d'électrification des communes rurales assez différent selon que l'électrification de la région est de compétence entièrement privée, qu'elle est stimulée ou soutenue par les pouvoirs publics ou bien encore qu'elle est directement gérée par les communes ou par l'Etat.

Un exemple typique à cet égard est celui de l'Italie, où l'électrification est entièrement de la compétence des compagnies privées. Dans les régions déjà industrialisées faisant une haute consommation d'énergie électrique et disposant déjà d'une bonne densité de réseau électrique, le prix de l'électricité est beaucoup moins élevé que dans les régions à consommation plus limitée. Pour l'éclairage le consommateur paye 33 lires/Kwh à Milan ou Turin, contre 42 à Palerme ou Cagliari. Des différences de prix sont également pratiquées en ce qui concerne la force motrice. De telles différences sont assez considérables quand on pense qu'elles jouent au détriment des régions déjà défavorisées pour d'autres raisons. Les conséquences pour l'industrialisation aussi bien que pour la modernisation des campagnes de régions entières qui vivent d'agriculture et d'activités artisanales sont bien compréhensibles. Contre 67,3 millions de Kwh de force motrice employée en 1957 par des installations électro-agricoles en Lombardie, il y en avait 55,1 en Emilie - Romagne et 46,2 en Piémont, mais la consommation agricole d'électricité baissait à 9,3 millions de Kwh en Sardaigne, 8,1 en Calabre, 4,3 en Ombrie et 0,6 en Basilicate.

Quoique, il n'y ait pas de règle fixe pour le degré de participation des initiatives privées aux frais de rattachement de la maison au réseau électrique, l'on peut dire que tous les facteurs qu'on a rappelés ci-dessus sont très influencés par le niveau du revenu de la famille et par la dimension économique de l'entreprise. Dans certaines conditions (éloignement du réseau électrique notamment). L'électrification d'une ferme n'est pas rentable si elle doit servir au seul éclairage, il faudrait donc employer l'énergie électrique aussi, en même temps, pour un certain nombre d'autres destinations. C'est précisément à ce moment là qu'interviennent la dimension économique et la nature de l'entreprise. On se trouve donc en présence d'un cercle vicieux : la convenance de l'électrification est étroitement liée au degré de floraison économique d'une région ou d'une entreprise. Les plus économiquement faibles d'entre elles ne peuvent souvent pas se permettre des investissements pour l'électrification qu'à condition qu'il y ait une aide substantielle de l'Etat.

En général, pour les pays dont on dispose des données, le degré d'électrification rurale est très poussé. Par exemple le réseau électrique français dessert près de 99% des population rurales.

II. ETAT ACTUEL DE L'ELECTRIFICATION RURALE.

BELGIQUE

L'électrification des écarts ruraux est pratiquement achevée. Alors qu'en 1950, il restait encore 19.389 fermes à raccorder au réseau d'électricité, ce nombre est passé à 776 en 1958. On estime que pour environ 300 fermes le raccordement restera pratiquement impossible, les faits étant estimés entre 100.000 et 300.000 Fb. par opération.

La construction de réseaux nouveaux relève du Ministère des Travaux Publics, mais l'électrification des écarts ruraux est de la compétence du Service du Génie Rural du Ministère de l'Agriculture. Ce dernier a seul qualité, en vertu de l'A.R. du 2 Juillet 1949, modifié à plusieurs reprises, pour octroyer, ordonnancer et liquider les subventions aux provinces, communes, associations de communes, associations des polders ou des waterings, pour l'établissement de lignes de distribution d'énergie électrique, construction de sous-stations ou de postes de transformation dans les communes partiellement électrifiées, lorsque ces lignes et postes sont destinées à l'alimentation des écarts ruraux.

Le taux des subventions est fixé à 30% du montant total de la dépense à subventionner, qui comprend le coût réel des travaux et les frais généraux de l'entreprise. Les communes, qui ont à leur charge la partie restante, sauf intervention éventuelle des provinces, doivent déjà disposer d'un réseau de distribution d'électricité, tandis que les fermiers intéressés doivent garantir un minimum de consommation. En cas de construction d'un groupe d'au moins 25 petites exploitations agricoles par la Société Nationale de la Petite Propriété Terrienne, l'Etat peut prendre à sa charge les installations d'électricité, suivant des modalités encore à fixer par arrêté royal et sur avis de l'Institut National du Logement. Il semble possible de finir l'électrification rurale excepté les 300 cas précités - en 5 ans; le coût de ces travaux atteindrait 50 millions à charge de l'Etat. Un travail important reste encore à faire pour le renforcement des réseaux de distribution électrique. Pour les fermes impossibles à raccorder, l'installation de groupes autogènes semble être la seule solution; il n'existe cependant aucune base légale pour une intervention en la matière.

ALLEMAGNE

Toutes les régions rurales disposent d'un réseau de distribution d'électricité. Les fermes non raccordées ne représentent que 3% du nombre total des exploitations et sont soit très isolées ou situées dans quelques communes des régions montagneuses éloignées des voies de communication. Ainsi dans les Länder de Rhénanie-

Westphalie, Rhénanie-Palatinat et Hesse, à peu près toutes les exploitations sont raccordées.

Dans ces conditions, l'attention se déplace d'année en année sur le renforcement des réseaux dans les communes rurales.

D'après les données statistiques disponibles, durant la période 1956-1959, il a été procédé à 16.800 nouveaux raccordements et à 6.200 renforcements de réseaux. Ces opérations ont coûté au total à 257 millions de D.M.; de ce total, 10 millions ou 4% ont été payés par les utilisateurs, 116 millions ou 45% par les compagnies d'électricité tandis que les fonds publics fournissaient 106 millions sous forme de prêts directs ou bonifiés, et 25 millions sous forme de subventions.

En outre, des fonds spéciaux du Plan Vert prévoient des aides pour le raccordement d'exploitations situées dans des régions défavorisées et isolées.

Dans le cas des déplacements de fermes hors des villages (*Aussiedlung*) l'Etat consent des subventions s'élevant à 85% du coût total, y compris le raccordement aux réseaux d'électricité et d'eau courante.

FRANCE

Une enquête en cours doit permettre de connaître prochainement l'état exact de l'électrification rurale. A défaut de ces données on estime que sur une population rurale de 20 millions de personnes, 19,8 millions peuvent être considérés comme desservis par les réseaux existants ou en cours de construction. 200.000 personnes ou 50.000 foyers ruraux restent donc encore à pouvoir.

L'aide financière du Ministère de l'Agriculture en matière d'électrification est en principe réservée aux travaux des communes rurales (moins de 2.000 habitants agglomérés au chef-lieu, ou moins de 3.000 habitants en comprenant la population des écarts); quelques exceptions à cette règle sont toutefois admises pour certains travaux. Sont également admis à subvention les travaux des sociétés d'intérêt collectif agricole d'électrification (S.I.C.A.E.)

Nature des travaux et modalités d'octroi des subventions.- Construction et extension.

Il s'agit pour la plupart de réseaux concédés au Service National d'Electricité de France. Le taux de subvention est de 60%, payable en capital à laquelle s'ajoute une participation, également en capital, d'Electricité de France; cette participation était de 15% en 1959, de 25% pour les projets inscrits aux programmes ultérieurs.

Quant aux réseaux exploités en régie par une S.I.C.A.E ou par une société d'économie mixte, le taux de la subvention est passé de 60% en 1959, avec possibilité d'être complété par un prêt à 3% en 30 ans de la part du F.D.E.S. (Fonds de Développement Economique et Social, à 80% en 1960.

- Renforcement ou modernisation des réseaux, dont plus de la moitié date d'avant 1935 : le taux de subvention est de 35% en capital, auquel s'ajoute une participation de l'Electricité de France, en capital, de 40% en 1959, de 50% depuis 1960. On estime que ces travaux de modernisation et renforcement intéressent 75% de la population desservie.

Le montant total des dépenses d'électrification rurale à prévoir pour les prochaines années atteint

Extension en surface	400 Millions N.F.
Renforcement et modernisation	<u>2200 " "</u>
	2600 " "

Les travaux d'extension devraient être terminés en 5 ans; les travaux de renforcement et modernisation peuvent être étalés sur 10 ans.

ITALIE

On estime que la quasi totalité des foyers ruraux est raccordée à un réseau de distribution d'énergie électrique. La loi fondamentale du 13 Février 1933, sur l'amélioration foncière intégrale couvre, entre autres, l'électrification des zones rurales classées comme zones de bonification; celles-ci représentent environ 53% de la superficie totale italienne. Parmi les travaux relevant de la compétence de l'Etat, on trouve notamment l'installation de cabines de transformation et de lignes fixes ou mobiles de distribution d'énergie électrique à des fins agricoles, à l'ensemble ou à une partie notable de la zone de bonification.

Mais il n'existe pas de ventilation des données qui permette d'établir la part des investissements permanents qui reviennent à l'installation de lignes électriques ou au raccordement d'habitations, pour le territoire.

En ce qui concerne, plus spécialement l'intervention de la Caisse du Midi (Cassa del Mezzogiorno) chargée de l'application du plan de douze ans d'investissement en Italie Méridionale et dans les Iles, il convient de noter que sur une dotation totale de 2.040 milliards de lires, 1.117,5 milliards intéressent l'agriculture et notamment 30 milliards pour l'électrification rurale.

Le tableau (page suivante) illustre les réalisations récentes faites en la matière dans le cadre des programmes d'amélioration des structures foncières.

Année	APPROVISIONNEMENT EN ELECTRICITE Construction et extension des réseaux électriques, année raccords, installations pour la production d'électricité, cabines de transformation				Coût total d'exécution (millions de lires)	Aides financières aux bénéficiaires (millions de lires)	Subventions	
	Installa- tions nombre	Lignes kms	Surface des- servic on ha.	Formes des- services (1)			Crédits (1) 10%	pour paic- ment des intérêts
1945		60			100.000			80.000
1947		60			100.000			80.000
1948	50	120			160.000	27.600		112.400
1949	50	120			160.000	27.600		112.400
1950	59	142			180.000	36.800		123.200
1951	40	191			250.400	23.184		187.216
1952	140	280			414.118	49.680		283.269
1953	260	424			705.780	89.124		417.656
1954	223	482	6.260	870	772.153	67.700		479.692
1955	267	1.187	9.050	1.130	1.036.748	86.154		618.244
1956	304	1.480	6.380	795	1.073.964	71.790		603.633
1957	286	812	4.210	5.520	1.175.304	110.720		990.323
1958	407	909	46.220	5.780	1.895.444	159.724		1.250.899
1959	473	718	36.470	4.550	1.685.356	160.414		1.050.478
1960	571	1.112	4.785	598	2.134.432	178.830		1.331.759
TOTAL	3.130	7.027	1.54.105	19.243	12.173.999	1089.920		7.854.160

(1) - seulement la réforme foncière.

LUXEMBOURG

On considère que la totalité du territoire, des communes et maisons rurales sont raccordées aux réseaux d'électricité. En effet, il ne reste plus à raccorder que quelques fermes aux maisons isolées. Sur la base d'un règlement entré en vigueur, les frais de premier établissement ont été répartis entre le distributeur (concessionnaire) et l'Etat. Les propriétaires de fermes isolées étant donc exemptés de tout remboursement à ce titre, devaient s'engager à consommer chaque année une certaine quantité d'énergie électrique à un tarif normal. Malgré ces conditions avantageuses, la consommation d'électricité en agriculture n'a pas sensiblement dépassé un taux d'accroissement normal.

PAYS-BAS

La totalité des communes est raccordée à un réseau de distribution d'énergie électrique.

Les recensements agricoles qui dénombraient toutes les exploitations horticoles commerciales, toutes les exploitations agricoles d'au moins 1 ha de cultures et/ou les élevages professionnels, renseignent les raccordements suivants :

	Janvier 1950	Mai 1955	1960
Total des exploitations recensées	282.119	319.037	300.702
Nombre d'exploitations raccordées			281.951
% des exploitations raccordées	76	78	94

Il faut noter qu'en 1950, l'exploitation était considérée comme raccordée dès que la maison était reliée au réseau public d'électricité; par contre, depuis 1955, le bâtiment d'exploitation doit être raccordé au réseau public.

Il existe une série de données statistiques, provenant des recensements des habitations, qui permet également de se rendre compte de l'évolution des raccordements.

	<u>1947</u>	<u>1956</u>
Total des maisons habitées	2.049.713	2.519.488
% des maisons raccordées	92%	98%
Total des maisons d'agriculteurs et horticulteurs	218.533	198.961
% des maisons raccordées	72%	88%
Total des maisons d'ouvriers agricoles		73.487
Total des maisons d'ouvriers agricoles raccordées		67.810
% des maisons d'ouvriers agricoles raccordées		92%

En ce qui concerne le financement de l'électrification rurale, la Commission de l'Electrification Rurale, a présenté en 1956 un projet de loi tendant à la subvention par l'Etat de 30% en moyenne des frais d'installation. Les frais se répartiraient : sur trois groupes de contributeurs, à savoir 1° la compagnie d'électricité, la province et la commune, 2° l'Etat qui ne paierait pas plus que le montant contribué par les instances du premier groupe, et enfin 3° l'intéressé auquel reviendrait le paiement du reliquat. Ce projet de loi n'a cependant pas encore été déposé.

La subvention précitée est cependant accordée en cas de raccordement dans le cadre du remembrement.

Pour le reste, le raccordement dans des régions non rentables se fait actuellement suivant des méthodes variables selon la compagnie : en général, chaque compagnie réserve une part des bénéfices qu'elle verse dans un fonds pour le **raccordement** des zones non rentables.

Dans certaines communes, surtout dans le Sud du Pays, la commune encourage le raccordement en payant l'installation mais en n'en faisant payer aux consommateurs que 85% espacés sur un certain nombre d'années.

III. CONSOMMATION RURALE D'ENERGIE ELECTRIQUE

Dans la pluparts des pays européens, la consommation rurale d'énergie électrique ne représente que 2 à 5% de la consommation totale. Le tableau ci-dessous reprend les données disponibles sur l'importance et l'évolution de la consommation rurale et agricole en 1959.

	Belgique (1)	Allemagne (2)	Franco	Italie	Luxembourg	Pays-Bas (1)
Consommation totale d'énergie électrique (milliards de Kwh)	11,8	93,7	58,4	41,4	1,3	12,3
Indice 1958-100	100,3	109	104	108	107	106,0
Consommation d'énergie rurale (millions de KWh)	-	-	2770(2)			
% de la consommation totale			4,7%			
Consommation agricole d'énergie (millions kwh)		1.812	610x	420(4)	24	-
Indice 1958-100	-	106	107x	94	100	
% de la consommation totale	-	1,9	1,0	1,0	1,9	2x

Source : Groupe de Travail pour l'Electrification rurale. Commission Economique pour l'Europe

1) chiffres de 1958. Indice 1957=100

2) y compris la Sarre

3) consommation à basse tension en 1958 dans les régions rurales

4) non comprise la consommation pour l'éclairage et les usages domestiques

x) évaluation du Secrétariat.

L'indice de la consommation électrique en agriculture par tête montrerait l'importance de l'utilisation de l'électricité par cette population. Malheureusement, les données à ce sujet ne sont pas complètes, elles montrent toutefois une nette différence entre l'Allemagne Occidentale et le Luxembourg, d'une part, et la France et l'Italie, d'autre part. Ces grandes différences subsistent également lorsque les résultats sont rapportés à l'hectare de terre arable. Par contre, cette différence, ne résulte plus des données, très incomplètes d'ailleurs, se référant à la consommation par entreprise rattachée.

Le nombre des facteurs qui interviennent sur l'électrification d'une ferme et sur l'intensité de son utilisation sont trop nombreux pour que l'on ne rencontre pas une grande diversité de cas qui interdisent toute loi générale en la matière. Les fermes pilotes elles-mêmes pour lesquelles on pourrait théoriquement supposer l'existence d'une plus grande uniformité dans l'organisation de l'entreprise laissent apparaître cette hétérogénéité. Cette constatation semble impliquer que, pour le moment, en l'absence d'un nombre suffisant d'observations statistiques, sur l'utilisation optimale de l'énergie électrique dans les exploitations agricoles il est impossible d'utiliser le niveau d'électrification comme critère de jugement du niveau technique d'une entreprise agricole.

Les données disponibles, montrent que, même dans le cas des fermes pilotes, la plus grande partie de l'énergie électrique est employée à des fins domestiques. Cela est encore plus vrai pour l'ensemble de l'agriculture; toutefois, pour les raisons rappelées au début de cette étude, cette constatation ne doit pas nous amener à sous-estimer l'importance, en général, de l'électrification des fermes pour l'agriculture proprement dite.

Les chiffres qui caractérisent la consommation totale d'énergie électrique montrent le besoin d'approvisionnement de la campagne en matière d'électricité. Dans les dernières années on a pu toutefois constater un taux d'accroissement de la consommation agricole d'énergie électrique plus élevé que celui de la consommation totale.

IV. COUT D'ELECTRIFICATION RURALE1. Coût moyen du raccordement des exploitations agricoles
au réseau électrique

PAYS	COUT MOYEN DE RACCORDEMENT		Longueur moyenne par raccorde- ment (m)	Longueur moyenne de ligne par con- somma- teur (m)
	Critère de classification	En monnaie nationale		
Allemagne	Formes isolées	3.500 D.M.	750	
Belgique(1)	"	100.000 B.F.	1.000	
France (3)	"	280.000 N.F.(1)		124,6
Italie (2)	"	HT 1.600.000 L.		1000
	"	BT 1.200.000 L.		600/800
Pays-Bas	Raccordements ruraux encore réalisables	2.500 Fl.		1000

1) Renseignement valable pour l'année 1958

2) " " " " 1957

3) " " " " 1956

Quoique les données de ce tableau ne soient pas tout à fait comparables, il en résulte cependant que le coût de raccordement des exploitations agricoles dans la C.E.E. peut varier très sensiblement. Cela dépend surtout de l'étendue et de la qualité du réseau déjà existant, de la nature du terrain qui peut exiger des travaux plus ou moins coûteux et du coût du matériel et de la main d'oeuvre:

En ce qui concerne l'utilisation de l'énergie électrique, les petites entreprises sont généralement défavorisées non seulement parce que les frais de rattachement de la ferme au réseau grèvent plus sensiblement leur installation, vis-à-vis des grandes entreprises, elles sont défavorisées, en outre, parce que leurs possibilités d'étendre l'utilisation de cette énergie à des fins d'exploitation agricole sont normalement plus réduites. Font toutefois exception à cette règle, les petites entreprises spécialisées dans certaines productions.

2. Coût d'énergie électrique.

Un autre élément du coût de l'énergie électrique défavorable pour les petites entreprises est la règle générale d'application dans la plupart des pays de tarifs dégressifs. cela résulte du fait que l'augmentation des dépenses de courant n'est pas une fonction linéaire de l'accroissement de la consommation; les prix payés par les consommateurs sont d'autant plus faibles que la consommation d'électricité est plus forte. Donc, quoique généralement, les agriculteurs jouissent, du moins dans certains cas, de tarifs spéciaux, le rapport entre le prix par KWh payé par une petite ferme et celui payé par une grande exploitation reste normalement défavorable pour le premier.

C. L'ADDUCTION D'EAU

Outre son immense valeur productive pour l'agriculture, l'eau présente un intérêt primordial pour l'amélioration des conditions de vie des populations agricoles: une eau potable, saine et abondamment disponible est un élément majeur du confort et en même temps, et surtout, une condition indispensable d'hygiène et de santé. Il reste néanmoins encore beaucoup à faire pour l'approvisionnement des campagnes en eau potable. Beaucoup de villages ruraux ne disposent pas encore de réseaux de distribution d'eau, et leurs habitants en sont réduits à employer l'eau de puits artésiens, l'eau de source et même l'eau de pluie, pour leurs besoins domestiques.

Normalement cependant, la présence d'eau courante dans le village et la possibilité de la recueillir aux pompes ou robinets publics ne constituent qu'une première étape, encore insuffisante, sur la voie de l'amélioration des conditions de vie et de travail de la population rurale. On a évalué à 500 heures de travail par an le temps moyen nécessaire à transporter, du point d'eau à l'habitation, les quantités d'eau nécessaires au ménage; à cette perte de temps viennent s'ajouter les fatigues physiques imposées à la ménagère. La conséquence en est que l'emploi de l'eau potable reste forcément limité à quelques utilisations de première nécessité.

Les données actuellement disponibles, mais bien insuffisantes pour un aperçu complet et exact de la situation sont brièvement reproduites ci-dessous.

Belgique 51,7% de communes belges étaient raccordées, fin 1952, à la distribution publique d'eau potable, tandis que seulement 26,7% de la population habitaient dans les communes non raccordées.

La situation est toutefois moins brillante en ce qui concerne l'approvisionnement des fermes, plus spécialement dans le Nord du pays. Les provinces de Flandre Orientale et de Flandre Occidentale, où les fermes sont dispersées, sont très mal

desservies; la situation est nettement meilleure dans les provinces de Liège, Luxembourg et Namur, où l'habitat est plus concentrée et l'eau est proche et pure.

Le tableau suivant donne la situation en approvisionnement en eau potable des fermes belges à la fin de 1950.(1)

Province	Exploitations raccordées à la distribution publique		Pope automatique autonome		Nombre d'exploitations
	Nombre	%	Nombre	%	
Anvers	873	3	1.085	4	27.560
Brabant	8.851	25	2.133	5	43.120
Flandre Occidentale	680	2,3	1.892	6	29.744
Flandre Orientale	904	2,2	855	2	42.361
Hainaut	7.737	28	2.265	10	26.899
Liège	11.573	45	1.301	5	25.725
Limbourg	1.773	7,4	394	1,6	23.732
Luxembourg	8.330	40	395	2	19.920
Namur	7.848	41	715	4	17.041
Total	48.569	19	11.035	3,3	256.102

Les besoins en eau potable des fermes belges ont été évalués à 1,6 m³ environ par jour et par exploitation. On a calculé que le raccordement dans le centre du village coûte 5.000 frs environ et celui à la campagne quelque 35.000 fb.; le coût de la consommation en eau s'élève à environ 10 frs au m³.

Les pouvoirs publics font un réel effort pour améliorer la situation au point de vue approvisionnement en eau.

Les travaux exécutés à cet effet par les communes affiliées à la Société Nationale des distributions d'eau créée en vertu de la loi du 26 août 1913 bénéficient en premier lieu de l'intervention de l'Etat et des provinces dans le capital initial de la société, et de l'intervention de l'Etat (1/3) et des provinces (1/10) dans le capital social de la société, et en second lieu d'une subvention de l'Etat de 30%.

(1) Source: Recensement général de l'Agriculture, 1950. ... / .

Les travaux semblables exécutés dans les communes affiliées à d'autres sociétés ou à des associations intercommunales sont subventionnés par l'Etat (60%) et par la Province (10%).

D'autre part, en vertu de l'arrêté royal du 25 juillet 1959 le Ministre de l'Agriculture peut accorder aux agriculteurs, horticulteurs et éleveurs de bétail qui en font la demande, une subvention pour l'installation d'un système d'approvisionnement en eau potable dans les exploitations agricoles ou horticolas. La subvention n'est allouée que si le raccordement au réseau public de distribution d'eau ne peut être accompli sans occasionner des frais disproportionnés à l'importance de l'exploitation.

La subvention s'élève à 25% du coût des travaux, sans pouvoir dépasser 10.000 FB par bénéficiaire.

Les travaux suivants sont pris en considération sur la base de leurs prix unitaires respectifs pour le calcul de la subvention:

- forage de puits et placement de tuyaux, ou en maçonnerie, en vue de captages dans les nappes phréatiques;
- puits forés ou artésiens, pour autant qu'il soit démontré que c'est là la seule possibilité d'obtenir de l'eau potable;
- captage d'une source en prairie ou près des fermes;
- captage d'une source;
- groupes hydrophores, moteurs éoliens, pompes à membranes, pompes actionnées par des moteurs, etc..;
- pompes mises en action par le bétail;
- conduites d'eau entre puits, pompes en réservoirs;
- réservoirs surélevés;
- installations de filtration d'eau, c'est-à-dire les appareils nécessaires pour obtenir l'eau potable.

En cas de construction d'un groupe d'au moins 25 petites exploitations agricoles par la S.N.P.P.T., l'Etat prend à sa charge l'exécution de tous les travaux de distribution d'eau. Ceci en vertu de l'article 8 de la loi du 15 avril 1949 instituant un Fonds national du Logement, modifié par la loi du 27 juin 1956 (1).

(1) Renseignements repris à l'étude P.04 de la C.E.E.
"Méthodes d'amélioration des structures agricoles dans les pays-membres" par M. de Leeuw (étude en cours).

Allemagne

Au 1er avril 1958, environ 7.200 communes rurales, soit à peu près un tiers des communes allemandes de moins de 2.000 habitants, avec une population d'environ 6 millions d'habitants, n'étaient pas raccordées à un service central d'approvisionnement en eau potable.

Les Plans Verts successifs ont prévu pour l'alimentation en eau potable, les canalisations centrales et les installations d'élimination et d'épuration des eaux résiduaires, des subventions s'élevant de 1956 à 1961 à un total de 195 millions de DM; pour ces mêmes objectifs, les Plans Verts de 1958 à 1961 ont accordé 65 millions de DM sous forme de crédits à intérêts bonifiés. A ceci s'ajoutent des aides provenant des fonds spéciaux du Plan Vert et destinées aux zones défavorisées.

Les responsables des opérations financées sont des communes, des associations pour l'amélioration du sol et des eaux et d'autres organismes de droit public et d'intérêt collectif.

Les subventions fédérales sont accordées dans les cas où l'emprunt de capitaux par les responsables des opérations entraînerait une hausse du prix de consommation de l'eau à plus de 0,50 ou 0,55 DM par m³ ou les droits pour les canalisations à plus de 10 ou 12 DM par an et par habitant. Les "Länder" contribuent au coût total dans la même proportion que l'Etat fédéral.

De 1955 à 1958, une somme moyenne de 250 millions de DM a été consacrée à l'ensemble des travaux d'adduction d'eau dans les campagnes.

Pour 1958 et 1959, les investissements dans ce domaine représentaient:

	1958	1959
Coût total en millions DM	260	297,6
Fonds propres en millions DM	50	51,6
en % du coût total	19	17,5
Subsides en millions DM	80,2	75,6
en % du coût total	31	25,5
Crédits en millions DM	129,8	170,4
en % du coût total	50	57

Les investissements annuels permettent le raccordement au réseau de distribution d'eau potable au bénéfice de 400.000 à 500.000 habitants.

France

Les réseaux existant au 1er janvier 1960 et ceux dont l'installation était en cours à cette date, assurent la desserte d'environ 13 millions de ruraux; il en reste environ 8.600.000, c'est-à-dire 40% à desservir. L'Ouest de la France semble être la région la plus défavorisée.

L'on admet que 15% environ de la population rurale restant à desservir pourront être alimentés par des solutions différentes de l'adduction communale, solutions qui seront soit l'aménée d'eau au hameau, soit l'alimentation individuelle avec pompage et protection de la qualité de l'eau.

La distribution d'eau est en France essentiellement un problème communal; c'est la commune qui doit prendre l'initiative de créer une distribution d'eau potable ou de l'améliorer si elle existe déjà; la commune peut se joindre à d'autres collectivités locales et créer un syndicat de communes.

L'Etat intervient sur le plan technique par l'entremise du Génie rural et sur le plan financier à l'aide des crédits qui sont accordés par le Ministère de l'Agriculture.

L'Etat intervient surtout sur le plan financier; il accorde des subventions dont le rôle est déterminant, notamment au point de vue psychologique. Cette aide, qui a reçu jusque dans un passé récent des formes largement diversifiées, a été simplifiée depuis 1959 par l'établissement d'un programme unique établi à l'échelon départemental. Le financement de ce programme comporte une subvention en capital de l'Etat dont le taux moyen pour l'ensemble de territoire est de 40% environ du coût des travaux.

À la subvention de l'Etat s'ajoute une aide du département dont les modalités sont extrêmement variables et qui constitue un appoint précieux. Certains départements donnent des subventions proportionnelles à celles de l'Etat; d'autres ont un barème propre pour pouvoir tenir compte de certains facteurs locaux, garantissent des prêts ou prennent à leur charge les frais d'étude.

Le reste de la dépense peut être couvert par tous les moyens à l'initiative des collectivités locales et notamment par des emprunts à long terme de la Caisse des Dépôts et Consignations. Lorsqu'une commune doit dépenser une certaine somme pour une adduction d'eau elle peut en obtenir la moitié auprès du Ministère de l'Agriculture par le jeu de la subvention. Elle doit emprunter

l'autre moitié, soit en émettant un emprunt auprès du public, soit, plus généralement en s'adressant aux Caisses dont la mission est précisément de prêter aux collectivités locales, c'est-à-dire, le Crédit Foncier et le Crédit Agricole.

Depuis la guerre, les caisses publiques ont du mal à se procurer l'argent nécessaire à leurs opérations. Elles se tournent vers l'Etat; elles ne peuvent donc prêter aux communes que dans la mesure où elles ont elles-mêmes reçu de l'Etat des avances qui figurent au budget des investissements à la rubrique du Fonds de Modernisation et d'Equipement. En conséquence, on peut affirmer que 90% au moins du financement des adductions d'eau dépendent de l'Etat, qu'il s'agisse des subventions ou des avances destinées aux prêts.

Quelques chiffres permettront de mesurer ce qui a été accompli depuis une trentaine d'années. De 1929 à 1939, 6.000 communes environ ont été dotées d'un système d'adduction d'eau; puis de 1945 à 1953, il a été dépensé environ 470 millions de NF représentant un millier de communes nouvellement équipées. En 1952, le volume des travaux nouveaux qui a été autorisé n'a atteint que 60 millions et demi de NF. Cette somme ne correspond qu'à 2 ou 3 projets communaux par département.

Pour la période 1953 - 1960, le rythme des travaux d'alimentation en eau potable s'est développé comme il est indiqué dans le tableau ci-après. (1)

Travaux d'alimentation en eau potable des communes rurales

Exécution des programmes de 1953 à 1960 - (Sommes en milliards de Frs anciens)

Programmes		Travaux lancés (décisions de financement prises)						
Année	Volume de travaux	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
1954	12,9	10,4	2,5					
1955	17		16,3	0,7				
1956	19,3			4,7	14,2	0,4		
1957	19,6				3,4	14,9	1,3	
1958	23,3					1,7	21	0,6
1959	32						20	12
1960	49,5 (a)							43
Programmes conditionnels (e)								
1955	83,5			65,2 (c)	15,5	2,1	0,7	
1956-1957	43,1				1,1	24,9	17,1	
Total des travaux lancés		10,4 (b)	18,8	70,6 (c)	34,2	44	60,1	55,6 (d)

(1) Renseignements repris à l'étude P.04 de la C.E.E. "Méthodes d'amélioration des structures agricoles dans les pays-membres par M. de Leeuw. (Etude en cours).

- (a) - dont 37,5 sur les crédits budgétaires et 12 sur les crédits du Fonds de développement des adductions d'eau dans les communes rurales.
- (b) - dont 4,5 milliards de travaux des programmes antérieurs.
- (c) - dont 15 milliards environ déjà mis en oeuvre au cours des deux dernières années précédentes, en application de l'article 2 de la loi 53-80 du 7 février 1953.
- (d) - à ce chiffre s'ajoutent 5 milliards au moins de travaux financés avec le concours de la Caisse des Dépôts et Consignations, notamment dans le cadre de programmes subventionnés par les départements.
- (e) - supplémentaire au programme inconditionnel et normal; n'est pas annuel car dépend des ressources qui peuvent lui être affectées.

Compte tenu de ce qu'au fur et à mesure de l'avancement de l'oeuvre de l'alimentation en eau des campagnes on sera amené à aborder des problèmes de plus en plus délicats, et d'autant plus coûteux qu'ils intéresseront une plus forte proportion d'écarts, le volume prévisible des travaux restant à exécuter a été évalué à 10 milliards de NF - c'est-à-dire environ 1.200 NF par habitant - comme ordre de grandeur.

Afin de remédier dans la mesure du possible à la situation défavorable décrite plus haut, des prévisions ont été établies dans la récente loi de programme triennal, en vue de réaliser annuellement 600 millions de NF; on envisage d'augmenter plus tard les prévisions annuelles progressivement, afin d'atteindre l'objectif en 10 à 15 ans.

Italie

Les données disponibles sur l'état de l'alimentation en eau potable des zones rurales ne permettent pas un aperçu de la situation réelle.

Dans le cadre des programmes d'amélioration foncière (Bonification Intégrale - Réforme foncière et Caisse pour le Midi), les données du tableau ci-dessous peuvent illustrer les réalisations des dernières années en matière de recherche, approvisionnement, adduction, distribution d'eau, construction d'aqueducs, etc.

- APPROVISIONNEMENT EN EAU

Années	Recherche, approvisionnement, adduction, distribution d'eau, construction d'aqueducs, etc.				Coût total d'exécution (milliers de lires)	Aide financière aux bénéficiaires (milliers de lires)		
	Installations (Nombre) 1)	Canalisations (Km) 2)	Superficie desservie Ha 3)	Fermes desservies (Nombre) 4)		Crédits 10 % 5)	Subventions pour paiement des intérêts	à fonds perdus
1945								
1946	-	40		-	120 000		100 000	
1947	-	50		-	120 000		100 000	
1948	70	60	6 000	-	1 120 000	460 000	640 000	
1949	70	50	6 000	-	1 120 000	460 000	640 000	
1950	90	58	8 832	-	2 220 000	966 000	1 358 000	
1951	58	80	54 416	140	1 309 726	475 272	412 594	
1952	160	80	112 320	1 130	2 775 817	1 018 440	1 530 743	
1953	636	80	202 176	2 700	5 280 930	1 833 192	2 929 678	
1954	605	143	149 320	4 395	4 301 052	1 283 260	2 471 843	
1955	1 014	176	179 106	4 540	5 116 175	1 519 712	3 235 013	
1956	1 115	210	170 030	6 895	6 287 030	1 391 590	3 819 673	
1957	1 225	139	153 280	6 060	6 518 279	1 316 370	4 225 049	
1958	1 764	233	264 486	8 270	9 139 353	2 244 522	5 852 672	
1959	2 146	295	309 261	8 660	10 449 224	2 674 072	6 640 231	
1960	1 555	373	401 750	7 500	11 351 680	3 546 340	6 712 060	
Total	10 508	2 067	2 016 977	50 290	67 229 266	19 168 770	40 667 556	

- 1) Données fournies seulement par la Direction Générale des Forêts - Ministère de l'Agriculture
- 2) Seulement Bonification Intégrale et Réforme foncière
- 3) Seulement Réforme foncière
- 4) Seulement données de la Caisse du Midi et de la Réforme foncière
- 5) Seulement Réforme foncière

Luxembourg

Le problème ne se pose pas; l'entièreté du territoire est couverte par un réseau intercommunal de distribution d'eau courante, auquel toutes les fermes sont raccordées.

Pays-Bas

La totalité des communes du pays est raccordée à un réseau d'eau potable courante; en 1958, 975 des 999 communes étaient raccordées. Ceci ne signifie toutefois pas que toutes les habitations soient raccordées.

Les recensements agricoles qui ont recensé toutes les entreprises cultivant des produits horticoles pour la vente, ainsi que toutes les exploitations agricoles d'au moins 1 ha de cultures et / ou se livrant à l'élevage professionnel, donnent les indications suivantes.

	janvier 1951	mai 1955	1960
Total des exploitations recensées	282.119	319.037	300.702
Exploitations raccordées à l'eau courante			199.449
% des exploitations raccordées	37	36	66

En 1950, les exploitations dont la maison était munie d'eau courante ou d'une installation mécanique d'alimentation, étaient considérées comme raccordées; depuis 1955, le bâtiment d'exploitation devait être raccordé.

Si l'on ajoute aux chiffres de 1960, quelque 34.340 groupes hydrophores en activité dans des exploitations, le total des fermes pourvues d'eau potable sous pression atteint 231.164 soit 76% de toutes les fermes.

Le recensement des habitations donnent les résultats suivants.

	1947	1956
Total des maisons habitées	2.049.713	2.519.488
% des maisons raccordées à l'eau courante	80	90
Total des maisons d'agriculteurs et horticulteurs	218.533	198.961
% des maisons d'agriculteurs et d'horticulteurs raccordées à l'eau courante	27	43
Total des maisons d'ouvriers agricoles		73.487
Maisons d'ouvriers agricoles raccordées à l'eau courante : nombre		55.970
% du total		76

En 1952 a été entamé un plan décennal pour l'adduction d'eau. Dans le cadre de ce plan, il est procédé aux raccordements qui ne nécessitent pas un investissement de plus de 1.000 florins. La distribution d'eau courante se fait aux Pays-Bas par quelque 60 sociétés autonomes, semi-officielles, qui appliquent leurs tarifs propres et exécutent leurs propres projets.

Il est accordé un subside non pas sur les raccordements mais pour combler le manque de rentabilité d'exploitations de l'installation.

Dans le cadre du remembrement, le propriétaire d'une ferme paie 500 florins pour la maison et 50 florins par ha de surface.

Le plan décennal s'achèvera en 1962; on estime qu'il restera encore quelque 50.000 exploitations agricoles non desservies par un service public de distribution d'eau courante; nous avons vu ci-dessus que l'extension des groupes hydrophores peut probablement fournir une solution satisfaisante dans ces situations.

B. INFRASTRUCTURE SANITAIRE - ETAT SANITAIRE

V/VI/4801/61-F

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
A. <u>INFRASTRUCTURE SANITAIRE</u>	2
I - <u>Hôpitaux et cliniques</u>	2
II - <u>Dispensaires et établissements de soins, premier secours et pharmacies.</u>	3
III - <u>Omnipraticiens, spécialistes, auxiliaires médicaux.</u>	3
B. <u>ETAT SANITAIRE</u>	4
I - <u>Problèmes généraux de médecine sociale</u>	4
1) <u>Maternité et enfance</u>	4
2) <u>Alimentation et malnutrition</u>	5
3) <u>Alcoolisme</u>	5
4) <u>Hygiène générale et spéciale</u>	5
II - <u>Conditions sanitaires générales</u>	6

Une analyse complète de la situation sanitaire des populations rurales dans les six pays de la Communauté Economique Européenne devrait porter sur les points suivants :

- infrastructure sanitaire

- hôpitaux et cliniques
- dispensaires et établissements de cure, premier secours
pharmacies
- médecins omnipraticiens et spécialistes, auxiliaires
médicaux

- état sanitaire

- problèmes généraux de médecine sociale (maternité et
enfance, alimentation et malnutrition, alcoolisme,
hygiène générale et spéciale)
- conditions sanitaires générales.

Une première constatation est, d'une façon générale, le manque de données statistiques spéciales pour l'agriculture. Les statistiques officielles des six pays concernent l'ensemble de la population et il est très difficile d'en tirer des données statistiques applicables à la population agricole notamment en matière d'infrastructure sanitaire et de taux de morbidité. Il existe uniquement des statistiques sur les causes des décès pour l'ensemble de la population.

Les informations de caractère spécial qu'on a pu recueillir ont leur origine dans les divers milieux intéressés et dans l'examen de la bibliographie médicale, certainement très importante, mais qui ne permet pas de tirer des conclusions de caractère statistique.

Il est évident d'autre part que, d'une façon générale, il est extrêmement difficile de pouvoir décider si un hôpital ou un établissement de soins est réservé presque exclusivement à la population rurale et de plus, la situation des pays est telle que les activités professionnelles sont étroitement mêlées et ne sont pas séparées suivant région agricole ou urbaine.

Ceci est valable d'une façon absolue pour des pays comme la Belgique, Luxembourg et les Pays-Bas dans lesquels, en outre l'étendue territoriale et la densité de la population ne permettent pas une délimitation entre zones rurales et urbaines. Elle reste valable en partie pour l'Allemagne et aussi pour l'Italie et la France, pays dans lesquels les zones rurales pourraient, à première vue, être délimitées plus facilement. En outre, dans ces deux derniers pays, les conditions sont très variables de zone à zone et particulièrement en Italie où existe une différence notable entre l'Italie du Nord, l'Italie du Centre, l'Italie du Sud et l'Italie des Iles.

A - INFRASTRUCTURE SANITAIRE

I - Hôpitaux et cliniques

Un phénomène intéressant à noter est celui qu'on rencontre depuis l'après-guerre dans les six pays et qui est particulièrement important en Italie: il s'agit de l'augmentation notable des cliniques privées ou semi-publiques dont les ressources proviennent en grande partie des contrats avec les organismes de sécurité sociale compétents pour l'assurance maladie. Le nombre des lits dans les hôpitaux, globalement, dont le minimum fixé par l'Organisation Mondiale de la Santé est de 40 lits pour 1 000 habitants, est bien inférieur à ce chiffre dans la plupart des pays de la Communauté à l'exception de l'Allemagne et du Luxembourg.

Il n'existe pas de possibilité de définir exactement si les hôpitaux sont suffisamment répartis dans les zones agricoles d'une façon satisfaisante. Il n'y a, cependant, aucun doute que les hôpitaux sont nettement insuffisants tant du point de vue équipement que nombre de lits, surtout en Italie, ce phénomène étant plus marqué si l'on va du Nord au Sud de l'Italie et dans les Iles.

Ce problème, même si le nombre de lits est inférieur au minimum prévu par l'Organisation Mondiale de la Santé, présente un caractère de moindre gravité dans des pays comme la Belgique et les Pays-Bas dans lesquels la densité de la population et les distances peu importantes ne font pas surgir des problèmes hospitaliers différents entre villes et campagne.

Une nouveauté intéressante est à signaler en France où une récente loi, dont l'application remonte au mois de juin 1961, prévoit la création d'hôpitaux ruraux. Ces hôpitaux sont ouverts à tous les médecins non spécialistes qui pourront donner des soins directement à leurs malades atteints d'affections n'entraînant pas d'intervention chirurgicale. Le développement de cette nouvelle mesure mérite d'être suivi avec attention.

II - Dispensaires et établissements de soins, premier secours et pharmacies.

Il n'existe pas de données précises en ce qui concerne les dispensaires spécialisés ou non et les centres de premier secours. En ce domaine les seules données précises existent en Italie où l'Organisation de sécurité sociale avec assistance directe est bien développée en ce qui concerne les travailleurs salariés agricoles. Les exploitants agricoles (coltivatori diretti) bénéficient presque uniquement de l'assistance hospitalière.

En ce qui concerne les pharmacies, il n'y pas de problèmes particuliers et la répartition semble satisfaisante dans les six pays.

En Italie le nombre des pharmacies est fixé par la loi à une par 4 000 habitants, mais, compte tenu du caractère très variable de la densité de la population de zone à zone, il en résulte que la répartition des pharmacies présente une inégalité certaine au point de vue territorial.

III - Omnipraticiens, spécialistes, auxiliaires médicaux

Le nombre des médecins, en valeur absolue, semble largement suffisant pour les besoins de la population, avec la remarque déjà formulée, qu'il s'agit de la comparaison du nombre des médecins par rapport à la totalité de la population. Les informations les plus récentes tendent cependant à prouver que dans deux pays de la Communauté, l'Italie et la France, on déplore une diminution progressive et constante du nombre des médecins à la campagne. Cette diminution en faveur des populations urbaines en Italie, malgré le phénomène d'une pléthore médicale, présente une progression notable du Nord vers le Sud et les Iles.

En ce qui concerne les auxiliaires médicaux, les informations sont nettement insuffisantes, mais il est hors de doute que certains pays et plus particulièrement l'Italie manquent, surtout, dans certaines régions du Sud, d'une façon inquiétante, d'un tel personnel sanitaire.

En ce qui concerne les sages-femmes, par contre, leur nombre et leur répartition semble normale dans tous les pays. Leur nombre suffisant est dû, en Italie, à l'organisation particulière des "charges" (condotte) de médecins et de sages-femmes: il s'agit de médecins et de sages-femmes dépendant directement de l'administration de chaque Commune et dont le nombre est fixé en fonction du nombre des habitants et de l'étendue territoriale de la Commune; leur objet est de donner les soins aux personnes économiquement faibles.

Une forme d'assistance très intéressante est représentée aux Pays-Bas par l'organisation de la protection sanitaire de la population de la part d'organismes privés sous le contrôle de l'Etat, des Provinces et des Communes et avec leur participation financière. Ces organismes sont d'origine confessionnelle (catholique et protestante) et non confessionnelle. Leur but principal est de donner des soins aux malades à domicile et de s'occuper de prophylaxie générale. L'organisation de cette assistance comprend des associations locales réunies en Unions provinciales formant à leur tour des Fédérations nationales (Croix Jaune et Blanche: catholique; Croix Orange et Verte: protestante; Croix Verte: non confessionnelle). L'inscription auprès de ces associations est volontaire et les cotisations à charge de chaque chef de famille sont très basses. Chaque association locale dispose au moins d'une infirmière à temps plein par quartier et d'un centre sanitaire à la disposition des médecins exerçant leur activité dans le secteur. Les soins donnés par les infirmières sont à titre gratuit, sauf s'il s'agit de soins pres et post nataux. Ces auxiliaires médicales s'occupent également des soins aux mères et aux enfants, de consultations psychologiques et d'hygiène mentale.

B - ETAT SANITAIRE

I - Problèmes généraux de médecine sociale

1) Maternité et enfance

L'organisation des soins aux mères et aux enfants est satisfaisante

et bien répartie dans les six pays de la Communauté. Cette organisation relève soit de l'Etat, soit d'organismes de droit public comme en Italie (Oeuvre Nationale de la Mère et de l'Enfant - Opera Nazionale Maternità e Infanzia).

2) Alimentation et malnutrition

Il n'existe pas de données suffisantes en ce qui concerne l'alimentation en milieu rural. Une constatation d'ordre général est que l'alimentation des populations rurales est certainement mal adaptée, peu variée, mal équilibrée et tributaire, dans la plupart des cas, des produits des cultures locales.

On a pu constater, depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, une certaine amélioration de la consommation de protéines animales surtout en France, mais il serait très difficile de donner des précisions plus grandes vu les différences existant d'une région à l'autre. En Italie en particulier, l'alimentation des populations rurales, si l'on va du Nord au Sud, présente des déficiences progressives quantitativement et qualitativement, devenant vraiment inquiétantes dans les régions sous-développées.

3) Alcoolisme

Le problème de l'alcoolisme présente encore une certaine acuité dans la population française, mais on constate une diminution très importante de la consommation des boissons alcooliques de la part des jeunes travailleurs dans ce pays comme dans les autres pays de la Communauté. En Italie la diminution de la consommation des vins est devenue tellement importante, qu'elle représente au contraire un problème économique inquiétant pour les producteurs. L'alcoolisme des populations rurales est étroitement lié à la production des vins et des produits de la distillation, surtout en Italie et en France (privilège des bouilleurs de cru).

4) Hygiène générale et spéciale

Les conditions hygiéniques des logements et des équipements sanitaires des populations rurales sont inquiétantes dans les zones sous-développées de l'Italie et de la France; de toute façon très inférieures

II/B/6

aux conditions hygiéniques existant dans toutes les villes de la Communauté. Les différences sont moins sensibles en Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas, bien que les conditions hygiéniques dans les zones rurales soient d'un niveau inférieur à celui des zones urbaines.

II - Conditions sanitaires générales

Il n'existe pas, comme déjà signalé, dans les pays de la Communauté, des statistiques générales de morbidité et encore moins pour l'agriculture, si on excepte les statistiques de morbidité qu'on pourrait dégager des relevés statistiques de la Caisse maladie des salariés agricoles en Italie.

Les statistiques générales dans les six pays portent sur les causes de décès concernant l'ensemble de la population, la littérature médicale très abondante qui existe peut permettre de donner des indications de caractère d'information générale. On ne peut pas encore parler d'une pathologie rurale véritable. A l'heure actuelle les maladies qui ont le plus de répercussion sur les populations rurales sont les maladies rhumatismales, les maladies arthritiques et les maladies spéciales liées au milieu, à la nutrition et au travail. L'abandon progressif des campagnes de la part des jeunes et le fait que le travail agricole est de plus en plus effectué par des femmes ou des personnes âgées entraîne une modification notable des phénomènes pathologiques de l'agriculture.

Certaines maladies de carence, caractéristiques des régions rurales, telles la pellagre et le goître, ont presque entièrement disparu, il en est de même pour la malaria, devenue une maladie sociale de peu d'importance depuis les campagnes de prophylaxie organisées surtout par l'Organisation mondiale de la santé.

Un groupe de maladies qu'on rencontre surtout dans diverses zones rurales d'Italie (région sous-développée du Delta du Pô, du Sud et des Iles) et dans quelques petites régions de France sont représentées par la microcitémie et la maladie de Gooley. Le pourcentage de ces hémopathies atteint dans certaines régions le quart des habitants; à l'heure actuelle les savants suivent de près ces affections et les problèmes de prophylaxie, d'assistance et de soins qu'elles entraînent. Ce groupe de maladies

est appelé également "anémie méditerranéenne" et est caractéristique de ces régions ou des habitants qui en proviennent.

En ce qui concerne les maladies infectieuses et parasitaires. L'arrivée des sulphamides et des antibiotiques a joué un rôle important dans les zones rurales comme d'ailleurs dans les zones urbaines. D'une façon générale on peut affirmer que, compte tenu de la diversité très grande existant entre les régions agricoles dans les six pays de la Communauté, il sera difficile d'établir partout un niveau semblable de l'état sanitaire de la population.

Un point est certain, c'est que les conditions sanitaires des populations rurales sont nettement inférieures à celles des populations urbaines et qu'il est nécessaire de développer la protection dans le secteur agricole et de garantir aux populations rurales une assistance complète tant au point de vue des installations hospitalières que du point de vue du personnel sanitaire.

Une enquête statistique approfondie en ce domaine permettrait de connaître la situation exacte dans chacun des pays de la Communauté et de formuler des programmes en vue d'obtenir une amélioration des conditions de vie des populations rurales.

C. INFRASTRUCTURE SOCIALE ET CULTURELLE

V/VI/4801/61-F

TABLE DES MATIERESINFRASTRUCTURE SOCIALE ET CULTURELLE

	<u>Pages</u>
A. SERVICES SOCIAUX ET ACTIVITES D'AIDE SOCIALE	1
- Belgique	2
- Allemagne	5
- France	7
- Italie	13
- Luxembourg	21
- Pays-Bas	22
B. CENTRES SOCIAUX	26
C. SERVICES D'AIDES FAMILIALES	32
D. ACTIVITES DE FORMATION MENAGERE ET D'ECONOMIE DOMESTIQUE DES FEMMES RURALES - EQUIPEMENT MENAGER	37
E. ACTIVITES DE FORMATION CULTURELLE (POST SCOLAIRE) ET D'ORGANISATION DES LOISIRS	48
- Belgique	49
- Allemagne	53
- France	58
- Italie	71
- Luxembourg	78
- Pays-Bas	79
F. ETUDES ET ENQUETES SOCIOLOGIQUES - ENQUETES SUR LES BUDGETS FAMILIAUX	83

INFRASTRUCTURE SOCIALE ET CULTURELLE

Décrire l'infrastructure sociale et culturelle en milieu rural dans les six pays de la C.E.E. serait une tâche d'une telle ampleur qu'elle se révèle impossible dans le cadre de ce document. Ceci d'autant plus qu'à cet égard peu de statistiques existent, que les données concernant chaque pays sont éparses et non centralisées dans une Administration ou un Organisme, et que, pour connaître la situation de façon précise, des enquêtes, venant compléter les travaux existants, seraient nécessaires. Aussi se limitera-t-on à décrire un certain nombre de réalisations.

Il est évident que certaines d'entre elles se développent sur le plan régional ou font partie de programmes régionaux; le chapitre IX de la présente documentation s'efforce de faire ressortir l'ensemble des aspects sociaux que présentent les programmes de développement régional.

Il est bien entendu que la description de ces réalisations, publiques et privées, ne doit pas masquer le fait que, malgré la valeur et l'importance de certaines d'entre elles, soit par le nombre de personnes atteintes, soit le plus souvent par le caractère d'expériences-pilotes qu'elles constituent, les besoins à combler restent très grands, même compte tenu de l'utilisation par certaines régions rurales, particulièrement dans les pays les plus industrialisés, de l'équipement de centres urbains auxquels elles ont accès.

Les initiatives prises, le type d'activités, les méthodes employées révèlent d'une certaine manière ces besoins et ces difficultés du milieu rural, qui tiennent à des raisons d'ordre géographique, économique, parfois psychologique.

Il a semblé que le fait de montrer dans quel sens et sous quelles formes il est tenté de donner des solutions à l'insuffisance d'équipement social et culturel en milieu rural, était susceptible d'éclairer sur le sens des efforts qui restent à entreprendre.

A. SERVICES SOCIAUX ET ACTIVITES D'AIDE SOCIALE

S'il est vrai que, du point de vue juridique, les populations rurales, lorsqu'elles se trouvent en état de besoin, bénéficient des mêmes lois et organisations administratives d'assistance dont disposent les gens des villes et des régions industrialisées, il faut pourtant considérer que des différences de fait modifient cette situation à leur détriment.

En effet, pour ne mentionner que les aspects concernant l'assistance sociale, en laissant de côté tout ce qui a trait à la sécurité sociale et à l'action sanitaire, les grandes distances qui, à la campagne, séparent souvent les habitations des sièges de l'administration et des oeuvres sociales, les ressources, très réduites, de ces dernières tant en moyens qu'en équipement social, l'insuffisance d'information sociale constituent autant de facteurs défavorables.

Des services sociaux spécialisés ont été créés dans presque tous les pays pour répondre aux besoins particuliers des populations rurales. Il s'agit soit de services sociaux destinés à remédier à la situation défavorable ci-dessus évoquée et à aider les populations des zones rurales à s'adapter aux changements qui les affectent plus particulièrement, soit de services sociaux ayant pour but d'associer la population elle-même aux plans et réalisations de développement économique et de la mettre en situation d'en bénéficier.

BELGIQUE

Il n'existe en Belgique, au point de vue administratif, aucune différence entre la ville et la campagne, les centres urbains et les régions rurales.

I. ASSISTANCE PUBLIQUE

L'assistance publique, créée par la loi organique du 10 mars 1925, est assurée par des Commissions d'Assistance Publique (C.A.P.), dont la compétence territoriale correspond au territoire de la commune et dont les administrateurs sont élus par le Conseil Communal. Ces Commissions sont au nombre de 2.663 (une par commune), mais elles ne doivent pas être confondues avec des services communaux. Elles "se présentent comme un service public décentralisé, bénéficiant de l'autonomie organique. Elles tiennent le pouvoir de la nation. Une des conséquences de cet état de choses est que les principes applicables aux secours à allouer aux indigents sont les mêmes dans toute l'étendue du Royaume, qu'il s'agisse d'une agglomération importante ou d'un village minuscule".

Le régime financier des Commissions d'Assistance Publique qui, selon la loi déjà citée de 1925, reposait sur le principe de la responsabilité de la commune, tenue obligatoirement à combler les déficits de la C.A.P., a été ensuite modifié par la loi du 27 juin 1956, qui crée un fonds spécial d'assistance, alimenté par le budget de l'Etat et géré par le département de la Santé Publique, ainsi que par la loi du 23 décembre 1948 (modifiée par celle du 4 avril 1958), qui a créé le Fonds Communal d'Assistance, constitué par un prélèvement annuel sur le Trésor.

Si du point de vue juridique et financier, la situation fixée par la loi est ainsi exactement la même, pour chacune des communes du pays, des différences ont toutefois été remarquées sur d'autres points en ce qui concerne les petites communes rurales. Ainsi que le Conseil Central de l'Economie l'affirmait dans son "Avis du Conseil sur l'émiettement des pouvoirs locaux" (novembre 1959), la qualité de l'administration éprouve souvent des difficultés à recruter des mandataires communaux compétents, et l'organisation de l'assistance publique y est "rudimentaire".

Il n'y a pas lieu de s'étendre dans ce chapitre sur les remèdes proposés pour améliorer la situation des petites communes; ils vont de la proposition de l'intercommunalisation de l'assistance publique, à celle du recrutement en commun par différentes petites communes, pour leurs C.A.P., de fonctionnaires administratifs et sociaux.

Dans ce contexte, des activités sont également exercées par des services étatiques, tels que l'Oeuvre Nationale de l'Enfance, l'Oeuvre Nationale des Invalides de Guerre, et de nombreuses institutions privées, toutes différentes en ce qui concerne leurs buts, leurs méthodes et les ressources financières dont elles disposent.

II. SERVICES SOCIAUX

Quant aux services sociaux destinés spécialement aux populations rurales, il y a lieu de souligner particulièrement :

1) les services sociaux régionaux, formule en cours de réalisation.

L'assistance sociale y est mise au service de la population dans une région rurale, soit par un contrat passé entre des services sociaux libres et différentes communes, soit par des services sociaux intercommunaux, créés par les communes intéressées;

2) les services sociaux créés par des associations locales libres, d'agriculteurs, etc... Si quelques-unes de ces associations accomplissent essentiellement des activités de caractère économique, sur lesquelles elles s'appuient pour réaliser leurs buts sociaux, il existe des associations qui, ayant essentiellement des activités sociales, possèdent leur propre service social. C'est le cas, par exemple, du Boerinnenbond (Ligue des fermières) "association de femmes sociales chrétiennes", qui s'adresse en premier lieu aux fermières, mais accepte également parmi ses membres les femmes adultes du milieu rural. Cette Ligue, fondée en 1911, est une Fédération de cercles paroissiaux (1.164 en 31 décembre 1960, comptant 134.187 membres). Parmi ses activités, il y a lieu de mentionner ici les services spéciaux que cette Ligue met à la disposition de ses membres :

- le service d'entraide sociale, effectué par les responsables locales, avec l'aide technique, si nécessaire, d'assistantes sociales qui traitent les cas individuels, contribuent à l'élaboration des plans d'activité de l'Organisation et s'occupent de la formation sociale de ses cadres.
- le service médical, dont l'action s'exerce pour favoriser les oeuvres destinées à la mère et à l'enfant, pour assurer les interventions adéquates que nécessitent les cas difficiles et pour établir les contacts indispensables avec les organismes publics, afin que les services médico-sociaux répondent aux besoins des familles rurales.

Pour ces services sociaux ruraux, on a estimé nécessaire de prévoir une formation spéciale. La "spécialisation rurale" a été agréée en 1947 à l'initiative de l'Ecole de Service Social de Namur, fondée en 1945, qui avait mis au point des programmes particuliers répondant aux besoins des régions agricoles d'où provenaient ses élèves et où elles auraient à exercer leurs activités. Depuis cette date elle a été adoptée par d'autres écoles de service social. De tels programmes portent sur trois points principaux : la connaissance du milieu (obtenue par des cours de sociologie rurale et de psychologie rurale), les problèmes du travail rural (aspects économiques, techniques, sanitaires, etc...), les problèmes de structure (institutions rurales, droit rural, etc...).

Des assistantes sociales ayant reçu cette "spécialisation rurale" sont de plus en plus souvent recrutées par des organismes publics et privés qui, quoique non spécialisés, exercent leur activité dans les milieux ruraux et estiment de ce fait nécessaire que leur personnel ait une connaissance approfondie de tous les problèmes sociaux qui s'y posent.

ALLEMAGNE

L'organisation générale de l'assistance publique, couvrant tout le territoire de la République Fédérale d'Allemagne, et celle de l'assistance privée, qui y collabore suivant le principe de subsidiarité, établi par la loi, ne prévoient pas de mesures qui soient spéciales aux milieux ruraux. Il n'existe pas non plus de services sociaux créés à leur intention.

De ce fait, il est impossible de dégager des statistiques de l'assistance sociale le nombre des personnes d'origine rurale ayant bénéficié de ses prestations; il est de même impossible de déterminer la part du montant global des dépenses et des subventions destinée à les aider.

L'assistance sociale décentralisée semble devoir permettre de répondre exactement aux besoins les plus particuliers des différents endroits. Schématiquement cette organisation se présente comme suit :

I. ASSISTANCE PUBLIQUE

Du point de vue juridique, l'assistance publique relève de la "législation concurrente" qui donne aux Länder le droit de légiférer si l'intérêt d'un autre Land ou du total des Länder n'exige pas une intervention du législateur fédéral. Du point de vue de l'exécution, des organismes, les "Landesfürsorgeverbände" et les "Bezirksfürsorgeverbände" sont chargés d'assurer l'assistance à tous ceux qui en ont le droit.

Les domaines d'intervention prévus par la loi sont les suivants : l'entretien des personnes nécessiteuses (spécialement logement, nourriture, vêtements et soins); l'aide aux malades et en vue de la réadaptation au travail; l'aide aux mères (avant et après l'accouchement); l'aide pour l'éducation sanitaire, morale et mentale, l'aide pour l'incapacité de travail ou pour la formation à une profession convenable.

II. ASSISTANCE PRIVEE

Les organisations d'assistance privée exercent leur activité en étroite liaison avec l'assistance publique. Les principales sont les suivantes :

- Arbeiterwohlfahrt, Hauptausschuss e.V.
- Central-Ausschuss für die Innere Mission der Deutschen Evangelischen Kirche in Deutschland,
- Deutscher Caritas Verband e.V.
- Deutscher Paritätischer Wohlfahrtsverband e.V.
- Deutsches Rotes Kreuz
- Zentralwohlfahrtsstelle der Juden in Deutschland e.V?

Réunies dans un Comité, la "Arbeitsgemeinschaft der Spitzenverbände der freien Wohlfahrtspflege", elles couvrent par leurs activités ("assistance fermée" dans les institutions, "assistance ouverte" à domicile, et "assistance semi-ouverte" dans les institutions pour la journée, la demi-journée, etc...) plusieurs domaines, tels que l'assistance à la famille, à l'enfance, à la jeunesse, aux mères, aux vieillards, aux malades, aux invalides, aux immigrés, etc... Florissantes dans les villes, ces organisations atteignent aussi les petites communes.

Les bureaux de l'assistance publique (y compris ceux des petites communes) et les Organisations privées engagent souvent des assistantes sociales. La presque totalité des 24.000 assistantes sociales qui sont à l'oeuvre en Allemagne travaillent dans le cadre des activités publiques et privées susmentionnées.

Une nouvelle loi portant sur l'assistance sociale a été promulguée le 30 juin 1961 et entrera en vigueur le 1er mai 1962. Cette loi, novatrice sous certains aspects, n'apporte pas de modifications en ce qui concerne les lignes de l'organisation générale exposées ci-dessus.

FRANCEI. ASSISTANCE PUBLIQUE

Depuis le décret du 29 novembre 1953, il existe dans chaque commune, ou groupe de communes, un bureau d'aide sociale (se substituant à l'ancien bureau de bienfaisance des municipalités) qui est géré par une commission administrative (composée de quatre membres élus par le conseil municipal et de quatre membres nommés par le préfet). Ces bureaux ont pour mission d'assurer l'aide aux personnes qui se trouvent en situation de besoin, de créer ou développer les services sociaux du ressort de la commune, et d'apporter une aide aux services et organisations privés qui exercent une action sociale dans la commune.

Les statistiques et dépenses d'aide sociale, publiées chaque année, montrent la somme des efforts accomplis respectivement par l'Etat, les départements et les communes dans les différents secteurs de l'aide sociale (personnes âgées, infirmes, aveugles et grands infirmes, enfance, famille, familles dont les scutiens indispensables effectuent leur service militaire, centres d'hébergement, allocation compensatrice de loyers aux économiquement faibles,...). Il n'est pas possible à partir de ces données de déterminer la partie de ces dépenses qui est spécialement consacrée aux communes rurales.

II. PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

La Protection Maternelle et Infantile, dont l'organisation générale résulte de l'application de l'ordonnance du 2 novembre 1945, concerne la protection médico-sociale des futures mères, des mères et des enfants de moins de 6 ans.

Les effectifs d'assistantes sociales concourant à la protection maternelle et infantile (appartenant à des services publics, semi-publics, privés) étaient en 1959 de 6.000 dont 5.400 assistantes polyvalentes et 600 assistantes spécialisées. Ces dernières étant presque toujours groupées dans les zones urbaines, il a été affirmé (1) qu'il serait souhait-

..//..

(1) Rapport sur la Protection Maternelle et Infantile au cours de la période 1/1/1952 - 31/12/1956 - Ministère de la Santé Publique et de la Population.

table, en raison de la mortalité infantile plus élevée généralement observée dans les zones rurales, que l'intervention des assistantes sociales spécialisées puisse y être plus fréquente. Les effectifs des assistantes sociales polyvalentes, bien qu'en progression, sont encore considérés comme insuffisants, car le chiffre moyen de la population desservie par une assistante sociale représente environ 7.500 habitants et dans certains départements, comme ceux du Cantal et du Pas-de-Calais, départements à forte mortalité infantile, il n'y avait en 1956 qu'une assistante sociale pour, respectivement, 35.000 et 17.200 habitants.

En ce qui concerne les centres de consultations ~~d'enfants~~ ~~de nourrissons~~, on en relevait, en 1960, 8.564 (soit un pour 4.900 habitants), auxquelles s'ajoutent des consultations itinérantes. Dans les secteurs ruraux, où la population est dispersée, les consultations ont dû être multipliées, car il avait été constaté que les mères de famille ne s'y rendaient guère lorsque la distance à parcourir dépassait les 2 Km.

Les centres de consultations d'enfants du 2ème âge (de 3 à 5 ans révolus), étaient au nombre de 1.500 en 1960. Le rapport cité affirme que "la surveillance médicale des enfants du second âge apparaît très insuffisante spécialement dans les départements ruraux", une fraction importante des enfants des villes étant l'objet d'un contrôle médical dans le cadre des "garderies, jardins d'enfants ou écoles maternelles, établissements pratiquement inexistantes en zone rurale".

Une absence totale de crèches est observée dans 17 départements (départements ruraux) contre 20 en 1956; en 1960, 13 départements (ruraux) ne disposaient encore d'aucune pouponnière.

Ces données, extraites d'un rapport officiel, si elles mettent en évidence les différences quantitatives - au détriment des zones rurales - de l'organisation de la Protection Maternelle et Infantile, ne doivent pourtant pas être interprétées totalement de façon négative. Elles apparaissent moins grandes si l'on tient compte du développement constant enregistré dans l'ensemble des activités et des équipements destinés à cette protection (rapports de 1956 et de 1960). Le Ministère

de la Santé Publique et de la Population a mis en oeuvre un certain nombre de moyens, depuis l'information régulière des assistantes sociales, jusqu'aux efforts d'amélioration de leurs conditions de travail (fourniture de voitures, scooters, machines à écrire, ... participation aux frais d'aménagement de leur logement dans les centres de nouvelle implantation, etc...).

Pour compléter l'organisation générale de l'assistance sociale, certaines structures ont été mises en place (Protection Maternelle et Infantile y comprise) en fonction des besoins propres aux milieux ruraux. Les plus importantes réalisations dans ce domaine sont celles de la Mutualité agricole; les efforts déployés par d'autres organismes, publics, semi-publics ou privés, (notamment en matière de centres sociaux ruraux - cf. ci-dessous) méritent également d'être mentionnés.

III. SERVICES SOCIAUX DE LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

Dans le cadre de la Sécurité sociale, le "Service social rural", plus exactement les "Services sociaux de la Mutualité Agricole" exercent leur activité à la campagne, auprès de la population agricole, et même, par extension, rurale. Comme les organismes dont ils dépendent, ces services sociaux sont privés et professionnels.

Les Caisses Mutuelles d'Allocations Familiales agricoles, dans les temps présents, les financent presque exclusivement. (Le coût des services d'assistantes sociales, y compris les bourses d'études et le perfectionnement en cours d'emploi, a représenté plus de 2 milliards d'anciens francs en 1959).

La création de ces services a lieu en vertu d'une conception selon laquelle le rôle des Caisses de la Mutualité Agricole ne se limite pas à la perception des cotisations et au paiement des prestations, mais s'étend dans le domaine de l'action sanitaire et sociale : "oeuvre profondément humaine, correspondant bien à la vocation de la Mutualité agricole basée sur la solidarité professionnelle" (1).

../..

(1) cf. Supplément au n° 39 d'avril 1955 du Bulletin d'Information de la Mutualité Agricole.

Cette action sociale des Caisses étant permise mais non imposée par la loi, il incombe aux conseils d'administration respectifs d'en déterminer l'importance et les caractéristiques, dans la ligne de l'action familiale et sociale légale et statutaire de ces Caisses. Ainsi s'explique que les services sociaux de la Mutualité agricole présentent des activités différentes selon les départements.

A l'échelon national, une association a été créée, qui a donné une impulsion à ces activités dès 1941, l'"Union des Caisses Centrales de Mutualité Agricole".

Les assistantes sociales de ces services sociaux sont actuellement au nombre de 1.310; elles sont toutes titulaires du diplôme d'Etat de service social; plus de la moitié ont, en outre, le diplôme d'Etat d'infirmière hospitalière, et la plupart le certificat de spécialisation rurale (régulé par l'arrêté du 15 avril 1958).

L'Union octroie un grand nombre de bourses d'études pour la formation des assistantes sociales, auxquelles en contrepartie elle demande un engagement de travail d'une durée proportionnelle à l'importance de la bourse. Ceci pour pallier les difficultés de recrutement dues, pour une part, aux caractéristiques du service social rural qui font exiger un recrutement d'assistantes sociales particulièrement douées, et possédant également les qualités de dévouement requises à cet effet. C'est en raison de ces difficultés que le nombre des effectifs n'a pas encore atteint le niveau souhaité par l'Union.

Les activités de ces assistantes sociales consistent dans un service social polyvalent, et un service social spécialisé pour l'agriculture. Le tableau, en page 12, établi par l'Union des Caisses Centrales de la Mutualité agricole, précise ces activités pour l'année 1959.

Les assistantes sociales s'appuient d'une part sur l'action sociale de la Mutualité agricole, qu'elles stimulent en lui fournissant les éléments grâce auxquels répondre aux besoins, et, d'autre part, utilisent la technique du travail de groupe pour susciter dans la popula-

tion concernée une prise de conscience de ses besoins et la volonté de les résoudre par ses propres moyens.

Le rôle des assistantes sociales auprès des institutions est également très important. Plus particulièrement lié aux activités d'action sociale et de travail de groupe, il consiste à orienter et à stimuler les responsables des organismes, notamment publics, existant au niveau de la commune, afin de créer une atmosphère favorable aux réalisations sociales, de leur fournir les éléments d'une connaissance précise du milieu social, ainsi que des suggestions sur les mesures à adopter, auxquelles les assistantes sociales apporteront leur collaboration.

En 1959 (1), les dépenses de la Mutualité sociale agricole ont été :

Pour l'action sociale

- Caisse Centrale d'Allocations familiales mutuelles agricoles F. 95.524.355
- Caisses départementales mutuelles d'allocations familiales agricoles F. 3.621.178.288

Pour l'action sanitaire

- Caisse Centrale de Secours mutuels agricoles F. 954.052.367 (dont F. 21.323.323 pour participation aux bourses d'études et frais de perfectionnement des assistantes sociales)
- Caisses Mutuelles départementales d'assurances sociales agricoles F. 339.080.000 (dont F. 122.845.766 pour participation aux services d'assistantes sociales)

(1) cf. Rapport présenté à l'Assemblée générale du 15 décembre 1960 par M. LEFEUVRE au nom du Conseil d'administration des Caisses centrales de la Mutualité sociale agricole.

ACTIVITES DES SERVICES SOCIAUX DE LA MUTUALITE AGRICOLE

ANNEE 1959

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GENERAL

Visites

faites	1.321.747
reçues (permanence)	481.968
(hors-perm.)	214.440
Enquêtes	77.389
Démarches	707.988

ACTIVITES SOCIALES INDIVIDUELLES

<u>Famille</u>		<u>Cas sociaux</u>	(Emploi A.F. 95.504
Enfants de plus de 6 ans		Interventions (Autres	134.252
Interventions	192.737	Placements protect. sociale	18.936
Liaisons	66.472	Interventions aide sociale	52.898
Placements vacances	32.122	Secours	36.836
Education familiale	133.142	Renseignements	1.017.079
Améliorations matérielles	67.130	Enquêtes (Prestat. légales	16.678
<u>Relations sociales</u>	80.949	Caisses (Prestations	14.367
<u>Travail</u>	5.794	extra-légales	13.357
Renseignements	99.368	Popula- (aide soc. enfance	6.428
Interventions	69.679	tion (autres	
Placements	12.707	Santé	11.105
Reclassement profess.	9.232	Commission infirmes	1.957
<u>Vieillards</u>		déficients	
Interventions	67.824		
<u>Malades hospitalisés</u>			
Interventions	36.158		

ACTIVITES SOCIALES D'INTERET COLLECTIF

	Présences			Présences	
Exposés	Jeunes	Adultes		Jeunes	Adultes
Educa- Puériculture	81.221	602	<u>Loisirs</u>	4.886	2.210
tion (Soins au foyer	4.003	2.181	Bibliothèques	2.224	980
sani- (Secourisme	11.451	4.965	Séances récréatives	969	223
taire (Hygiène	14.452	839	<u>Réunions</u> (Familiales	1.232	5.679
Infer- (Lois sociales	14.580	952	(Sociales	2.315	9.886
mation (Education fa-			(Profession-		
sociale (miliale	1.865	1.519	nelles agricoles	3.021	9.023
Culture générale	3.562	543	<u>Interventions</u>		
			concernant (Création	1.161	993
			groupes (Relations	681	2.284
			(Fonctionnement	485	3.438

ACTIVITES MEDICO-SOCIALES INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES

P.M.I.			Cas	Inter-	Place-
Visites			dépistés	ventions	ments.
Pré ou post-natales	198.541	Tuberculose	13.858	41.217	2.548
Enfants (0 à 2 ans	473.279	Cancer	1.313	3.977	364
(2 à 6 ans	455.805	Polio	674	5.078	279
Nourrices	202.666	Autres infirmes	3.817	25.386	1.531
Consultations		Hygiène mentale	7.351	35.619	1.946
Enfants (0 à 2 ans	103.562	Alcoolisme	2.561	15.369	461
(2 à 6 ans	7.472	Autres maladies	5.420	39.775	2.861

En Italie, l'assistance sociale est assurée par un grand nombre d'organismes, publics ou privés, qui vont des grands départements de l'administration nationale jusqu'aux plus petites institutions. Ces organismes diffèrent entre eux par leur genre d'activité, leur origine, leur caractère juridique, leurs buts et la portée de leur action.

I. ASSISTANCE PUBLIQUE (1)

Sur le plan local, d'importantes fonctions incombent aux provinces (assistance aux déficients mentaux, enfants illégitimes, aveugles et sourds-muets nécessitant réadaptabilité), ainsi qu'aux communes (assistance médicale, chirurgicale, obstétricale, clinique, familiale et hospitalière; entretien des personnes incapables de travailler, assistance scolaire dans les écoles élémentaires, etc...). L'ampleur des activités, les moyens et les méthodes de l'intervention, diffèrent d'un lieu à l'autre et suivant les cas, soit en raison du caractère complémentaire de cette intervention, soit du fait que le montant des fonds disponibles varie énormément selon les provinces et les communes. C'est ainsi que chaque municipalité établit les listes d'indigents, conformément à son propre règlement, et détermine les conditions requises pour avoir droit aux soins médicaux gratuits. C'est ainsi également que l'on constate une grande différence, d'une commune à l'autre, dans l'aide fournie aux personnes inaptes au travail. Il résulte de cet état de choses que l'assistance accordée n'est pas proportionnelle aux besoins: elle est souvent plus faible là où les besoins se font le plus sentir.

Cela est aussi vrai en ce qui concerne les E.C.A. (Enti Comunali di Assistenza) "Institutions publiques autonomes chargées de fournir une assistance immédiate et temporaire aux personnes et aux familles particulièrement nécessiteuses, généralement sous forme de secours en espèces". Financés par les contributions des autorités locales et par une subvention annuelle de l'Etat, ces organismes accordent leurs prestations selon leurs critères propres, qui, basés plutôt sur les moyens financiers dont ils disposent que sur les besoins à satisfaire, diffèrent sensiblement entre eux.

(1) Les renseignements et les données concernant l'assistance publique, sont extraits de l'article de L. MONTINI "L'enquête parlementaire sur la misère en Italie", paru dans la Revue Internationale du Travail du B.I.T. (Vol. LXXI - No 1 janvier 1955).

(En 1954, par exemple, ces prestations ont été en moyenne - pour tout le pays - de 4.950 L. par personne assistée et par an, les maxima étant de 41.704 L. à Trieste et 12.815 L. à Trente, et le minimum de 1.664 L. à Lecce).

En 1956, les E.C.A. des 92 chefs-lieux de province ont eu à leur disposition des recettes totales d'un montant de 7.424.760.000 L., alors que la totalité des communes - autres que les chefs-lieux de province - a eu à sa disposition un montant provenant des recettes s'élevant à 9.942.969.000 L.

L'activité de l'O.N.M.I. "Opera Nazionale per la Maternità e per l'Infanzia" (Oeuvre nationale pour la maternité et l'enfance), organisme public auquel l'Etat a confié la tâche d'assister les mères et les enfants, se traduit par des chiffres qui manifestent un développement croissant dû à des financements de plus en plus importants, et à l'effort d'amélioration des méthodes de travail et de recrutement de personnel spécialisé. Il convient encore de noter le souci qu'a l'O.N.M.I. de construire davantage de "Maisons de la mère et de l'enfant" dans le Midi. Ces chiffres font néanmoins apparaître que de nombreuses communes - et il s'agit toujours des plus petites - ne bénéficient pas encore de l'assistance de cette Oeuvre nationale.

Cette situation est confirmée par les conclusions de l'enquête, effectuée dans un territoire limité à l'occasion du 3ème Congrès Italien de Service Social, sur le thème "Monde rural en transformation: fonctions et responsabilités du Service Social" (Rome 2-4 mai 1960). Cette enquête avait pour but de constater la densité des "Institutions publiques et privées d'assistance dans les zones de la réforme agraire". Il ressort de ses résultats limités à quatre zones d'application de la réforme agraire (Crotone: 15 villages, S. Giovanni in Fiore: 11 villages, Delta Padano: 9 centres habités, Fucino: 10 communes), que la distance entre ces localités et le bureau compétent de l'E.C.A. peut atteindre jusqu'à 33 Km., la distance moyenne étant d'environ 10-12 Km. L'O.N.M.I., quant à elle, exerce généralement son activité au niveau du chef-lieu de province; toutefois elle établit périodiquement des permanences dans des petits centres.

Les autres formes d'assistance qui relèvent de la province interviennent sans aucune décentralisation, et de ce fait les petits centres se trouvent très éloignés des établissements d'assistance (sauf un institut pour aveugles et une colonie de vacances pour orphelins dans deux centres).

Le Midi et les Iles italiennes, les régions les plus pauvres de tout le pays, sont les moins industrialisées. (cf. les résultats de l'enquête parlementaire sur "la misère en Italie", 1952-1954, qui avaient donné 15 familles sur 1.000 au Nord, classées comme ayant un niveau de vie "très bas", alors que dans le Midi la proportion est de 283 sur 1.000 familles, classées comme ayant un niveau "bas": 43/1000 au Nord, 219/1000 dans le Midi; et 206/1000 dans les Iles.

-cf. Revue de la SVIMEZ - No 67 - mai 1959 - Le Revenu du Midi.

En 1957 le revenu produit par tête: L. 290.000 au Nord et L. 129.000 dans le Midi. En calculant le revenu moyen national par tête = 100, l'indice pour le Midi équivaut à 56,3, c'est-à-dire que son revenu est inférieur de 44% à la moyenne nationale et de 55% à la moyenne du Nord.

-cf. Etudes et documents du Centre de Recherches économiques et sociales Paris, décembre 1960 - janvier 1961 - No 3-4. Revenus effectifs individuels et familiaux. Répartition de la population active entre les secteurs d'activités économiques).

Les populations de ces régions sont les moins favorisées également du point de vue de l'assistance sociale. Elles ne bénéficient, ni des structures et équipement dont disposent les grandes villes, ni des ressources existant dans les zones industrialisées plus riches. Ceci explique que parmi le grand nombre de personnes qui abandonnent la campagne pour la ville, beaucoup affirment y être allées, non seulement dans l'espoir de trouver du travail, mais aussi parce que l'aide accordée aux personnes nécessiteuses y est plus largement et plus facilement accordée.

Pour pallier l'inégalité de situation qui existe sur le plan de l'assistance sociale, des mesures ont été préconisées et l'on a créé des services sociaux spécialement destinés aux populations rurales. Il est ainsi souhaité qu'un plus grand effort d'organisation et de financement soit effectué par des organismes publics et privés, en faveur des petits centres, qu'une meilleure coordination des ressources soit réalisée et une meilleure qualification des organismes obtenue. Les projets de loi pour la réforme de l'assistance prennent ces souhaits en considération. Il faut pourtant insister sur le fait que les mesures d'assistance n'ont qu'une valeur relative, car de plus en plus c'est aux plans de relèvement économique assortis de développement communautaire que l'on attache de l'importance.

En ce qui concerne les services "spécialisés" créés pour les populations de la campagne, en fonction de leurs besoins particuliers devant les transformations du monde rural, très importantes et complexes en Italie (cf. Compte-rendu du IIIème Congrès du Comité Italien de Service Social sur le thème "Monde rural en transformation: fonctions et responsabilités du Service Social"), il y a lieu de distinguer:

1. Les services sociaux créés spécialement pour les catégories agricoles, parmi lesquels il y a lieu de souligner plus particulièrement:
 - a) les activités sociales de la "Confederazione Nazionale dei Coltivatori Diretti" (Confédération Nationale des Exploitants Agricoles) réalisées par un bureau central et des bureaux provinciaux chargés de l'assistance sociale aux exploitants et à leurs familles. Le programme de ces activités est établi sur la base d'études et d'enquêtes et comprend aussi une partie éducative et culturelle destinée notamment aux femmes. (Il existe 7.985 groupes de femmes rurales).
 - b) les activités sociales de la "Confederazione Generale dell'Agricoltura Italiana" (Confédération Générale de l'Agriculture italienne), qui visent à aider les travailleurs et leurs familles à résoudre leurs difficultés et à bénéficier des mesures sociales établies pour eux. Ces activités, exercées également par des assistantes sociales (1), comptent aussi des réalisations sociales, surtout en faveur des enfants, et des initiatives éducatives et récréatives, destinées principalement aux adultes.
 - c) les activités d'assistance sociale consacrées à la main d'oeuvre, notamment féminine, occupée dans certains travaux agricoles saisonniers, qui sont mises en oeuvre soit par les Organisations d'employeurs, soit par celles de travailleurs, soit par des Comités temporaires d'assistance créés en collaboration entre plusieurs organismes. C'est le cas par exemple du "Comitato Interregionale Assistenza Mondariso" (Comité Interrégional d'assistance aux Travailleuses du riz) auquel, en 1959, 50 assistantes sociales avaient été affectées, qui ont accompli 20.205 entretiens et

(1) Pour la réalisation de ce service une convention a été passée avec l'ONARMO (cf. infra)

rencontres avec ces travailleuses, 3.391 visites à des fermes les abritant, 272 visites à domicile; 75 initiatives dans le domaine des loisirs. Des jardins d'enfants et garderies ont été créés, à l'aide de l'O.N.M.I. qui exerce aussi son action en faveur des femmes occupées à des travaux saisonniers, tels que la récolte des olives, du raisin, etc.. pour lesquels elles doivent s'éloigner de leur famille et travailler dans des conditions pénibles.

- d) les services sociaux créés par les "Enti di Riforma Agraria" (Organismes de réforme agraire) organismes publics institués pour la mise en oeuvre de la réforme agraire, promulguée en 1950. Ces organismes qui avaient initialement des objectifs purement techniques et économiques, prirent conscience de l'importance du facteur humain à l'occasion des difficultés qu'ils rencontraient dans la réalisation de ces objectifs. C'est ainsi qu'ils décidèrent de faire largement appel aux services d'assistances sociaux dont l'activité fût d'abord envisagée pour l'assistance et la suppléance aux carences d'organisation et d'équipement social. Par la suite, cette activité fût étendue à l'éducation des attributaires à leurs nouvelles responsabilités, et à leur participation plus active à la vie des nouvelles communautés. La formule du centre social y est largement utilisée. L'organisation consiste en général en des Bureaux d'assistance dans les centres de colonisation et en un Bureau central. Une expérience-pilote de service social, dans le cadre de la réforme agraire, mise sur pied en Sardaigne (dans la zone-pilote de l'A.M.P.) en fonction des besoins particuliers de cette zone, va encore plus loin, le service social y étant intégré aux activités techniques et économiques de l'organisme.
- e) le Service social créé par le "Servizio Elenchi Nominativi Contributi Unificati Agricoltura" (Service Listes nominatives cotisations unifiées agriculture), disposant de 50 assistants sociaux, exerce son activité uniquement dans le cadre de la prévoyance sociale en aidant les travailleurs agricoles à acquérir la conscience de leurs droits d'assurés et de leur solidarité; par ailleurs il aide l'organisme assureur (par le moyen d'enquêtes sociales ou par les contacts normaux habituels) à mieux connaître les conditions de vie et les besoins des assurés.

2. Les services sociaux institués par des Organismes qui, bien que non spécialisés dans le domaine agricole, sont amenés, en raison de leur situation géographique, à consacrer une partie de leur activité en faveur des populations rurales. Parmi ceux-ci il y a lieu de mentionner plus particulièrement:

- a) le service social créé par l'UNRRA-Casas. Cet organisme, institué en 1946, par l'UNRRA, pour reconstruire des maisons et des villages démolis par la guerre, principalement dans les régions agricoles du Sud et du Centre de l'Italie, a eu immédiatement recours aux assistants sociaux pour mettre sur pied un service social, destiné aux locataires des nouvelles maisons, afin de favoriser leur meilleure adaptation à la nouvelle situation et l'établissement de bonnes relations entre eux. Il s'est ensuite orienté vers la mise à la disposition de la population de tous les moyens susceptibles de favoriser son progrès social: éducation des adultes, formation professionnelle, service social de groupe, enquêtes sociales, organisation de la communauté: activités réalisées par le moyen des centres sociaux créés et gérés par cet organisme. Le "Projet-pilote Abruzzes" effectué par l'UNRRA Casas en collaboration avec l'Ecole de service social CEPAS, sous le patronage de l'UNESCO, dans une zone de 14 communes, mérite une attention particulière. Le service social y joue essentiellement un rôle d'animation des services sociaux déjà existants, de recherche sociale et de formation du personnel local qui sera investi de fonctions d'assistance. Il vise également à associer à l'effort entrepris les pouvoirs publics ainsi que la population elle-même.
- b) l'action de la "Cassa per il Mezzogiorno" (Caisse du Midi) - créée par la loi du 10.8.1950 - qui s'est progressivement étendue aux aspects extra-économiques du développement (et plus particulièrement aux aspects sociaux).

En mars 1959, un "Programme d'activités sociales et éducatives" a été approuvé par le Comité des Ministres du Midi et confié pour sa réalisation à la A.A.I. Amministrazione per le Attività Assistentziali Italiane e Internazionali (Administration Activités d'Assistance Italiennes et Internationales). Il comporte quatre

branches d'activités, dont deux, de caractère éducatif, sont exposées ci-dessous en page .

Il y a lieu de souligner ici le rôle que, dans le cadre de ce programme, le service social sera appelé à jouer au sein des institutions publiques d'assistance dans certaines provinces du Midi, en vue d'en mettre au point les programmes et les méthodes.

- c) les activités d'assistance sociale de l'"Associazione per gli Interessi del Mezzogiorno d'Italia" (Association Nationale pour les Intérêts du Midi d'Italie) - créée en 1911 dans le but d'attirer l'attention sur les graves problèmes du Midi et de susciter des solutions appropriées, - et de l'"Unione Nazionale per la Lotta contro l'Analfabetismo" (Union Nationale pour la lutte contre l'Analphabétisme) - créée en 1947 dans le but de mettre en oeuvre tous les efforts contre l'analphabétisme qui frappe encore un grand nombre d'italiens notamment dans le Midi.

Les programmes de ces deux associations montrent les liens étroits qui existent entre activités d'assistance et activités éducatives. La première notamment ayant mis sur pied un vaste réseau de jardins d'enfants, de colonies de vacances, etc... a complété cet oeuvre par des activités d'éducation des adultes, d'assistance technique agricole, d'organisation de coopératives, etc... La deuxième ajoute à ses activités éducatives et culturelles, exposées ci-dessous en page 72 des activités d'assistance. Des organismes privés tels que l'ONARMO, "Opera Nazionale Assistenza Religiosa Morale Operai" (Oeuvre Nationale Assistance Religieuse, et Morale aux Ouvriers), le C.I.F. "Centro Italiano Femminile" (Centre Féminin Italien), etc... exercent également dans ces deux secteurs des activités nombreuses et importantes en faveur des populations du Midi et d'autres régions agricoles. Sont à mentionner également les activités des Unions suscitées par l'ONARMO (Pia Unione dei Braccianti, Pia Unione dei Pescatori, Pia Unione dei Pastori, etc..)-

En plus des organismes qui consacrent entièrement ou partiellement leurs activités sociales aux milieux ruraux, il paraît indispensable de mentionner à part l'"Ente Patrocinio e Assistenza Coltivatori Agricoli" (Organisme pour la protection et l'Assistance aux Cultivateurs Agricoles) E.P.A.C.A., en spécifiant le champ spécial d'activité qui lui est propre.

II/3/20

Cet organisme a été créé en 1953 par la Confédération des Exploitants Agricoles en application du D.L. 29.7.1947, No 804, qui permet aux organisations nationales de travailleurs de créer et de gérer des instituts ayant pour tâche principale d'aider les travailleurs à obtenir, sur le plan administratif, les prestations de la prévoyance sociale. Cette aide apparaît particulièrement nécessaire pour les travailleurs agricoles, en raison de la complexité de la législation sociale, et de l'insuffisance de leur information et de leurs contacts avec les organismes assureurs, dont les sièges sont dans les villes.

L'E.P.A.C.A. base son organisation sur un bureau central, 92 bureaux provinciaux et 863 bureaux locaux et dispose de 11.133 correspondants dans les communes et hameaux (au 30 avril 1960).

Son activité s'étend à toutes les prestations de la prévoyance sociale (1). A titre d'exemple, jusqu'au 30 avril 1960, l'E.P.A.C.A. avait assisté 143.980 travailleurs pour des cas d'accidents de travail; quant aux pensions des exploitants agricoles, l'E.P.A.C.A., sur 1.457.230 demandes présentées au 31. décembre 1959, en avait traité 982.507. Comme tous les instituts créés en vertu de cette loi, l'E.P.A.C.A. se trouve sous le contrôle du Ministère de la Prévoyance Sociale.

(1) cf. déjà cité Compte-rendu du IIIème Congrès du Comité Italien de Service Social.- Rome 2-4 mai 1960.

LUXEMBOURG

En complément de l'aide accordée aux personnes se trouvant en état de besoin, aide qui est assurée par l'assistance publique et organisée dans chaque commune, de nombreux services sociaux ont été créés.

Comme ils sont répartis dans tout le pays, ils se trouvent également en milieu rural. Ils sont organisés sur un plan régional par l'Etat, les communes et des organismes privés et dirigés par des assistantes sociales (infirmières sociales). Ils sont souvent réunis dans des centres, généralement dans un dispensaire de la Ligue contre la Tuberculose. C'est là aussi qu'ont lieu les consultations pour nourrissons organisées par la Croix-Rouge. Les assistantes sociales visitent les familles rurales, surtout celles qui se trouvent dans une situation difficile, font rapport aux Ministères de l'Assistance Sociale, de la Santé Publique et de la Famille, afin qu'une aide appropriée puisse être accordée. Elles prennent aussi en main l'utilisation de l'aide octroyée, surtout dans les familles plus ou moins asociales qui ne savent pas disposer rationnellement de leurs revenus.

Il y a lieu de mentionner les associations privées d'assistance sociale, Croix-Rouge et Caritas, auxquelles les Ministères compétents accordent des subventions régulières et extraordinaires, parce qu'elles ont à leur service des personnes diplômées et qu'elles exercent une partie importante de leurs activités dans des lieux décentralisés. Sur le plan local, il faut souligner l'activité des Conseils de famille locaux, qui, constitués à l'initiative du Ministère de la Famille et de la Population, des communes, d'organisations ou de particuliers, sont des organismes auxiliaires du Ministère de la Famille et de la Population, et ont pour but de travailler dans leur localité, à l'étude et à la solution des problèmes se rapportant à la famille et à l'enfance.

Sur le plan des réalisations, il est important de rappeler les maisons de retraite pour vieillards, qui ont été érigées, non seulement dans les centres urbains et industriels, mais aussi en milieu rural, afin de ne pas séparer les vieillards de leur entourage habituel.

Les milieux compétents dans le domaine de l'assistance estiment qu'une meilleure coordination des services pourrait rendre leurs efforts plus efficaces.

PAYS-BAS -

La majorité des services sociaux est commune à la ville et à la campagne et leurs activités en général ne peuvent être considérées comme "rurales" que d'après les personnes ou le milieu qu'elles concernent.

Sont plus directement orientés vers le milieu rural :

- les services sociaux des Associations de Paysans, des Ligues de Paysannes et d'autres organismes à caractère rural;
- les activités sociales des Fondations provinciales pour le Travail social et des Fondations régionales pour le Bien-être;
- les activités sociales dans le cadre des projets d'amélioration régionale; par exemple celles prévues ou en cours dans les 9 régions en voie de développement partiellement regroupées dans les 4 régions-problème créées par le Gouvernement en 1960.

En outre, il y a lieu de mentionner la Commission de contact pour les problèmes du bien-être rural (Contactcommissie voor vraagstukken op het gebied van het welzijn ten plattelande) créée par un décret de 1954, dans laquelle siègent des représentants des Ministères de l'Agriculture, des Affaires économiques, du Travail social, de l'Instruction publique, des Organisations paysannes et des spécialistes. Elle a un rôle consultatif.

Ces services et activités font partie de l'ensemble de l'assistance qui, dans ses grandes lignes, est organisée comme suit :

I - ASSISTANCE PUBLIQUE.

L'assistance publique est régie par la loi concernant les pauvres, de 1912 (modifiée à différentes reprises; un nouveau projet est en préparation), et consiste en une aide individuelle et systématique adaptée aux divers besoins de l'individu, octroyée sur le plan local. La loi accorde aux municipalités la liberté, soit de fournir elles-mêmes cette assistance, soit d'en charger des institutions privées.

En général ces institutions exercent leurs activités avec l'aide des services municipaux intéressés, et notamment le Service des Affaires sociales, auquel sont également confiées les tâches communales du domaine socio-culturel.

Sous l'influence des nouvelles conceptions, l'assistance sociale prévoit, outre l'aide financière accordée individuellement, des activités de relèvement et des activités préventives, qui s'exercent en adoptant les méthodes les plus modernes du service social.

II - ASSISTANCE PRIVEE.

Etant donné le principe de la subsidiarité établi par la loi concernant les pauvres, les institutions privées sont appelées à jouer un rôle très important dans le domaine de l'assistance sociale. Elles sont organisées en fonction tant de leur spécialisation, que des bases confessionnelles ou philosophiques qui les inspirent. Elles sont groupées sur le plan national dans les Fédérations Nationales qui réunissent les services s'occupant d'une branche déterminée d'assistance ou de service social et dans les organismes de coopération qui, sur base confessionnelle, tendent à couvrir toutes les activités d'assistance et de service social.

Les Fédérations nationales aussi bien que les organismes de coopération sont décentralisés sur le plan provincial et local.

En outre, une tâche importante de coordination incombe aux Fondations provinciales pour le travail social. Sur le plan local une certaine coordination des activités dans le domaine de l'aide sociale est assurée par les conseils sociaux et par les services sociaux municipaux.

III - SERVICE SOCIAL.

A part l'assistance traditionnelle et spécialisée que les organismes publics et privés accordent à l'individu dans les villes et à la campagne, d'autres efforts sont réalisés pour aider l'homme et la société à s'adapter le mieux possible aux changements rapides et profonds que subissent les divers milieux.

Pour promouvoir cette adaptation, le service social joue un rôle essentiel par l'application des méthodes du service social individuel et du "développement communautaire".

Le service social individuel veut aider l'individu et la famille à vaincre les difficultés qui, notamment sur le plan psychique et spirituel, entravent l'épanouissement de la personnalité ou l'adaptation aux milieux de vie. Le service social s'est beaucoup développé sur le plan local rural.

En ce qui concerne le "développement communautaire", il consiste à réformer et à adapter le milieu social de l'individu et de la famille, par la mise en oeuvre de processus sociaux, établis par des experts, avec la participation active de la population.

Dans ces activités, l'accent peut être mis, soit en premier lieu sur les rapports humains, soit sur l'organisation et l'encadrement du milieu. Dans le premier cas, elles consistent en activités sociales de groupe, activités de centres communautaires (centres sociaux), formation socio-agraire, "Community-selfsurvey". Dans le deuxième cas, il y a lieu de mentionner l'activité des centres villageois, des organismes de coopération de service social, des Fondations provinciales pour le Travail social, qui sont au nombre de 11, des Fondations régionales pour le bien-être, au nombre d'une quinzaine. Dans ces Fondations siègent des représentants d'organisations privées, d'autorités locales, de la vie économique et de la population. Elles utilisent les services de conseillers sociaux.

Les activités sociales de groupe (consistant en discussions menées par des groupes de 12 à 15 personnes pendant quelques mois sur des questions communes et vitales dans le domaine du bien-être comme, par exemple, l'emploi de la jeunesse rurale, le changement des rapports entre parents et enfants, l'introduction de l'industrialisation), ont une fonction d'information, de développement de la sociabilité, d'animation.

En partant de ces discussions de groupes, il a été institué, notamment dans les zones d'amélioration régionale, la formation socio-agraire, qui a pour but de favoriser, sans trop de heurts ni de tension, l'adaptation de la population rurale aux changements sociaux et culturels. Elle est donnée par les Associations de paysans, de travailleurs agricoles et de femmes rurales qui, à cet effet, ont en service

22 "conseillers" et "consoillères" ruraux possédant au moins le diplôme d'une Ecole de Service Social et ayant suivi des cours d'économie domestique rurale à Wageningen.

Dans plusieurs régions rurales, la population a commencé à étudier elle-même la situation sociale et économique de sa communauté (Community-selfsurvey), ce qui provoque, non seulement de nombreuses suggestions, mais entraîne également cette population à des activités sociales (telles par exemple, la construction de centres villageois, l'aménagement de terrains de sports).

Dans le cadre des régions-problème, où l'établissement des industries est encouragé par le Gouvernement, la planification sociale joue un rôle important et témoigne que dans le cadre de l'industrialisation accélérée, le bien-être de la population retient toute l'attention. Le Ministère du Travail social remplit une tâche coordinatrice à cet effet.

Le Gouvernement ainsi que les communes et les provinces subventionnent ces activités. Des dispositions ministérielles règlent les subventions nationales et provinciales. En ce qui concerne le financement des activités municipales, il est réglé par la loi sur les relations financières, promulguée à la fin juillet 1961. Cette loi arrête que chaque commune recevra une somme déterminée par divers critères et notamment le nombre d'habitants et prévoit en outre le remboursement de 80 % des frais d'assistance.

La population doit, par la fiscalité, participer au financement des activités sociales à raison de 10 % pour les coûts d'investissement et de 20 à 30 % pour les coûts d'exploitation.

B. CENTRES SOCIAUX

La formule du "Centre social" qui était, à l'origine, une tentative pour résoudre, de façon tout à fait nouvelle, les problèmes des quartiers urbains, a trouvé également et surtout au cours de ces dernières années, une application de plus en plus large dans les régions rurales.

Il est aisé de comprendre les raisons de cette extension, si l'on considère les caractéristiques essentielles ⁽¹⁾ d'une formule qui permet d'obtenir des résultats particulièrement intéressants.

En effet, parmi les éléments qui la caractérisent, figurent la notion de voisinage, celle de regroupement d'un certain nombre d'activités et celle très importante de la participation active des usagers, qui coïncide avec la méthode du développement communautaire, pratiquée dans diverses zones rurales sous-développées et en cours de développement.

Le Centre social, qui répond au besoin des individus de se rencontrer au delà des appartenances politiques et religieuses et en dehors du travail, est en même temps une école de démocratie, où l'éducation des adultes est consciemment développée avec le concours des groupes d'usagers du centre. Il doit permettre des relations humaines directes entre tous ses membres, et son implantation doit répondre aux problèmes de la zone et de ses habitants.

En général, les centres sociaux déploient en même temps des activités d'assistance et des activités éducatives et culturelles. La prédominance de l'une ou l'autre de ces activités donne au centre une physionomie différente, ce qui peut même conduire à leur valoir des dénominations différentes (par exemple: centres sociaux, centres de voisinage, foyers, etc...). Lorsque, malgré cette diversité, qui est l'un des aspects

(1) cf. la définition élaborée en 1952, à l'occasion d'un rapport présenté par la France au Conseil Economique et Social des Nations-Unies et adoptée par la Fédération Internationale des Centres Sociaux, selon laquelle : "un centre social est une organisation qui, avec la collaboration des usagers, s'efforce de résoudre les problèmes propres à la population d'un quartier ou d'un secteur géographique, en mettant à sa libre disposition, dans un local approprié, un ensemble de services et de réalisations collectives de caractère éducatif, social ou sanitaire, animé par une assistante sociale responsable de la marche du centre, qui doit y assurer des permanences régulières et, si possible, y résider".

les plus importants du centre social, parce que c'est le moyen par lequel il répond mieux aux besoins du milieu, les éléments essentiels susmentionnés existent, les centres sociaux sont admis - par l'intermédiaire des Fédérations nationales des centres sociaux - à faire partie de la Fédération Internationale des Centres Sociaux, créée en 1926, qui a actuellement son siège à Utrecht (Pays-Bas).

Dans le présent texte, mention sera faite chaque fois de l'appartenance éventuelle des centres sociaux aux Fédérations Nationales et Internationale, car cet élément est le seul qui permet d'établir, sur la base d'un choix effectué par les organismes compétents eux-mêmes, s'ils sont de véritables centres sociaux.

Il n'existe pas, dans chacun des six pays de la C.E.S., des centres sociaux ruraux.

Le LUXEMBOURG n'a pas de centres sociaux, ni urbains, ni ruraux (les milieux compétents affirment que la nécessité ne s'en est pas fait sentir).

En BELGIQUE il existe des entités qui consistent en un regroupement de services ne possédant pas les autres éléments essentiels d'un centre social. Par conséquent, il n'y a pas en Belgique de Fédération des Centres Sociaux, affiliée à la Fédération Internationale.

En ALLEMAGNE il n'existe pas de centres sociaux dans les zones rurales; les 15 centres sociaux existants exercent leurs activités dans les quartiers urbains; ils sont réunis dans la Fédération Nationale des Centres Sociaux (Verband Deutscher Nachbarschaftsheime), qui est à son tour affiliée à la Fédération Internationale des Centres Sociaux. Sont à signaler par ailleurs les Dorfgemeinschaftshäuser (Maisons communautaires de villages) qui existent notamment dans le Land Hessen. Ayant particulièrement des activités dans les domaines culturel et des loisirs, il en sera traité ci-dessous en page 57.

FRANCE. Ce pays est, en Europe, celui qui a les traditions les plus anciennes dans ce domaine⁽¹⁾.

(1) Le premier centre français a été créé en 1871 à Paris (avant l'expérience de Toynbee Hall) et fonctionne encore aujourd'hui. C'est le Centre de la rue Vigée-Lebrun (cf. Principes de travail des Centres sociaux français - A. MEISTER).

Il y avait en 1957, 160 centres sociaux, affiliés à la "Fédération des Centres sociaux de France" (fondée en 1922 et fédérée dans la Fédération Internationale) et 191 centres affiliés à la "Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture" (fondée en 1946 et également fédérée à la Fédération Internationale), soit 351 centres sociaux, parmi lesquels 140 implantés en milieu rural.

En 1960, le chiffre officiel des centres sociaux fourni par le Ministère de la Santé Publique et de la Population était de 559. Dans le IIIème plan d'équipement social (1962-1965) il est demandé 172 millions de N.F. pour la création de 454 centres sociaux.

Le développement des centres sociaux s'est vérifié aussi bien dans les villes qu'à la campagne, sans qu'il soit possible de donner des chiffres précis dans les deux cas. La circulaire du 30 janvier 1961 du Ministère de la Santé Publique et de la Population qui souligne l'importance de cette formule d'action sociale, considérée comme la plus adaptée aux besoins actuels, en rappelle les caractéristiques et les normes d'organisation et de financement. Cette circulaire encourage également la création de centres sociaux ruraux, en précisant leurs buts et en mettant en évidence les difficultés particulières que présente la détermination de leur lieu d'implantation et le recrutement des assistantes sociales dans les zones rurales.

La nécessité de disposer d'un personnel hautement qualifié est reconnue comme l'une des conditions les plus importantes pour l'implantation et le fonctionnement d'un centre social.

Il semble opportun de rappeler quelques uns des aspects qui ont plus particulièrement caractérisé les centres sociaux français, tant urbains que ruraux :

- leurs programmes d'activité ont toujours été conçus en fonction de la famille. Actuellement, les organismes familiaux développent leurs responsabilités dans l'action familiale des centres sociaux;
- le principe du regroupement des services est reconnu comme un facteur essentiel lorsque les centres assurent des permanences et des liaisons avec plusieurs administrations (Caisse d'allocations familiales, écoles, municipalités, etc...);

- les différences entre les diverses formules (centres sociaux, maisons, foyers, etc...) sont en train de disparaître (1). Si les centres sociaux ont démarré à partir de l'assistance sociale principalement, ils sont nécessairement entraînés vers des préoccupations culturelles. D'autres organisations françaises plus jeunes, par exemple les Maisons de jeunes et de la culture, partis de l'objectif d'organiser les loisirs à la campagne, en arrivent aux préoccupations sociales. Pour cette raison il est préconisé que les centres deviennent des "foyers culturels polyvalents".

ITALIE. La création des centres sociaux est très récente, mais elle a connu un développement rapide: en 1952, au moment où a été effectuée, par le Conseil Economique et Social de l'O.N.U., une étude sur les centres sociaux, on en était aux premières expériences et à la recherche des principes; aujourd'hui il existe environ 200 centres sociaux affiliés à la Fédération italienne des centres sociaux, créée en 1957, et elle-même affiliée à la Fédération Internationale. Entre temps des Congrès ont eu lieu, à Naples en 1954 et à Palazzo Canavese en 1956 pour la mise au point des principes et la discussion des différentes expériences; les écoles de service social et les organismes intéressés ont consacré leur attention aux problèmes des centres sociaux; une revue spécialisée, "Centro Sociale" contribue efficacement à l'étude et à la vulgarisation de ces problèmes.

Il n'est pas possible de préciser la répartition des 200 centres sociaux existant entre centres urbains et centres ruraux; un recensement sur la base d'un questionnaire très précis est en cours, à l'initiative de la Fédération italienne; les résultats n'en seront connus que dans quelques mois. Il semble possible que le chiffre total des centres sociaux se répartisse de façon égale entre la ville et la campagne.

Les organismes qui créent des centres sociaux ruraux sont notamment les suivants : organismes pour la réforme dans l'agriculture, tels que, par exemple, le "Delta Padano", et l'organisme pour l'irrigation et la transformation foncière en Pouilles et Lucanie; l'UNRRA-Casas, l'Union nationale pour la lutte contre l'analphabétisme. Cette dernière organisation a fondé ses centres surtout dans les zones les plus déprimées du Midi italien, et leur activité est caractérisée par le volontariat

(1) Déjà cité : A. MEISTER: Principes de travail des Centres sociaux Français.

(la plupart des animateurs se recrutent parmi les instituteurs désireux d'agir en faveur de la population de leur propre village). Contrairement à ce qui est fait par les autres, ces centres sociaux n'ont pas recours à des assistants sociaux. Les résultats dépassent le but immédiat de la lutte contre l'analphabétisme, car ces centres jouent également un rôle très important dans l'amélioration de la vie communautaire et dans la solution de problèmes locaux, même d'ordre économique.

Les Centres communautaires, organisés par l'Institut italien des Centres communautaires, dont les toutes premières initiatives datent de 1950, dans des milieux ruraux aussi bien que dans d'autres industrialisés, regroupent toutes les activités dont le but est l'organisation démocratique de la vie de la communauté. Ils sont un dépassement du centre social dans un sens politique autant que culturel.

Une autre tendance consiste, au contraire, à accentuer les activités d'assistance. Dans ce cas, les centres reçoivent plus fréquemment la dénomination de centres d'assistance sociale. Il en existe un grand nombre, non compris dans les 200 centres sociaux susmentionnés, notamment dans les régions de la réforme agraire, à l'initiative d'organisations privées, telles que la P.O.A. (Oeuvre Pontificale d'Assistance), la "Pia Unione Assegnatari" (Union Pieuse des Contribuables), etc...

Les PAYS-BAS possèdent une très longue tradition en matière de centres sociaux; ceux-ci sont fédérés dans la Nedorlandse Bond voor Sociaal Cultureel Vormingswerk (N.B.V.) (Association néerlandaise pour la formation socio-culturelle) fondée en 1928 et affiliée à la Fédération Internationale des Centres Sociaux.

De leurs premières activités de récréation et de formation, ces centres en sont venus à s'intéresser aux problèmes sociaux et humains des communautés urbaines et rurales en portant plus particulièrement leur attention sur les liens existant entre l'individu et ses milieux de vie (famille - quartier - village).

En 1957 les centres sociaux affiliés à la Fédération nationale étaient au nombre de 76 (urbains et ruraux); le Ministère du Travail social a subventionné jusqu'ici 65 centres sociaux (dont 45 à la campagne) et 110 centres villageois (dont 100 à la campagne).

Les centres sociaux, où en général un grand nombre de services sociaux sont installés, jouent leur rôle en orientant et en stimulant la vie communautaire, dans la mesure où celle-ci fait défaut, par l'organisation d'activités et d'associations, dont le besoin se manifeste. L'organisme qui gère un centre social doit en conséquence disposer de plusieurs collaborateurs capables de guider les activités sociales et culturelles nécessaires. Dès que la population intéressée en a pris conscience, le centre social s'efforce de transférer celles-ci à un comité ou à des associations créées par cette population, pour pouvoir ensuite se consacrer à d'autres activités sociales.

Les centres villageois diffèrent des centres sociaux en ce sens qu'ils ne font que mettre à la disposition des organisations sociales, culturelles et d'hygiène, des locaux, en général équipés, pour qu'elles puissent y exercer leurs activités respectives.

Le centre villageois est géré par une Fondation dans laquelle siègent les représentants des associations privées et confessionnelles ayant coopéré à sa création. Il contribue à l'évolution de la vie communautaire :

- par son existence, qui permet aux associations intéressées de disposer des locaux nécessaires à leurs activités;
- par sa réalisation et sa gestion, la population elle-même entreprenant une activité qui vise l'ensemble de la communauté (organisation communautaire).

C. SERVICES D'AIDES FAMILIALES

Dans les six pays de la Communauté ont été organisés ou sont en voie d'organisation, des services d'aides familiales ayant pour but de recruter, de former et de mettre à la disposition des familles en difficulté pour cause de maladie, de surmenage ou d'absence prolongée de la mère, des aides professionnelles qualifiées, qui assument, temporairement, les multiples tâches familiales et ménagères du foyer. Plus rarement ont été organisés des services spécialisés d'aides familiales rurales. Même dans les pays où ces services sont les plus développés, le nombre d'aides familiales est très insuffisant par rapport aux besoins, et l'on signale partout des difficultés de recrutement.

Voici comment la situation se présente dans les différents pays:

BELGIQUE

Les services d'aides familiales exercent leur activité, à la fois dans le milieu urbain et le milieu rural. Il existe 41 services publics d'aides aux familles, 22 privés. Les aides familiales sont au nombre de plus de 2.000. En 1959, environ 3 millions d'heures de prestations ont été fournies. Les subsides gouvernementaux se sont élevés en 1960 à 53 millions de francs belges.

Les services privés sont agréés par l'Etat s'ils remplissent les conditions requises. Les services agréés, ainsi que les centres de formation d'aides familiales, peuvent bénéficier de subventions. Les subsides octroyés aux services s'élèvent à 75 % de la différence entre le montant de rémunération payée par le service à ses aides familiales et la contribution de la famille aidée (jusqu'à concurrence d'un plafond de rémunération). Cette contribution varie suivant le montant des revenus de la famille et l'importance de ses charges. La matière est réglée par l'arrêté royal du 24 juin 1957, qui coordonne et modifie toutes les dispositions antérieurement en vigueur en ce domaine. Elle relève de la compétence du Ministère de la Santé publique et de la Famille. Le même Ministère octroie des subventions aux services de soins à domicile qui déploient une activité familiale.

En 1959, a été créé un service d'aides familiales du Boerenbond belge, pour les provinces d'Anvers et de Brabant.

Il existe un Secrétariat national et des secrétariats régionaux d'aides familiales rurales, ainsi qu'un Centre de formation spécialisé.

ALLEMAGNE

Les aides familiales aident ou remplacent les mères de famille, mais aussi s'occupent, dans de nombreux cas, des personnes âgées et des infirmes.

L'état actuel des informations sur ces Services ne permet pas de faire une distinction quant au nombre et quant aux activités entre les réalisations urbaines et rurales. Le Ministère fédéral de l'Intérieur donne les chiffres au 1er janvier 1959, de 3.100 aides familiales à temps plein et 8.200 à temps partiel ou bénévoles.

Le monde catholique compte plus de 400 aides familiales qualifiées, réparties dans 15 diocèses, et qui sont groupées au sein d'une Association professionnelle des aides familiales catholiques.

Ces Services sont dus à l'initiative d'Organismes privés, notamment l'Association "Caritas", l'"Innere Mission", la Croix-rouge allemande.

Ceux-ci sont aidés dans le financement de ces Services par les Länder et les communes, les Organismes de prévoyance sociale (Caisses de maladie, assurance-retraite), l'assistance publique communale en cas d'indigence du bénéficiaire. La charge assumée par les Organismes responsables reste très grande, ce qui entrave le développement normal de ces Services.

L'aide des pouvoirs publics est, en général, très restreinte. Toutefois, certains Länder font un effort particulier : Schleswig-Holstein (200.000 DM par an), Rhénanie du Nord Westphalie (200.000 DM) Bade-Wurtemberg (150.000 DM).

Il n'est pas prévu de crédits au budget fédéral à cette fin. Le Bundestag a estimé que le financement de l'aide familiale incombait uniquement aux Länder et aux communes.

Le projet actuel de réforme de l'assurance-maladie prévoit la prise en charge, dans certains cas, des frais que comporte le recours à une aide familiale. La récente loi relative à l'aide sociale (Bundes-sozialhilfegesetz) promulguée le 30.6.1961, inclut pour la première fois l'aide familiale dans les prestations d'aide sociale, ce qui permet certaines possibilités de développement de cette forme d'aide.

FRANCE

Les Organisations de "travailleuses familiales" sont réglementées par le décret du 9 mai 1949 (modifié par le décret du 7.4.1950). Il existe actuellement sept organismes nationaux, dont l'Union nationale des associations d'aides familiales rurales, et une vingtaine d'organisations régionales ou locales. Presque toutes sont des associations privées, agréées par le Ministère de la Santé publique.

Les travailleuses familiales actuellement en service sont au nombre de 4.500, dont 1000 en milieu rural.

Les ressources des organismes de travailleuses familiales proviennent de subventions de l'Etat, éventuellement de subventions des départements et des municipalités, des participations des Caisses d'Allocations familiales, de sécurité sociale et d'autres régimes sociaux, notamment de la Mutualité Agricole (l'arrêté du 6 avril 1950 règle les conditions de cet appui financier).

A la campagne, les "aides familiales rurales" assurent cette activité dans les communes ou groupes de communes, où elles sont souvent engagées par une association de chefs de famille. L'Union nationale des Associations d'aides familiales rurales, membre de la Confédération nationale de la Famille rurale, est la seule Organisation spécialisée en milieu rural, et groupe les 1.000 aides familiales rurales qui travaillent dans 2.000 communes, réparties dans 80 départements. Cette Union a trois centres de formation et organise des sessions de perfectionnement.

On peut compter que ce sont environ 250.000 journées de travail qui sont fournies chaque année aux familles, et ceci au profit de 40.000 familles du milieu rural.

L'expérience prouve qu'une aide familiale rurale a son plein emploi dans une population de 1.000 à 1.500 habitants. Le milieu rural constituant en France 40 % de la population, on peut estimer qu'il faudrait quelque 15.000 à 18.000 aides familiales rurales.

La Mutualité agricole, dans le cadre de son action sanitaire et sociale, contribue au soutien de cette forme d'activité; les caisses de mutualité sociale agricole, dans de nombreux départements, prennent en charge, dans la limite d'un crédit fixé annuellement, un pourcentage du coût de l'intervention d'une aide familiale pendant un certain nombre de jours et dans certains cas graves déterminés. D'autres apportent leur aide sous forme de subvention annuelle à l'organisme de travailleuses

familiales rurales. Ailleurs, pour des cas graves, des caisses de mutualité sociale agricole envoient elles-mêmes une travailleuse familiale au foyer où sa présence est pendant quelques jours nécessaire. En 1959, l'ensemble des caisses de mutualité agricole a consacré 103 millions d'anciens francs à ce chapitre. Il a été reconnu l'efficacité, tout particulièrement en milieu rural, de cette forme d'aide. Dépassant une action d'assistance, les aides familiales ont, parfois inconsciemment, une influence éducative, en aidant la mère de famille à organiser son travail, en mettant à sa portée certaines techniques ménagères. Par ailleurs, cette présence d'une personne spécialisée et formée à cet effet provoque souvent chez la mère de famille une prise de conscience et une plus grande estime de sa tâche dans son foyer.

Il faut signaler qu'en milieu rural les aides familiales apportent également leur aide aux personnes âgées. Il ressort d'un sondage auprès de 100 aides familiales rurales que 91 travaillent chez des vieillards, en moyenne 2 jours par mois.

ITALIE

L'Italie ayant des expériences d'aides familiales très limitées, (certaines réalisations du "Fronte della Famiglia" se sont développées en particulier à Turin), de tels services dans les campagnes ne sont pas connus.

LUXEMBOURG

Le Ministère de la Famille et de la Population prend à sa charge une partie des frais causés par l'engagement des aides familiales, qui sont envoyées par l'Association "Aide Familiale" (créée à l'initiative du Mouvement "Action familiale et populaire"), dans les familles où le besoin en est constaté, soit à la ville, soit à la campagne. La "Caritas" assure en général ce service et dispose à cet effet d'une dizaine d'aides familiales.

PAIS-BAS

Aux Pays-Bas, cette forme d'aide aux familles est organisée aussi bien dans les villes qu'à la campagne. Elle prévoit deux éléments : l'assistance familiale et l'assistance ménagère.

L'assistance familiale est faite par l'aide familiale qui, en général, intervient lorsque la mère de famille doit être remplacée. L'assistance ménagère est donnée par une aide ménagère qui intervient lorsque la mère de famille a besoin d'aide.

La profession d'aide familiale est née pendant la guerre à l'initiative de diverses Organisations sociales. L'assistance familiale s'est beaucoup développée après la guerre. Au début, le Gouvernement ne subventionnait que les services d'aide familiale qui s'efforcent d'éviter la décadence d'une famille, ou d'y mettre fin, due à la maladie ou à l'incapacité de la mère de famille. Ensuite furent également subventionnés les services d'aide ménagère qui secondent la mère, celle-ci restant responsable de son ménage.

L'assistance familiale est assurée par des personnes ayant reçu une formation spéciale, tandis que l'assistance ménagère est donnée par des personnes qui ont des connaissances ménagères suffisantes.

La direction d'une Organisation d'aide familiale et d'aide ménagère doit être assumée par une assistante sociale diplômée. L'aide est accordée aux familles que la directrice estime en avoir besoin du point de vue médical ou social.

Les Organismes d'aide familiale ont un caractère privé, et souvent confessionnel. Ils sont subventionnés par le Ministère du Travail social et par les communes. La subvention de l'Etat se monte à 30 % du coût du salaire de l'aide familiale et à 25 % du coût du salaire de l'aide ménagère.

On comptait au 1er janvier 1960, 5.200 aides familiales, et 6.200 aides ménagères (dont 4.200 occupées de façon fixe).

D. ACTIVITES DE FORMATION MENAGERE ET
D'ECONOMIE DOMESTIQUE DES FEMMES RURALES
- EQUIPEMENT MENAGER -

Aux Chapitres IV C et IV F de ce document qui ont décrit l'organisation de l'enseignement ménager agricole et de la vulgarisation, ce Chapitre se propose d'apporter un simple complément, relatif à la formation ménagère et domestique exclusivement post-scolaire, et donnée particulièrement par des organisations privées.

BELGIQUE

L'organisation de loin la plus importante exerçant des activités dans ce domaine est le "Boerinnenbond" (Ligue des Fermières) qui étend son action aux régions flamandes, mais groupe également les paysannes flamandes établies en Wallonie. Elle donne cette formation par des conférences, des "cours abrégés" de 2 à 5 jours, par la publication de brochures et de manuels pratiques et par sa revue mensuelle "Au foyer". Elle s'est attachée particulièrement à la question de l'habitat et de l'aménagement de la maison. La branche Jeunes : la V.B.J.B. Boerinnenjeugdbond, a également des activités de formation ménagère et professionnelle féminine.

Dans la partie Wallonne du pays, il faut signaler l'activité de la Jeunesse rurale catholique féminine qui, notamment, organise chaque année un "brevet professionnel" centré sur une des tâches de la fermière. Il convient également de citer le Service Professionnel de la Jeunesse Agricole Féminine créé en 1958 qui dépend de l'Alliance agricole belge. Signalons enfin les quelques réalisations de la Fédération Nationale des Jeunes Alliances Paysannes de Belgique (J.A.P.), Organisation qui dépend des Unions Professionnelles Agricoles

II/3/38

ALLEMAGNE

Le perfectionnement ménager, professionnel et culturel de la paysanne, (indépendamment des cours donnés aux jeunes filles dans les sections spécialisées des écoles d'agriculture ou dans les écoles féminines rurales, de la formation donnée dans les Universités populaires rurales, et de la vulgarisation officielle), est assuré surtout par le "Deutscher Landfrauenverband" (Association des femmes paysannes allemandes), à travers ses associations provinciales, départementales et locales.

Le rapport statistique 1959-1960 ci-dessous donne des précisions sur l'ampleur de cette action, sa nature et ses méthodes.

1) Organisation

- "Landes-Verbände" - Associations au plan des Länder (en partie selon l'ancienne répartition administrative)	17
- Associations par districts et cantons	407
- Associations locales	9.382
- Membres	85.625

2) Programmes d'enseignement

- Technique ménagère et tenue de la maison	2.180
- Cuisine et conservation des aliments	2.407
- Couture et soins des vêtements et du linge	841
- Education sanitaire, y compris soins aux malades et aux nourrissons	1.217
- Jardinage	1.080
- Basse-Cour et élevage	999
- Amélioration des structures agricoles et C.E.E.	410
- Questions juridiques et sociales	429
- Formation générale	1.693
- Organisation des loisirs et des fêtes.	
Sens familial	1.942
- Divers	1.241

3) Méthodes utilisées

- Conférences	7.502
- Tables rondes	729
- Cours pratiques et démonstrations	2.829
- Voyages et visites d'études	1.899
- Visites à la maison et à la ferme	531
- Expositions	357

Il faut ajouter que la vulgarisation ménagère agricole faite par les services officiels se fait souvent en liaison avec les Associations de femmes paysannes.

Parmi les services de recherche et de vulgarisation s'efforçant d'améliorer les conditions de travail des paysannes, il faut citer :

- Bundesforschungsanstalt für Hauswirtschaft (Institut fédéral de recherches d'économie domestique) à Stuttgart-Hohenheim, qui a créé au "Landesgewerbemuseum" (Musée des Métiers) de Stuttgart un bureau central de vulgarisation : "Service-Pilote de l'habitation et des arts ménagers" qui organise des expositions permanentes ;
- Institut für landwirtschaftliche Betriebslehre (Institut d'économie rurale), de la Justus Liebig-Hochschule de Giessen.
- Institut für landwirtschaftliche Betriebs- und Arbeitslehre (Institut d'économie rurale et d'organisation du travail agricole) de Göttingen (Centre de formation des conseillers agricoles de Basse-Saxe).

En vue d'améliorer les conditions de travail de la paysanne, il faut indiquer que, principalement depuis 1949-1950 - cette évolution ayant été amorcée et fortement stimulée par l'octroi de crédits ERP - l'Etat et les organisations professionnelles coopèrent, au moyen de subventions, au développement d'installations communautaires, particulièrement nécessaires en raison du très grand nombre de petites et moyennes exploitations familiales auxquelles la situation financière ne permet pas d'acquérir cet équipement.

Il s'agit, soit d'installations complètes comme les maisons communautaires de villages (décrites ci-dessous en page 57), soit d'installations spécifiques telles que lavoirs et installations de réfrigération. L'annuaire statistique de 1960 du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Forêts indique 9.268 installations frigorifiques communautaires, totalisant 354.789 compartiments de stockage. Sans doute le nombre des lavoirs communautaires est-il beaucoup plus faible. Cependant un Land comme celui de Bad-Würtemberg, dont la structure agricole se caractérise par la prépondérance de petits exploitants, en possédait 1.182 en 1960.

II/C/40

L'amélioration des structures agricoles, financée sur les crédits du Plan Vert, rend considérablement plus efficace et plus facile le travail de la paysanne, à la maison, à la ferme et aux champs, grâce à des constructions modernes, à un aménagement rationnel de l'intérieur, et au regroupement de nombreuses parcelles. Pour la première fois, 30 millions de DM pris sur les crédits du Plan Vert ont été affectés en 1961 au développement de l'économie domestique (ils sont destinés avant tout à subventionner la création d'installations de chauffage et de distribution d'eau chaude).

FRANCE

Les Caisses de la Mutualité Agricole ont des services d'enseignement ménager agricole, de vulgarisation et de conseils ménagers, et subventionnent des initiatives d'organisations privées. Elles y ont consacré en 1959 plus de 530 millions de francs (anciens francs). Elles aident également les femmes rurales par des prêts d'équipement ménager (80 millions de francs en 1958).

La plupart des initiatives privées en matière de formation ménagère et technique de la femme paysanne ont été prises par la Confédération Nationale de la Famille Rurale, qui possède un "Service d'équipement et de vulgarisation ménagère rurale".

En 1960 ont eu lieu 1.500 séances locales de vulgarisation ménagère, qui ont réuni 22.000 femmes rurales, dans 45 départements. 50 journées départementales pour la formation d'animatrices ont été organisées, et 16 sessions régionales ont regroupé 500 animatrices.

La Confédération Nationale de la Famille Rurale a par ailleurs 1.350 centres ménagers familiaux ruraux, et a créé des services d'utilisation en commun d'appareils ménagers. Elle a d'autre part un "Service des budgets familiaux ruraux" qui a pour objectif, par le moyen du livret de comptabilité tenu régulièrement par un certain nombre de familles, d'aider celles-ci à mieux se rendre compte de leur propre gestion financière, et de déterminer les secteurs où les besoins familiaux sont les moins satisfaits.

Emanant du Service d'Enseignement Ménager de la Conférence Nationale de la Famille Rurale, s'est constitué, en 1951, le Centre Familial National pour la Formation Ménagère et Professionnelle Rurale, qui est l'organisme pédagogique et technique au service de l'enseignement ménager rural privé et de la vulgarisation. Il bénéficie du patronage du Ministère de l'Agriculture.

Ses activités sont les suivantes : préparation au Moniteurat d'Enseignement Ménager Rural et sessions de perfectionnement pour les monitrices en exercice ; sessions de formation de "vulgarisatrices ménagères agricoles" qui, elles, s'adressent aux femmes adultes, préparation de cadres de la promotion féminine agricole (activité récente, découlant de la loi sur la promotion sociale votée en 1959) ; publication d'une revue, organisation d'un concours national annuel de la meilleure ménagère rurale, etc ..

Il est à signaler d'autre part que la Confédération Générale des Oeuvres Laïques (Ligue de l'Enseignement) a mis en place des centres d'information et de vulgarisation ménagère agricole, (C.I.V.A.L.) et organise également un concours de la meilleure ménagère rurale.

L'action des 340 Maisons Familiales d'Apprentissage Rural (dont 130 établissements féminins), qui assurent, par 770 moniteurs et monitrices, la formation d'environ 15.000 adolescents et adolescentes, doit également être mentionnée, car cette formule de formation professionnelle utilisant le système de l'alternance (les élèves ne viennent à la Maison Familiale d'Apprentissage qu'une semaine sur trois, deux semaines étant passées à la ferme paternelle), associe étroitement les familles à ce travail de formation, ce qui constitue souvent pour elles un moyen de perfectionnement professionnel et général.

En matière d'équipement ménager, il y a lieu d'indiquer les résultats de plusieurs enquêtes par sondage effectuées par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (I.N.S.E.E.), qui ont permis d'établir les tableaux suivants, extraits du Bulletin hebdomadaire de statistique du 4-3-1961.

Nombre de ménages équipés pour 100 ménages

Appareils	Dates	France			Groupes socio-professionnels		Catégories de communes		
		entière	Agriculteurs	salarisés	Rurales	Urbanes	de moins de 50.000 h.	de plus de 50.000 h.	
Réfrigérateurs	Déc. 1954	7,5	2,4	0,5					
	Sept. 1957	17,4	6,3	1,8	8,0	21,8			
	Avril 1959	20,5	9,6	3,2	9,5	27,4			
	Avril 1960	25,8	9,6	4,6	12,4	34,3			
Machines à laver	Dec. 1954	7,3	1,8	13,2					
	Sept. 1957	17,6	10,9	7,1	13,2	19,2			
	Avril 1959	21,4	15,4	13,4	15,9	26,2			
	Avril 1960	24,4	16,4	13,4	18,3	27,9			
Aspirateurs et cireuses	Déc. 1954	14,0	1,8	1,0					
	Sept. 1957	22,0	5,6	1,2	9,5	30,7			
	Avril 1959	25,0	6,8	1,3	9,6	33,9			
	Avril 1960	28,5	4,1	1,4	11,6	36,8			
=====									
Nombre de ménages	Avril 1960	14,0	1,7	0,4	5,4	2,6			
Unité	million								

(1) Les communes rurales sont celles de moins de 2.000 habitants agglomérés au chef-lieu.

ITALIE

A l'activité de formation et de vulgarisation menée en faveur des femmes rurales par le Ministère de l'Agriculture et des Forêts, par le moyen des "Inspectorats Agricoles", s'ajoute celle d'organisations privées, qui sont aidées par des subventions du Ministère et travaillent sous sa supervision technique. Ces organisations sont notamment les suivantes :

- il Centro Italiano Femminile (Centre Italien Féminin) - C.I.F.
- les Associazioni Cristiane dei Lavoratori Italiani (Associations Chrétiennes des Travailleurs Italiens) A.C.L.I.
- l'Unione Donne d'Azione Cattolica (Union des Femmes d'Action Catholique) (U.D.A.C.)
- la Gioventù Femminile Rurale Cattolica (Jeunesse Catholique Rurale Féminine).

Quelques données statistiques peuvent être fournies sur l'activité menée de 1951 à 1958 :

- Cours d'Economie Domestique Rurale (E.C.R.) réalisés par le Ministère de l'Agriculture : 3.000, avec 100.000 participantes environ.
3.000 cours organisés par les organismes privés collaborateurs.
- Journées de campagne (conseillers itinérants ("ambulanti") et circuits avec les voitures-propagande) : 32.000, avec 175.000 participants environ.
- Cercles de jeunesse rurale (dont au moins 50 % sont féminins) : 130, avec 3.300 participants environ.

Les organismes privés, en plus de l'activité qu'ils exercent en coopérant à celle du Ministère de l'Agriculture, ont des initiatives propres. Ainsi par exemple, les "A.C.L.I.-Terra" utilisent les moyens audio-visuels pour apprendre à améliorer le système d'élevage et d'exploitation agricole en s'adressant non seulement aux hommes, mais également aux femmes. Le C.I.F.

II/C/44

a actuellement, entre autres, une nouvelle initiative en cours de réalisation, à titre expérimental, la création d'un "Centre de consultation et de démonstration pratique pour la femme rurale" à Gromola, petit centre de la province de Salerno.

Les "Enti di Riforma" (Offices de Réforme Agraire) ont introduit dans le cadre de leurs nombreuses activités destinées à la formation des "assegnatari" (bénéficiaires), des cours d'économie domestique rurale ; il a en effet été constaté que la femme joue un rôle très important dans la réussite des programmes de la réforme quant à l'adaptation des familles à leurs nouvelles responsabilités. En vue de donner à ces cours une plus grande efficacité, il a semblé opportun d'adopter fréquemment une méthode individualisée. Les femmes, au lieu d'être réunies, sont visitées chacune dans leurs maisons par la responsable des cours, qui donne ses enseignements sur la base des besoins particuliers de chaque ménage.

La situation, au 30 Septembre 1960, était la suivante :

<u>Enti Riforma</u>	<u>Nombre des cours</u>	<u>Nombre des participants</u>
Delta	42	860
Maremma	607	15.753
Fucino	141	4.070
O.N.C.	118	3.400
Puglia	562	14.025
O.V.S.	460	10.413
ETFAS	63	1.150
Flumen	-	-
ERAS	7	204

Les organisations professionnelles et syndicales agricoles ont également des initiatives dans ce domaine, dont certaines sont spécialement destinées aux femmes ; on peut citer en particulier le Groupe des Femmes Rurales de la "Confederazione Nazionale dei Coltivatori Diretti" qui déploie une activité très importante et bien organisée.

LUXEMBOURG

Il convient de citer les écoles ménagères pour filles de paysannes à Ettelbrück (privée) et à Mersch (Etat). Deux régentes ménagères de l'école de Mersch s'occupent exclusivement de la vulgarisation ménagère.

En matière d'équipement ménager, certaines communes rurales ont organisé non seulement l'équipement collectif en machines agricoles, mais aussi en appareils ménagers, notamment en appareils réfrigérateurs.

PAYS-BAS

La formation socio-agraire, comme la formation culturelle et ménagère, résulte d'initiatives prises, en général, par les Associations de Paysans, les trois Ligues Féminines Rurales (Nederlandse Bond van Plattelendsvrouwen, fin 1959 : 50.000 membres - R.K. Boerinnenbonden, fin 1959 : 42.000 membres - Christelijke Plattelandsvrouwen en Meisjesbond, fin 1959 : 10.000 membres), les Associations de travailleurs agricoles, ceci en coopération étroite avec la "Stichting Huis-houdelijke Voorlichting ten Plattelande" (Fondation pour la formation ménagère rurale). Cette fondation, qui joue un très grand rôle, a pour objet d'organiser des cours et des conférences de technique ménagère donnés par des professeurs féminins qualifiés. Elle est subventionnée par le Ministère de l'Enseignement, des Arts et des Sciences, et par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. (Subventions prévues sur le budget 1961, par le Ministère de l'Enseignement : Fl. 333.000 - par le Ministère de l'Agriculture : Fl. 74.000).

Les ligues féminines coopèrent au sein d'un organisme de coordination "Centrale van Boerinnen en Plattelandsvrouwen" (Centrale des paysannes et femmes rurales) créé en 1954. Des initiatives importantes sont à leur actif, notamment dans le domaine de l'amélioration de l'équipement du logement (expositions ambulantes), ceci avec l'aide du Bouwcentrum (Centre de Construction).

Là où existent des écoles ménagères rurales, celles-ci donnent souvent des cours de formation domestique rurale pour adultes.

S'occupent également de la formation culturelle et ménagère rurale, les universités populaires et la "Stichting landbouwhuishoudkundig onderzoek" (Fondation pour la recherche dans le domaine de l'économie domestique rurale) à Wageningen, organisme semi-public, qui forme des moniteurs d'écoles domestiques rurales, le personnel de cadre d'organismes ruraux, etc ...

Des organismes importants s'occupant de l'amélioration de la formation ménagère générale étendent leurs activités - de façon indirecte - vers les régions rurales et sont souvent consultés par les organismes précités. Ce sont entre autres :

- Nederlandse Huishoudraad (Conseil ménager néerlandais). Ce conseil a pour but d'encourager dans l'intérêt général l'organisation rationnelle du ménage et de défendre les intérêts des consommateurs et des ménages auprès des autorités publiques, des instituts scientifiques, de l'industrie et du commerce. Il se borne à documenter les cadres. Il est subventionné par le Ministère pour le Travail Social, celui des Affaires Economiques et celui de l'Agriculture.
- Stichting Voorlichtingsbureau voor de Voeding (Bureau de documentation relative à l'alimentation). Cette fondation a pour but principal de fournir du matériel de base aux cadres des organisations qui assurent l'éducation des ménagères en matière d'alimentation. Elle est subventionnée par le Ministère de

l'Agriculture et par le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé Publique. (Subventions prévues sur le budget 1961, par le Ministère de l'Agriculture, Fl. 481.000).

- Gezinsbegretingsinstituut (Institut pour les budgets ménagers) qui est subventionné par les organismes d'épargne. Le pourcentage de ses cours et conférences destinés à la campagne est passé de 5 % en 1952 à 47 % en 1958.
- Museum voor Ouders en Opvoeders (Musée pour parents et éducateurs)
- Nationaal Bureau ter Beverdering van Hygiënische Geweenten (Bureau National pour la promotion de l'hygiène).
- Les institutions "Groene Kruis", "Oranje-groene Kruis" et "Witgele Kruis" (identiques à la Croix Rouge, mais confessionnelles), donnent des cours de formation aux mères, portant entre autres sur l'alimentation.

Tous les moyens de diffusion modernes sont employés. La radio et la presse jouent un grand rôle. Les organismes les plus importants se servent d'expositions permanentes et de cars de démonstration (e.a. la fondation pour la formation ménagère rurale). D'autres moyens de vulgarisation sont les fermes et les maisons modèles, les films, les cours, les conférences, la formation individuelle et en groupe, les visites à domicile, etc ..

Dans les zones d'amélioration régionale, un effort intense de formation ménagère est en cours actuellement, avec la participation des organisations précitées et sous la responsabilité des commissions d'amélioration régionale, où siègent des représentants des organisations sociales et professionnelles locales et des organisations féminines. Le montant des crédits utilisés à cet effet est monté de Fl. 58.191 en 1956 à Fl. 685.000 (prévu) en 1961.

E. ACTIVITES DE FORMATION CULTURELLE (POST SCOLAIRE) ET D'ORGANISATION
DES LOISIRS

En ces domaines, l'obstacle majeur pour le milieu rural : l'isolement, demeure une réalité dans certains pays et particulièrement dans certaines régions de ces pays. Mais il est incontestable qu'au cours de ces dernières décades se sont opérées de grandes transformations à la fois dans les modes de vie et dans les esprits, du fait du contact plus fréquent avec les milieux urbains facilité par le développement des moyens de transport, la presse, la radio, la télévision... A cette influence s'ajoute celle de Mouvements éducatifs et d'Organisations professionnelles qui, partant des besoins propres aux ruraux, ont provoqué une prise de conscience de leurs problèmes, et ont suscité, souvent à partir de la profession, une ouverture d'esprit, un développement des moyens d'expression, des possibilités de contacts.

Certes, le nombre de ruraux atteints par ces Organisations est restreint, mais l'action de ces Mouvements a souvent dépassé le cadre de leur adhérents par les courants d'opinion créés, par leur prosse de masse, par leur action auprès des Pouvoirs publics.

Des indications seront données sur les activités de certains de ces Groupements (1), étant bien entendu qu'il n'a nullement été tenté de faire ici un recensement complet, ni de dégager les réalisations les plus importantes. A côté de celles mentionnées, chacun sait qu'existent de nombreuses autres initiatives, telles, par exemple, les activités des multiples sociétés locales, qui sont souvent l'expression de formes de culture et de traditions révélatrices d'authentiques valeurs, sauvegardées par le milieu rural.

Malgré toutes ces initiatives, on peut affirmer que les besoins et les justes aspirations du milieu rural sont loin d'être satisfaits, et que l'équipement reste insuffisant.

Il n'a pas été entrepris de donner, dans ce document, des statistiques sur l'équipement culturel existant - à part quelques indications partielles pour certains pays, - parce que, d'une part, les données concernant le milieu rural sont rarement isolées, et, d'autre part, parce qu'il a semblé

(1) Les activités des Organisations syndicales de travailleurs et des Organismes de Coopération n'ont, délibérément, pas été mentionnées parce que la formation qu'ils donnent est principalement syndicale ou professionnelle, mais il y a lieu de souligner qu'elle s'assortit d'une formation économique et sociale, et, dans la plupart des cas, d'une formation générale plus large.

que les postes habituellement retenus pour refléter l'équipement culturel risquaient de ne traduire qu'un aspect assez superficiel du problème. De plus, il apparaît à certains qu'au choix de la commune comme base d'observation devrait être substitué celui du "village-centre", unité plus large qui peut offrir un meilleur équipement, susceptible de répondre aux besoins nouveaux du milieu rural. C'est sans doute dans le cadre des plans de développement régional que de telles recherches, en matière d'équipement culturel comme d'équipement social, sont à poursuivre.

o
o o

BELGIQUE

I - ORGANISMES OFFICIELS

Au sein du Ministère de l'Education Nationale et de la Culture, s'occupe plus spécialement de l'éducation populaire la Direction des Arts, des Lettres, de l'Education populaire et de la Jeunesse, de laquelle dépend le Service National de la Jeunesse. Celui-ci a pour mission, entre autres, d'assurer la liaison entre les Organisations de jeunesse et le Gouvernement, et de contribuer au développement des loisirs éducatifs de la jeunesse inorganisée.

Ce Service a principalement un rôle de liaison et de coordination; il organise toutefois certains stages, en particulier dans la Maison nationale de la Jeunesse à Genval; il s'agit principalement de sessions d'initiation aux techniques de loisirs éducatifs.

Les subventions accordées par ce Service aux Organisations de jeunesse rurale, en 1960, ont été les suivantes :

Jeunesse rurale catholique : 52.000 FB.; Jeunesse rurale catholique féminine : 54.000 FB.; Boerenjeugdbond : 95.000 FB.; Boerinnenjeugdbond : 77.000 FB.; Service professionnel de la jeunesse agricole : 15.000 FB.; Fédération des Jeunes Alliances Paysannes : 15.000 FB.

Il existe un organe consultatif: le Conseil national de la Jeunesse. Parmi les 19 membres et 19 suppléants qui le composent, 2 sont des dirigeants d'Organisations de jeunesse rurale.

Les subventions du Ministère accordées aux Oeuvres d'éducation populaire pour adultes ont été en 1960 de 12.500.000 FB. D'autre part, chaque Administration provinciale dispose d'environ 2 millions de FB pour les activités culturelles. Ces activités bénéficient aux ruraux, mais pour une part qu'il est impossible d'évaluer.

Les réalisations mentionnées ci-dessus sont celles d'organismes privés ayant des activités de formation culturelle ou d'organisation des loisirs en milieu rural.

II- ORGANISATIONS DE JEUNESSE

- 1) Boerenjeugdbond (B.J.B.) (Ligue des Jeunes Paysans) et Boerinnenjeugdbond (V.B.J.B.) (Ligue des jeunes Paysannes) Section jeune du Boerenbond, le B.J.B. atteint environ 25.000 jeunes paysans et horticulteurs des provinces flamandes. Dans les cours, réunions et conférences qu'il organise, une grande place est donnée à la formation technique, mais s'y ajoute également une formation sociale et culturelle. Par ailleurs, le B.J.B. a un service spécial d'éducation physique et de sport, des sections de théâtre et de chant, des cercles d'équitation, il organise des tournois, des jeux de bannières, des fêtes d'été...

Le Boerinnenjeugdbond (Ligue des Jeunes Paysannes) a une importante activité de formation ménagère et d'économie domestique rurale, au moyen de cours, de conférences, de concours, de publications... Elle a, de plus, comme le B.J.B. le souci de l'éducation intégrale de ses membres, sur le plan religieux et humain.

- 2) Jeunesse rurale catholique et Jeunesse rurale catholique féminine

Exerçant leur activité dans la partie wallonne de la Belgique, ces Mouvements se donnent pour but à la fois d'aider à la formation des jeunes ruraux et rurales, et d'exercer une action dans le milieu rural. Ils essaient en effet de faire connaître les besoins de ce milieu et, remplissant un rôle de représentation, de défendre et promouvoir la cause des jeunes ruraux auprès des Pouvoirs publics. C'est dans cet esprit que ces Mouvements, en plus de leurs réunions, de leurs sessions de formation générale et sessions économique-sociales, lancent de larges enquêtes, dont la dernière, menée en 1960, a porté sur "la situation et l'avenir des jeunes ruraux" et a suscité 10.000 réponses.

Parmi les Services et Commissions qui étendent leur action au-delà des adhérents du Mouvement, on peut citer :

- une Commission professionnelle, qui, notamment, organise des causeries-débats socio-professionnelles, dirige les jeunes ruraux, le cas échéant, vers les Offices d'orientation professionnelle, et les fait bénéficier d'un Service, créé à l'initiative de la J.R.C. et maintenant autonome : le Centre de diffusion de livres professionnels.

- un Service "loisirs" qui organise des "ciné-forums", des "Coupez de la Joie" (compétitions, entre villages, de chants, sketches, danses, etc...) des excursions et voyages, des Journées d'amitié, etc... Pour les activités sportives, il existe un Service autonome issu de la J.R.C. : la Fédération sportive rurale.

On doit signaler également l'organisation par la J.R.C. de voyages d'études et de stages de jeunes ruraux à l'étranger, ceci en liaison avec le M.I.J.A.R.C. (Mouvement international de la Jeunesse agricole et rurale catholique), dont le siège est en Belgique, à Louvain.

3) Fédération nationale des Jeunes Alliances Paysannes (J.A.P.)

Elle dépend des Unions professionnelles agricoles et a pour objectif la défense des intérêts professionnels et moraux de ses membres. Pour réaliser ce but, les J.A.P. donnent une formation technique, syndicale, sociale, culturelle par le moyen de cours par correspondance, conférences, cercles d'études et débats, voyages d'études, concours (de labour, de tracteurs, de jugement du bétail, de fabrication du beurre...) compétitions et démonstrations, clubs de lecture, etc...

4) Service professionnel de la jeunesse agricole (S.P.J.A.)

Groupement professionnel chrétien de la jeunesse agricole de Wallonie, il oeuvre au sein de l'Alliance agricole belge. Il a depuis 1958 des sections féminines. Il se propose de développer la formation professionnelle de ses membres, d'affermir leur conviction syndicale, d'étudier et de défendre les intérêts spécifiques de la jeunesse agricole. Ceci par des cours post-scolaires, généralement agréés par le Ministère de l'Agriculture, des concours (notamment la "Coupe de la Jeunesse agricole" avec épreuves théoriques et pratiques), des expériences et démonstrations locales et régionales, stages, des prêts de livres et de films...

III- LES GROUPEMENTS D'ADULTES : BOERENBOND et BOERINNENBOND (Ligue des Paysans, Ligue des Paysannes) et, en Wallonie: LES EQUIPES RURALES d'A.C.H. (Action Catholique des Hommes) et l' A.C.R.F. (Action Catholique rurale des Femmes).

Par leurs réunions, journées d'études, conférences (le Boerinnenbond organise environ 4.000 conférences par an) et leurs publications, ces Organisations contribuent à formation générale de leurs membres.

Une différence assez importante entre ces Groupements est à souligner : le Boerenbond et le Boerinnenbond ont, en plus de leurs activités de formation, une action syndicale alors qu'en Wallonie cette action est menée par des Organisations professionnelles.

IV - LIGUE DES FAMILLES NOMBREUSES

Elle ne s'adresse pas spécialement au milieu rural, mais ses activités s'étendent largement aux communes rurales, principalement dans le pays flamand (elle comprend un groupement flamand et un groupement wallon atteignant 367.000 familles).

Ses deux journaux hebdomadaires "De Bond" et "Le Ligueur", largement diffusés, fournissent une documentation importante sur les problèmes psycho-pédagogiques, sociaux, culturels; ses réunions et journées d'études, ses conférences éducatives, l'émission radiophonique dont le groupement flamand dispose chaque mois sur l'antenne de l'N.I.R., ont une large influence en milieu rural.

II/3/53

ALLEMAGNE

Dans la République fédérale d'Allemagne, tout le secteur culturel est de la compétence des Länder. Il en résulte une certaine variété des diverses activités, publiques et privées, existantes. La plupart de ces activités relèvent de l'initiative privée, mais sont soutenues par des subventions du Gouvernement fédéral ou des Länder.

I. LES UNIVERSITÉS POPULAIRES RURALES (Ländliche Heimvolkshochschulen) ont un caractère analogue à celui des Universités populaires urbaines, à la différence qu'elles sont munies d'un foyer pour loger les participants et que les cours ont une durée variant entre 1 et 5 mois, tandis que les Universités populaires urbaines font surtout des cours du soir. Les grandes distances qui séparent souvent le domicile des ruraux et le siège de l'Université populaire rendent tout autre système presque impossible. Aussi les cours principaux sont-ils organisés de préférence en hiver, dans une période de moindre travail dans l'agriculture.

Ces Universités présentent d'assez grandes différences entre elles quant à leurs tendances, leur caractère, leurs activités, parce qu'elles relèvent de divers Organismes. Mais le but de la plupart d'entre elles est, non seulement d'apporter des connaissances, mais de former la personnalité des participants. Les programmes d'études sont très vastes et variés. Ils vont de la biologie et de l'agronomie aux sciences sociales et politiques, à l'histoire, l'économie politique... On y donne aussi une certaine initiation à la musique, au théâtre amateur, etc... Les jeunes filles reçoivent, d'autre part, une formation en matière d'hygiène, de puériculture, etc... La technique agricole n'est pas enseignée, les élèves étant censés avoir reçu une telle formation dans les écoles d'agriculture, les écoles pour fermières, etc...

On essaie surtout de former l'esprit au moyen de conférences et de discussions, et de développer le sens social à travers la vie communautaire.

Nombre : Les Universités populaires rurales sont actuellement au nombre de 52. Elles sont l'oeuvre, en partie, de l'Eglise catholique et de l'Eglise protestante (21 catholiques et 14 protestantes), en partie, des Organisations professionnelles agricoles (17).

Elles sont réunies dans une Association fédérale, la Fédération des Universités populaires rurales - "Verbande Ländlicher Heimvolkshochschulen Deutschlands" (Ländliche Jugend- und Erwachsenenbildung) e.V.

Au cours de l'exercice 1959-60, le nombre total des participants à ces cours a été de 14.882, dont 7.464 femmes. La proportion de jeunes de 18 à 25 ans a été d'environ 25 % (3.705). On a compté :
 311 cours de moins d'un mois, avec 11.177 participants, dont 5.560 femmes;
 89 cours de 1 à 4 mois, avec 2.653 participants, dont 1.378 femmes;
 27 cours de 5 mois avec 1.052 participants, dont 526 femmes.

Financement : La cotisation par jour et par personne s'élève à 3 DM. (pour logement, nourriture et enseignement). Le Ministère fédéral pour la Famille et la Jeunesse donne une subvention de 3 DM. par jour et par personne également. Des subventions importantes sont aussi données par le Ministère fédéral de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Forêts, ainsi que par les Länder.

Le Gouvernement fédéral octroie 1,5 millions de DM. par an pour les constructions nouvelles, l'équipement, et le financement des rémunérations des professeurs.

II. LES SEMINAIRES RURAUX (Ländliche Seminare) ont été créés dans les dix dernières années. Ils s'adressent à la jeunesse rurale et sont organisés par l'Union de la Jeunesse rurale allemande, par le Mouvement de la Jeunesse rurale allemande catholique, par la Jeunesse rurale protestante et, également, dans une mesure réduite, par le Syndicat de l'Agriculture, de l'Horticulture et de la Sylviculture. Des groupes d'en général 15 à 30 participants travaillent, ou bien sous forme d'un "séminaire ouvert" avec des réunions de plusieurs (généralement au moins 20) soirées de 2 heures, ou bien comme "séminaire clos" qui est tenu dans les locaux d'une Université populaire rurale, d'une Auberge de jeunesse, etc..., qui dure entre 1 et 4 semaines. Des formes mixtes avec des week-ends de travail sont également employées.

Chaque séminaire doit avoir un thème central (Leitthema) qui domine les thèmes des diverses séances de travail. Ce thème central peut être choisi dans tous les domaines de la vie religieuse, politique, économique, culturelle, sociale, etc... La collaboration active des participants est regardée comme essentielle. Les séminaires ruraux ne s'adressent pas exclusivement aux membres du Mouvement de jeunesse qui les organise, mais aussi aux autres jeunes ruraux non organisés et également à ceux qui ne travaillent pas dans l'agriculture mais vivent à la campagne. Aussi les thèmes centraux ne se bornent-ils souvent pas à des questions rurales.

II/3/55

Les Séminaires ruraux sont eux aussi subventionnés avec des moyens du Plan fédéral pour la jeunesse. Leur nombre s'élevait :

pour le 6ème plan fédéral pour la jeunesse (1955) : 718 Séminaires avec 29.957 participants;

pour le 7ème plan fédéral pour la jeunesse (1956) : 1.992 Séminaires avec 64.704 participants;

pour le 8ème plan fédéral pour la jeunesse (1957) : 3.175 Séminaires avec 107.900 participants;

pour le 9ème plan fédéral pour la jeunesse (1958) : 3.507 Séminaires avec 123.680 participants.

Puisque, faute d'autres locaux, presque 60 % de ces Séminaires ont dû être tenus dans des restaurants ou des brasseries, le Plan fédéral pour la jeunesse rurale accorde des moyens pour l'amélioration et l'installation de locaux adaptés à la formation de la jeunesse rurale.

III. LES ACADEMIES POUR LA JEUNESSE RURALE

Le personnel principal enseignant dans les Universités populaires rurales et les Séminaires ruraux, ainsi que d'autres cadres chargés plus ou moins directement de tâches de formation de la jeunesse rurale, reçoivent une formation pédagogique spéciale et une préparation aux problèmes du milieu rural dans les trois académies pour la jeunesse rurale, de Klausenhof à Dingden (Westph.) (catholique), Altenkirchen (protestante) et Fredsburg (sans orientation confessionnelle). Les deux premières ont été inaugurées en 1957, la troisième en 1961. Elles travaillent d'après les mêmes méthodes que les Universités allemandes avec des conférences, séminaires, colloques, et le travail particulier dans les bibliothèques et dans la recherche. Leurs étudiants ont déjà terminé leurs études universitaires. Ces Académies sont subventionnées par le Plan fédéral pour la jeunesse.

IV. LES ORGANISATIONS DE JEUNESSE ont une action de formation générale des jeunes ruraux et d'organisation des loisirs. Ces Organisations sont :

1. L'Union de la Jeunesse rurale allemande (Bund der Deutschen Landjugend) dans le cadre de l'Association des paysans allemands. Elle tâche de maintenir les traditions rurales en tant qu'elles ont encore leur place dans la vie moderne, de réformer la communauté villageoise, d'encourager l'enseignement général et professionnel de la jeunesse rurale. Elle travaille sur une base chrétienne, sans être liée à aucun parti politique. Elle organise des soirées d'études, des séminaires ruraux, des rencontres de la jeunesse rurale, des tournées de démonstration et d'enseignement, des vacances et des compétitions professionnelles, des expositions et des congrès.

Elle favorise la formation professionnelle et des échanges internationaux de stagiaires ainsi que d'autres rencontres internationales. Elle publie une revue "Deutsche Landjugend" (Jeunesse rurale allemande).

2. La jeunesse rurale protestante (Evangelische Jugend auf dem Lande).

Elle fait partie de l'Association de la jeunesse protestante de l'Allemagne, mais s'adresse spécialement au milieu rural. Elle se propose d'encourager la vie religieuse, mais aussi culturelle et professionnelle de ses membres. Elle organise des séminaires ruraux, des soirées et des congrès, des fêtes, des week-ends, des vacances et des excursions. Son organisation correspond en général à l'organisation des églises protestantes des Länder.

3. Le Mouvement de la jeunesse rurale allemande catholique (Katholische Landjugendbewegung Deutschlands) déclare dans ses statuts : "Nous servons l'Eglise vivante, la famille saine, la corporation professionnelle consciente de sa responsabilité, le village en harmonie dans un peuple socialement ordonné".

Le travail le plus important est fait dans les divers groupes des villages, qui se rencontrent en général tous les quinze jours pour des cours, des conférences, des discussions ou d'autres réunions. Mais les séminaires ruraux, les excursions, les retraites et autres activités de ce genre jouent aussi un très grand rôle.

L'organisation du Mouvement de la jeunesse rurale allemande catholique suit l'organisation de l'église catholique par paroisse, décanat et diocèse.

En dehors de ces trois grandes Organisations, auxquelles participe environ 1/3 de la jeunesse rurale, il y a les formes traditionnelles de la vie sociale rurale à l'échelle communale : clubs de sports, associations de chant et de tir, etc...

V. L'ASSOCIATION DES PAYSANS ALLEMANDS (Deutscher Bauernverband) et L'ASSOCIATION DES FEMMES PAYSANNES ALLEMANDES (Deutscher Landfrauenverband)

Ces Organisations contribuent par leurs réunions, conférences, etc... à la formation générale de leurs membres, en particulier l'Association des femmes paysannes. Les activités de cette Association à cet égard sont mentionnées dans le tableau reproduit ci-dessus en page 32 : voir cours de formation générale, questions juridiques, économiques et

sociales, formation familiale, sanitaire etc... qui complètent la formation ménagère et professionnelle donnée par cette Organisation.

VI. Il y a lieu de signaler enfin la réalisation assez caractéristique que sont les MAISONS COMMUNAUTAIRES DE VILLAGES (Dorfgemeinschaftshäuser), créées dans un certain nombre de villages par les autorités locales, qui servent aux loisirs, à la formation des adultes et des jeunes, mais aussi à l'assistance sociale pour la jeunesse, aux services sociaux pour la famille et au service public de la santé, à l'administration communale, etc... En outre, elles peuvent contenir des installations ménagères collectives, notamment des machines à laver avec salles de séchage et de repassage, des machines à coudre, des installations frigorifiques, une pièce pour la collecte du lait, des locaux d'abattage, des pressoirs, des fours, une station d'infirmerie, des bains, une cuisine-école, un jardin d'enfants, une bibliothèque, etc... La combinaison de ces éléments varie selon les besoins de la commune, mais il y a toujours une salle communautaire et souvent une salle destinée à des fins sportives ou culturelles.

Vers la fin de l'année 1960, il y avait 150 de ces maisons dans le Land de Hesse, dont 99 dans des communes ayant moins de 1.000 habitants, Leur type varie selon les besoins et les moyens du village, qui doit participer aux frais de construction et fournir notamment de la main-d'oeuvre, des matériaux et des moyens de transport pour la construction. Depuis le début de ce programme en 1952, le Land de Hesse a dépensé environ 25 millions de DM, pour la construction de ces Maisons communautaires. Le programme va être porté de 25 Maisons communautaires de villages par an à 40 pour suppléer rapidement aux besoins des 2.370 communes rurales de Hesse ayant moins de 2.000 habitants.

Des initiatives semblables ont été prises dans d'autres Länder, notamment en Rhénanie du Nord-Westphalie.

FRANCEI. ORGANISMES OFFICIELS1. Ministère de l'Education Nationale - Haut Commissariat à la Jeunesse et aux Sports

Au sein du Ministère de l'Education Nationale, le Haut Commissariat à la Jeunesse et aux Sports, et plus spécialement sa sous-direction "Jeunesse et Education Populaire" réalise directement un certain nombre d'activités, et par ailleurs soutient les activités d'organisations privées.

Pour la formation des cadres de l'éducation populaire, le Haut Commissariat dispose de l'Institut National d'Education Populaire qui reçoit environ 3.000 stagiaires, et de 17 centres régionaux, dont 15 bivalents ; les centres régionaux d'éducation physique et sportive (C.R.E.P.S.) qui font également des stages d'éducation populaire.

L'Institut National et les Centres Régionaux organisent directement certains stages, mais aussi accueillent des groupements qui peuvent y tenir leurs sessions. En 1959-60, 45.918 journées de stage d'éducation populaire et 12703 journées de stages "Mouvements de Jeunesse" ont été effectuées dans ces centres. La proportion de stagiaires ruraux peut difficilement être dégagée. Elle est assez restreinte. Le nombre de stages spécialisés pour les ruraux a été, à l'Institut National, en 1960-61, de six, groupant 175 stagiaires.

Le Haut Commissariat organise des "stages d'animation rurale", consacrés principalement à des techniques d'art dramatique et d'expression collective.

2. Ministère de l'Agriculture

Au sein de la Direction Générale de l'Enseignement et de la Vulgarisation, un Bureau est chargé des questions : "Promotion sociale, Jeunesse, Activités culturelles". Il assure la liaison avec le Haut Commissariat à la Jeunesse et aux Sports.

Le Ministère de l'Agriculture encourage les activités culturelles de la jeunesse rurale par des subventions à des associations de caractère national ou local, et à des associations réalisant des voyages d'études.

Indépendamment des subventions de fonctionnement accordées aux Foyers Ruraux (165.000 N.F.), la répartition des subventions du Ministère de l'Agriculture en 1960 a été celle-ci :

- 84.500 NF à 10 associations à caractère national
 - 34.500 NF à 144 associations à caractère local
 - 36.000 NF à 61 associations ayant réalisé des voyages d'études.
- Total : 155.000 NF à 215 associations.

Les associations nationales subventionnées sont les suivantes :

- Cercle Nationale des Jeunes Agriculteurs
- Maisons des Jeunes et de la Culture
- Confédération Nationale de la Famille Rurale
- Association Nationale pour le Développement Social et Culturel de la Jeunesse Rurale
- Fédération des Centres Musicaux Ruraux
- Association Nationale des Chanteurs et Conteurs Ruraux
- Centre National d'Etudes Rurales
- L'Avenir des Jeunes Ruraux
- Agriculture et Tourisme
- Union des Ententes et Communautés Rurales.

3. Organes consultatifs : Haut-Comité de la Jeunesse et Conseils Régionaux de la Jeunesse

Le Haut-Comité de la Jeunesse, créé par un décret du 22 Juin 1955, constitue auprès du Gouvernement un organisme consultatif interministériel chargé d'inspirer une politique de la jeunesse et de lui donner son impulsion. Y siègent, à côté des représentants des administrations, 36 représentants des organisations privées dont, actuellement 2 représentants d'organisations rurales.

En outre, un Conseil Régional de la Jeunesse a été, par un arrêté du 16 Février 1960, institué dans chaque Académie, organe consultatif également, chargé de formuler toutes propositions sur les problèmes concernant la jeunesse, les loisirs, l'animation des collectivités et l'équipement socio-éducatif. Dans chaque conseil, qui groupe, autour des responsables des services publics, des dirigeants d'organisations, se trouve au moins un représentant d'organisation de jeunesse rurale.

Les réalisations ci-dessous mentionnées sont celles d'organismes privés ayant des activités de formation culturelle et d'organisation des loisirs en milieu rural.

II. FOYERS RURAUX

Le foyer rural se donne comme but :

- "d'anénager un centre ouvert à tous,
- d'étudier en commun les questions d'ordre technique, économique et social intéressant la vie rurale, de développer l'éducation des milieux ruraux en matière syndicale, mutualiste et coopérative, en liaison avec les organismes professionnels,
- de favoriser la pratique de l'éducation physique et sportive
- d'organiser les loisirs de la collectivité dans son ensemble ...
- de renforcer la solidarité morale des habitants ... "

On y rencontre trois types d'activités : des activités de formation générale et technique rurale (Conférences culturelles et techniques, démonstrations pratiques ..) des activités de loisirs (sports, ciné-clubs, télé-clubs, initiation musicale, expression dramatique, bibliothèque ...), et l'organisation d'échanges internationaux de jeunes ruraux.

Les foyers ruraux peuvent se fédérer sur le plan départemental (on compte une vingtaine de fédérations) et s'affilier à une fédération nationale ; il en existe deux :

- la Fédération Nationale des Foyers Ruraux
- l'Union Nationale des Foyers Ruraux de la Famille et des Jeunes.

A l'échelon national, à une Commission interministérielle des foyers ruraux créée en 1946, a été substitué un Comité consultatif des foyers ruraux, créé par l'arrêté du 3/8/1960, où sont représentés, à côté des Ministères de tutelle (Agriculture et Haut-Commissariat à la Jeunesse et aux Sports), les deux fédérations nationales de foyers ruraux, l'Association des liaires de France, le Cercle National des Jeunes Agriculteurs, la J.A.C., la Ligue de l'Enseignement et la Fédération des Maisons de Jeunes et de la Culture.

Le financement des foyers ruraux provient de subventions du Ministère de l'Agriculture (aux foyers ayant reçu l'agrément de ce Ministère et du Haut-Commissariat à la Jeunesse et aux Sports), des municipalités, des cotisations des membres, parfois d'une aide des groupements professionnels.

L'aide du Ministère de l'Agriculture en 1960 a été la suivante :

Subventions de fonctionnement

- Fédération Nationale des Foyers Ruraux	75.000 NF
- Union Nationale des Foyers Ruraux de la Famille et des Jeunes	14.000 NF
- Aide directe à des Fédérations Départementales ou à des Foyers Ruraux entrant en fonctionnement (matériel,)	<u>76.670 NF</u>
	165.670 NF

Aide à la construction

- 1960 - Pour 37 foyers, dans 28 Départements	
subventions	522.230 NF
prêts autorisés	1.235.900 NF

(la subvention peut être de 25 % du montant des travaux s'il s'agit de travaux neufs. Le prêt servi par le Crédit Agricole peut atteindre 75 %).

Nombre de foyers ruraux

- Le nombre de foyers ruraux agréés était en 1960 de 1.230.
- Si l'on évalue la population rurale à environ 19 millions d'habitants, on constate qu'il y a 1 foyer rural pour 15.000 habitants.
 - Si l'on compte 36.000 communes rurales, on peut estimer qu'il existe un foyer pour 29 communes rurales.

Les foyers rattachés à la Fédération Nationale des Foyers Ruraux sont souvent dirigés par l'instituteur de la commune. Ils ne doivent accepter que des adhésions individuelles. Par contre, les foyers rattachés à l'Union Nationale des Foyers Ruraux de la Famille et des Jeunes sont gérés par un Conseil d'Administration formé de responsables des groupements locaux : syndicats, mouvements de jeunes, associations familiales, sociétés sportives .. Ce conseil d'administration ne dirige pas les activités, il gère la maison et coordonne les efforts de ses membres. Le Foyer Rural de la Famille et des Jeunes a certaines activités propres, lorsqu'elles ont un intérêt d'ensemble, (par exemple une bibliothèque), mais il est principalement un cadre à la disposition des diverses associations locales adhérentes au Foyer qui l'utilisent librement pour leurs activités, avec leurs méthodes propres.

L'Union Nationale des Foyers Ruraux de la Famille et des Jeunes est de création plus récente (1954) que la Fédération Nationale des Foyers Ruraux (1946). Elle compte actuellement 33 foyers affiliés.

III. MAISONS DES JEUNES ET DE LA CULTURE

Ces maisons ne sont pas spécialisées pour le milieu rural, mais la Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture indique que, sur 192 maisons existant actuellement, 79 sont des maisons rurales.

La Fédération et les Maisons elles-mêmes sont des associations privées, mais le Conseil d'Administration de chaque Maison comprend de droit un membre du Haut-Commissariat à la Jeunesse et aux Sports (le plus souvent le responsable départemental).

II/C/63

L'organe éducatif essentiel est le Conseil de Maison, formé par les usagers responsables des équipes, assistés du Directeur. Les responsables des Maisons de Jeunes sont issus de milieux divers ; ils ont, le plus souvent, acquis ailleurs une expérience d'éducateur : dans l'enseignement, les mouvements de jeunesse, les syndicats, les associations de culture populaire ..

Activités : elles varient selon les maisons et peuvent être les suivantes : activités de loisirs, jeux, sports, ateliers (bricolage, photo, radio, peinture, décoration), activités culturelles (cours de dactylographie, dessin, langues, enseignement ménager, puériculture), formation économique, sociale, civique, (par des conférences et débats sur les problèmes contemporains), formation intellectuelle et artistique (par des bibliothèques, disques, films, chant choral, art dramatique ..), séjours culturels et échanges internationaux, activités sociales (restaurants communautaires, services d'entraide, accueil des jeunes passagers ..).

Membres : la population fréquentant les Maisons de Jeunes et de la Culture se répartit approximativement comme suit :

Moins de 14 ans : 14 %	De 22 à 29 ans : 16 %
De 14 à 17 ans : 26 %	Plus de 29 ans : 23 %
De 18 à 21 ans : 19 %	

Financement : La Fédération est subventionnée par le Ministère de l'Education Nationale et par le Ministère des Affaires Etrangères pour les voyages.

Les Maisons des Jeunes sont financées par la Fédération, par les municipalités, les Caisses d'Allocations Familiales, et parfois par le Département.

Publication : Une revue mensuelle illustrée : " Pas à Pas ".

IV. ORGANISATIONS DE JEUNESSE

1) J.A.C. et J.A.C.F. (Jeunesse agricole catholique et Jeunesse agricole catholique féminine).

Mouvements de formation s'adressant aux jeunes ruraux, visant une formation à la fois humaine et chrétienne, portant sur tous les secteurs d'activités : problèmes professionnels, formation économique, sociale, culturelle, préparation à la vie familiale, organisation des loisirs, etc ..

Les méthodes employées sont basées sur "l'auto-éducation" du jeune, méthodes d'observation, d'enquêtes, de discussions en groupes, qui visent à lui faire prendre conscience de ses besoins, porter un jugement personnel sur les situations observées, et entreprendre une action tendant à un progrès à la fois pour lui et la communauté dans laquelle il vit.

Ces mouvements sont animés par des militants qui ont des sessions de formation, une presse spécialisée, et qui exercent souvent une action auprès des organisations professionnelles agricoles, et auprès des pouvoirs publics, au plan municipal, départemental, national (ils sont notamment représentés dans certaines Commissions du Commissariat au Plan, au Conseil National de la Vulgarisation, etc ..) ; mais ils s'adressent à la masse des jeunes ruraux par des publications : "Jeunes Forces Rurales", "Promesses", "Rallye-Jeunesse", par des campagnes d'opinion, des activités sociales et économiques, des activités de loisirs, etc ..

Les jeunes paysans forment la plus grande partie de la J.A.C., mais ce mouvement a en outre quatre spécialisations : ouvriers agricoles - ruraux en usine - jeunes de grandes cultures - commerçants et artisans.

La J.A.C. et la J.A.C.F. dirigent trois services techniques : le Centre National d'Etudes Rurales, le Centre des Voyages de la Jeunesse Rurale et le Centre Loisirs de la "Joie au Village".

II/C/65

Le Centre National d'Etudes Rurales assure le lancement et le dépouillement de vastes enquêtes menées par les jacistes au sein du milieu rural ; il travaille en liaison avec l'Institut national de statistique, (I.N.S.E.E.).

L'enquête actuellement en cours de dépouillement porte sur les tendances en agriculture au printemps 1961. Des enquêtes précédentes portaient sur "les incidences de la sécheresse sur le cheptel bovin", "le chauffage rural (habitation et exploitation)". Une vaste enquête menée en 1957 (102.000 réponses masculines, 114.000 féminines) a porté sur "l'avenir professionnel des jeunes ruraux et rurales".

Le Centre des Voyages de la Jeunesse Rurale a, entre autres, fourni son aide, depuis le 1er Janvier 1961 à 300 groupes, totalisant environ 10.000 jeunes, pour des voyages d'études en France.

Pour citer quelques autres activités réalisées par la J.A.C. et la J.A.C.F., on peut indiquer :

- sur le plan professionnel : des journées et semaines d'études rurales, des concours d'élevage, de jugement du bétail, de conduite de tracteurs, de labour, etc....
- sur le plan des loisirs : les Coupes de la Joie (concours entre villages qui suscitent une très large participation), les Fêtes d'été, les Veillées, etc ..
- sur le plan culturel et spirituel : des stages de culture générale, des exposés et recherches philosophiques, théologiques ...

Un secrétariat général permanent comprend 30 dirigeants nationaux J.A.C. et 25 dirigeants nationales J.A.C.F.

2) Le Cercle Nationale des Jeunes Agriculteurs, étant une organisation de caractère professionnel et syndical, ses activités ne seront pas décrites ici, mais il y a lieu toutefois de mentionner que par son rôle d'étude des problèmes actuels du monde agricole et de représentation des jeunes agriculteurs auprès des organisations professionnelles, des pouvoirs publics et de certains organismes européens (le C.N.J.A., notamment, représente la France au sein du Comité d'Entente des Organisations Professionnelles et Syndicales des Jeunes Agriculteurs des 6 pays de la C.E.E.), il

contribue grandement au développement de la formation générale de ses membres.

V. CONFEDERATION NATIONALE DE LA FAMILLE RURALE

Elle groupe, d'une part les 76 fédérations départementales d'associations familiales rurales, généralement communales, qui sont au nombre d'environ 6.000, dont l'objectif est la prise en charge de l'ensemble des intérêts des familles rurales, et d'autre part, des organisations de caractère national ayant un but précis et limité, telles que l'Union Nationale des Maisons Familiales d'Apprentissage Rural et l'Union Nationale des Associations d'Aides Familiales Rurales, La C.N.F.R., qui fait partie de l'organisme semi-public de représentation des familles, l'U.N.A.F. (Union Nationale des Associations Familiales), se propose trois objectifs essentiels :

- étudier et approfondir la connaissance des possibilités et des besoins des familles rurales,
 - dégager une politique familiale en face des problèmes législatifs sociaux, économiques et culturels,
 - mettre en place des réalisations et des services pour concrétiser pratiquement l'effort de promotion des familles rurales.
- Elle a un journal mensuel "Familles Rurales".

Les services mis en place par la Confédération sont les suivants :

- 1°/ Le Service d'Equiperment et de Vulgarisation Ménagère Rurale et le Service des Budgets Familiaux Ruraux (dont les activités ont été mentionnées ci-dessus en page 41.).
- 2°/ Le Centre itinérant d'Éducation Populaire Rurale, Service de voyages d'études et de stages agricoles.

L'objectif de ces Services est de contribuer à la formation professionnelle et culturelle des ruraux par des voyages d'études et des stages professionnels en France et à l'étranger. La moyenne d'âge des participants évolue entre 25 et 35 ans.

En hiver sont organisées des sessions "Connaissance de Paris" et "Connaissance de la France" en collaboration avec le Haut-Commissariat à la Jeunesse et aux Sports.

II/C/57

En 1960, ont été réalisées :

- 54 sessions d'études à l'étranger (dont sept en Grande-Bretagne, vingt aux Pays-Bas, quatorze en Allemagne), ayant groupé 1.500 participants.
- 24 sessions itinérantes d'éducation populaire rurale en France pour des étrangers.
- 3 sessions "Connaissance de la France".

Depuis sa création en 1946, 17.000 ruraux ont participé aux voyages d'études du Centre Itinérant d'Education Populaire.

3°/ Le Service des Ruches Familiales de Vacances

Il s'agit d'une formule originale adaptée au milieu rural : les "Ruches" sont en quelque sorte des colonies de vacances fonctionnant sur place dans les villages, qui permettent aux familles rurales de procurer à leurs jeunes enfants des vacances saines et éducatives. Créées et organisées par des associations de familles rurales, ces "Ruches" sont actuellement au nombre de 300 qui ont regroupé en 1960, dans 55 Départements, près de 11.000 enfants, encadrés par 700 monitrices et aides-monitrices. Celles-ci reçoivent une formation spécialisée dans des stages (15 stages régionaux en 1960) qui leur permet d'employer des méthodes éducatives nouvelles et adaptées.

4°/ Le Service des Télé-Clubs Familiaux Ruraux

En 1960, on comptait 250 Télé-Clubs pourvus d'animateurs locaux, documentés par le bulletin hebdomadaire : TV Famille, et formés par des stages spécialisés.

5°/ Le Service des Livres et Jeux d'Enfants

Ce Service se propose de répondre au besoin de plus en plus ressenti par les familles d'étudier les livres, disques, jeux et périodiques d'enfants qui sortent des maisons d'éditions et de faire un choix dans ceux-ci en fonction de leur adaptation aux besoins des enfants ruraux.

Il cherche aussi à faire découvrir aux familles l'importance du jeu et de la lecture pour l'éveil et le développement de l'enfant, et à leur procurer les moyens nécessaires. A cet effet, il a organisé en 1960 des "Expositions Enfance et Loisirs" dans cinq Départements. Pour mieux connaître les besoins en ce domaine, ce Service a suscité une enquête qui fut réalisée à travers 65 Départements (1.685 réponses) par l'Union Nationale des Associations d'Aides Familiales Rurales.

VI. MOUVEMENT FAMILIAL RURAL

Mouvement d'action catholique d'adultes en milieu rural, le M.F.R. a une action de formation générale par :

- ses sessions, réunions de foyers ..., ses journées sociales rurales très largement ouvertes, centrées sur des questions d'actualité (exploitation familiale, avenir des jeunes, aménagement du territoire ...),
- l'activité de ses trois commissions : "Familiale", "Civique", "Loisirs et Culture"
- ses publications de masse : "Foyer Rural", "Clair Foyer" ; sa revue de militants "Fiches Rurales".

Ce mouvement comporte 4 branches socio-professionnelles :

- Exploitants agricoles - Ouvriers ruraux - Artisans et commerçants - Professions libérales et techniciennes - ayant chacune un Bulletin de travail.

Le M.F.R., pour répondre aux besoins des familles, a suscité un grand nombre d'initiatives, qui ont pris la forme de services autonomes, tels que les aides familiales rurales, etc ..

VII. CONFEDERATION GENERALE DES OEUVRES LAIQUES ou LIGUE
DE L'ENSEIGNEMENT

Elle organise des activités péri et post-scolaires, dont la plupart sont animées par des instituteurs mis à la disposition de ces Oeuvres par le Ministère de l'Education Nationale. Elle mène son action, en milieu rural, dans les foyers laïques (près de 4.500 actuellement) foyers culturels ouverts à tous.

Les responsables locaux sont aidés par des sections spécialisées de la Ligue, en particulier, indépendamment des oeuvres sportives et de colonies de vacances, l'U.F.O.L.E.A. (Union française des Oeuvres laïques d'éducation artistique), l'U.F.C.L.E.I.C. (Union française des Oeuvres laïques par l'image et le son), cinéma, radio, télévision, le C.L.T.C. (Centre laïque du Tourisme culturel), le C.L.L.P. (Centre laïque de la lecture publique).

Le Centre confédéral a un secteur: "Information économique et sociale", qui, dans le domaine agricole, a créé les C.I.V.A.M. Centres d'information et de vulgarisation agricoles et ménagers agricoles, qui organisent des stages et journées d'études et dont l'activité en matière de formation ménagère a été mentionnée ci-dessus en page 41.

+ +

On peut signaler également l'activité du Groupement "PEUPLE et CULTURE", qui a une Commission "Formation rurale", dont les expériences se sont situées jusqu'à présent dans les deux régions suivantes: Corrèze et Tarn-et-Garonne, et qui a organisé en mars 1961, à l'Institut National d'Education populaire, un stage destiné aux animateurs ruraux.

La MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE, dans le cadre de son action sanitaire et sociale, aide les familles de ses ressortissants à envoyer leurs enfants en vacances, soit par la gestion directe de colonies de vacances, soit par l'octroi de prestations soit par des subventions à des colonies de vacances extérieures à la Mutualité. Les crédits consacrés à cet effet en 1959 ont été de 3.798.840 NF.

Pour l'activité de ses Services Sociaux en matière de loisir, d'éducation familiale et sociale, voir tabl. page 12.

VIII QUELQUES DONNEES SUR L'EQUIPEMENT CULTUREL1) Equipelement individuel en postes de radio et de télévision.

Le tableau ci-dessous résulte des enquêtes de l'I.N.S.E.E. déjà mentionnées ci-dessus en page 42 :

Nombre de ménages équipés pour 100 ménages

Appareils	Date	Groupes socioprofessionnels					Catégories de communes	
		France entière	Agri-culteurs	Salariés agricoles	Rurales (1)	Urbaines 50.000 à 1.000.000 h.		
Radio	Dec. 1954	71,7	59,5	52,2				
	Sept. 1957	77,8	64,0	69,8	70,7	85,0		
	Avril 1959	81,2	72,8	68,5	72,9	87,2		
	Avril 1960	83,2	76,1	70,3	76,7	87,0		
Télévision	Déc. 1954	1,0	0,2	-				
	Sept. 1957	6,1	1,0	0,6	2,6	7,2		
	Avril 1959	9,5	3,2	2,1	3,5	12,3		
	Avril 1960	13,1	3,3	2,6	5,5	17,6		
Nombre de ménages	Avril 1960	14,0	1,7	0,4	5,4	2,6		
Unité : million								

(1) Les communes rurales sont celles de moins de 2.000 habitants agglomérés au chef-lieu.

2) Enquête du Ministère de l'Agriculture 1959-1960

Une enquête sur l'organisation des loisirs en milieu rural a été réalisée par les Services du Ministère de l'Agriculture en 1959-60 par le moyen de questionnaires envoyés aux 36.000 communes de moins de 2.000 habitants, auxquels ont répondu 29.619 communes. Elle n'a évidemment pas le caractère scientifique d'une enquête faite par l'Institut de Statistique, mais donne des indications intéressantes parmi lesquelles celles-ci :

26% des communes rurales auraient une société sportive, 13% une société de musique, 65% n'auraient aucune société (de caractère culturel, sportif ou récréatif). Il existerait des séances publiques de cinéma dans 8.023 communes soit dans 27%, et 1433 ciné-clubs, soit dans 5% des communes considérées.

Par ailleurs, les postes de Télévision à usage collectif étaient répartis dans les communes rurales françaises, à la fin de 1960:

Répartition des postes de télévision à usage collectif

REGIONS	Nombre de communes possédant un poste collectif		Nombre total de communes rurales de la région
		dont téléclubs	
Nord et région parisienne	245	103	3.477
Ouest	149	84	6.035
Sud-ouest	228	60	3.466
Massif Central	157	46	1.907
Centre	161	41	2.614
Est	394	103	4.759
Alpes et Jura	123	45	1.663
Midi	312	40	2.298
Total	1.769	522	25.219

En juin 1961, pour 67 départements français, il existait 598 postes de télévision à usage collectif appartenant à des Associations ou Organismes agricoles, dont 161 dans des établissements contrôlés directement par le Ministère de l'Agriculture (foyers ruraux ou écoles d'enseignement agricole). Dans la moitié environ de ces établissements, la réception était suivie de commentaires et d'échanges de vues.

I T A L I E

La plupart des activités de formation culturelle postscolaire consiste en des cours pour l'éducation des adultes.

Ces cours sont en général effectués par des Organismes, publics ou privés, avec l'agrément du "COMITE CENTRAL DE L'EDUCATION POPULAIRE" créé au sein du Ministère de l'Instruction Publique, qui les subventionne lorsqu'ils remplissent les conditions voulues. Ce Comité, qui a pour tâche spéciale de promouvoir les initiatives les plus appropriées dans le domaine de l'éducation des adultes, d'orienter les Organismes exerçant des activités dans ce secteur, n'organise directement aucun cours et n'en élabore pas les programmes. Mais il intervient par des circulaires d'orientation, par les conseils des inspecteurs provinciaux, par l'exigence d'une étude préalable du milieu social où doivent s'organiser ces cours, et il assure la coordination des activités.

Il n'est pas possible de séparer l'activité destinée aux milieux ruraux de celle destinée aux milieux urbains, lorsqu'il s'agit d'Organismes tels que le C.I.F. les A.C.L.I., l'U.N.R.A. CASAS ... qui exercent leurs activités aussi bien dans les campagnes que dans les villes. Par contre, sont entièrement destinées à la population rurale les activités d'Organismes tels que: les Enti di Riforma Agraria, l'Unione per la lotta contro l'Analfabetismo, l'Associazione per gli interessi del Mezzogiorno.

I. OFFICES DE REFORME AGRAIRE (Enti di Riforma Agraria)

Pour obtenir la participation active et efficace de la population à la mise en oeuvre des plans de développement faisant suite à la réforme agraire, les Offices élaborent et organisent des programmes d'éducation des adultes, largement orientés vers la formation économique et sociale.

Les cours, faits pas des instituteurs, des assistants sociaux, des techniciens agricoles, prennent la forme d'entretiens sur un thème choisi au préalable, le plus possible à partir de l'expérience.

La situation au 30 septembre 1960 se présentait comme suit :

	<u>Cours d'Education des adultes et Education populaire</u>	<u>Nombre des participants</u>
Delta	133	3.522
Marenma	220	6.383
Fucino	410	7.507
O.N.C.	70	3.100
Puglie	51	1.100
C.V.S.	686	16.123
ETFAS	152	3.866
Flumen	52	1.272
ERAS	--	--

II. UNION NATIONALE POUR LA LUTTE CONTRE L'ANALPHABETISME (Unione per la lotta contro l'Analfabetismo) U.N.L.A.

Constituée en 1947 dans le but de collaborer, sur le plan social et culturel, à la renaissance du Sud de l'Italie, cette Association a créé 72 Centres de culture populaire dans le Midi et dans les Iles

italiennes, qui assument des activités diverses : cours pour analphabètes, cours pour l'éducation des adultes, (éducation civique et sociale, économie agraire, comptabilité ...) et souvent aussi cours de formation professionnelle (formation des éléments qui quittent l'agriculture, formation des éléments destinés à l'émigration, très poussée dans ces régions...).

Il faut souligner la méthode "active" utilisée pour la réalisation de ces initiatives. L'analphabétisme a presque disparu dans les zones d'activité de l'U.N.L.A.

La formation acquise, non seulement professionnelle, mais aussi civique et culturelle, n'est pas considérée comme une fin en soi, mais elle est immédiatement utilisée pour d'autres initiatives sur le plan communautaire (coopératives, réalisations d'intérêt collectif, etc.).

700 Communes, ayant pris connaissance des résultats de l'activité de cette Union, ont demandé qu'elle y exerce son travail. Demande absolument impossible à accueillir, étant donné les moyens très modestes dont l'Union dispose (elle reçoit quelques modestes subventions des Ministères de l'Instruction Publique et de l'Intérieur, et de quelques organismes industriels et bancaires) et le nombre très limité de ses cadres.

III L'ASSOCIATION NATIONALE POUR LES INTERETS DU MIDI DE L'ITALIE

(Associazione per gli interessi del Mezzogiorno)

Cette Association déjà mentionnée pour ses activités sociales (jardins d'enfants, assistance sociale, etc.) réalise aussi des cours pour l'éducation des adultes, dans les mêmes endroits et en complément de ses activités sociales.

Ainsi, en 1958-59 deux cours ont été effectués, à titre expérimental, destinés aux mères ayant leurs enfants dans les jardins d'enfants de l'Association. En 1959-60 ces cours ont été portés à 6, à l'intention aussi des jeunes filles.

Des activités d'éducation des adultes sont également effectuées dans le cadre du "développement communautaire", intégrées au service social, à l'assistance technique agricole et à l'organisation des coopératives (zone d'Isernia - prov. Campobasso). Des études du milieu sont effectuées par cette Association avant de réaliser son activité. Deux enquêtes sociales complètes ont été réalisées dans deux différentes zones du Midi.

IV. Programme pour les activités sociales et éducatives, approuvé en mars 1959 par le Comité des Ministres pour le Midi et confié pour sa réalisation à l'A.A.I. (ADMINISTRATION POUR LES ACTIVITES D'ASSISTANCE ITALIENNES ET INTERNATIONALES).

C'est la Caisse du Midi qui finance ce programme. Il s'établit sur 4 branches d'activité, à réaliser dans un certain nombre de provinces du Midi. Les deux branches qui intéressent les milieux ruraux et le secteur éducatif sont les suivantes:

- éducation sanitaire, destinée aux femmes.

But : meilleure utilisation des structures sanitaires existantes et divulgation des méthodes d'hygiène et de prévention. Cette activité "pilote" se déroulera dans les provinces ayant une plus grande mortalité infantile : Matera, Reggio Calabria, Foggia et Bari.

- éducation des adultes en vue de leur participation plus active aux transformations du milieu dans lequel ils vivent.

Il n'y a pas encore de données officielles, ces activités venant de commencer. Leur valeur est liée, plutôt qu'à l'importance des chiffres, au fait que le plan a été conçu de façon organique et que sont utilisées des méthodes modernes et qui ont été particulièrement étudiées.

V. Branche rurale des ASSOCIATIONS CHRETIENNES DES TRAVAILLEURS ITALIENS (A.C.L.I.- Terra)

Les A.C.L.I.-Terra sont une branche spécialisée pour les ruraux des Associations A.C.L.I. dont le but est de contribuer à la formation des travailleurs, de défendre leurs intérêts et leurs droits, et de développer pour eux et leurs familles toute initiative de caractère économique, coopératif, récréatif qui se révèle nécessaire. Les objectifs (formation humaine, professionnelle, économique, religieuse) et les méthodes (cercles dans presque toutes les communes, rencontres sociales, cours d'éducation des adultes, organisation des loisirs...) sont les mêmes que ceux de l'ensemble du Mouvement, mais une adaptation au milieu rural est recherchée. L'action des A.C.L.I.-Terra s'est particulièrement affirmée dans les problèmes de la réforme agraire, du développement des coopératives agricoles, de la diffusion de la formation professionnelle agricole.. (Le Journal mensuel spécialisé est l'"Eco dei Campi" (L'Echo des Champs)).

En matière d'éducation des adultes, il faut citer aussi l'activité du C.I.F., de l'U.N.R.R.A.-CASAS, certaines réalisations de la C.E.P.A.S., de l'O.N.A.R.M.O., et indiquer qu'une Organisation, qui n'a pas d'activité directe en milieu rural, la Société UMANITARIA (dont le siège est à Milan) exerce sans doute une certaine influence dans ce milieu du fait que d'assez nombreux cadres des Organisations ci-dessus mentionnées ont suivi des stages pour éducateurs d'adultes organisés par elle.

VI. ORGANISATIONS DE JEUNESSE RURALE.

Ces Organisations, en Italie, sont :

- 1.- la Jeunesse agricole catholique et la Jeunesse agricole catholique féminine (Gioventù Rurale Cattolica et Gioventù Rurale Femminile Cattolica) qui ont, en matière de formation générale des jeunes ruraux et d'organisation de leurs loisirs, des objectifs et des méthodes semblables à ceux des Mouvements de jeunesse agricole catholique des autres pays, ceux de France et de Belgique particulièrement.

- 2.- les Groupes de jeunes cultivateurs (Gruppi Giovani Coltivatori) constitués au sein de la "Confederazione nazionale dei Coltivatori Diretti" depuis 1953, ont pour but principal de fournir aux jeunes une préparation technique, économique et syndicale pour l'exercice de leur profession, mais ils ont également certaines activités de formation culturelle et humaine, particulièrement par les Clubs 3 P. Ceux-ci, selon leur programme : "Provare - Produrre - Progredire" (Expérimenter - Produire - Progresser) habituent les jeunes à travailler en groupes, à mettre en commun leurs expériences, et favorisent leur développement culturel et civique par des voyages d'études. Le nombre de groupes de jeunes cultivateurs est de 7.631, et de Clubs 3 P de 1.800.
- 3.- L'Association nationale des jeunes Agriculteurs (Associazione nazionale dei Giovani Agricoltori), qui dépend de la Confédération de l'Agriculture italienne, a des buts principalement professionnels et syndicaux, mais contribue également à la formation générale de ses membres par ses réunions, ses débats, ses visites de fermes-modèles, ou autres voyages d'études.

Ces Organisations professionnelles "Confederazione Nazionale dei Coltivatori Diretti" et "Confederazione Generale dell'Agricoltura Italiana" ont également des activités de formation générale pour leurs membres adultes, particulièrement pour les femmes rurales dont il est fait mention ci-dessus en page 16.

VII. E.N.A.L. ENTE NAZIONALE ASSISTENZA LAVORATORI

Organisme national pour l'assistance aux Travailleurs.

L'Ente Nazionale Assistenza Lavoratori : E.N.A.L., est l'Organisme de droit public auquel l'Etat a confié la tâche, par la loi du 27.5.1937, de "promouvoir la meilleure utilisation du temps libre des travailleurs intellectuels et manuels, moyennant des Institutions et des initiatives susceptibles de développer leurs capacités morales, physiques et intellectuelles". Cet Organisme réalise ses activités par le moyen des CRAL (Cercles de Récréation et Assistance aux Travailleurs) qui sont des cercles décentralisés, actuellement

II/3/77

au nombre de 9.186, dont 3420 sont organisés à la campagne et dans les hameaux et 2026 ont pour base la commune - (pour la plus grande partie, il s'agit de petites communes).

Cet Organisme semble présenter les conditions (souplesse des programmes, organisation capillaire) susceptibles d'assurer le développement, dans les campagnes, d'activités récréatives axées sur leurs besoins particuliers ; il est toutefois impossible de l'affirmer, car les données de l'activité de l'ENAL sont centralisées sur base nationale. Elles témoignent de réalisations importantes d'un point de vue quantitatif (1), mais ne permettent ni de dégager la partie concernant les activités en milieu rural, ni d'établir exactement quelles sont les méthodes employées.

Une "Université du Temps libre", la première de ce type en Italie, vient d'être créée par l'ENAL à Modena (Emilie). Il est à prévoir qu'elle aura une contribution importante dans la mise au point de ces méthodes et que les milieux ruraux feront aussi l'objet de ses activités.

(1) Pour ne citer que les activités de culture populaire de l'E.N.A.I. (elle a par ailleurs des activités et manifestations artistiques, des réalisations de tourisme social et de vacances, des jeux populaires, des compétitions sportives, etc.) elles étaient, en 1959, les suivantes :

	<u>Nombre</u>	<u>Participants</u>
Conférences et débats	1.234	97.338
Cours de culture générale	154	6.754
Cours du soir d'instruction	387	6.661
Projections éducatives	3.069	343.356
Cours de langues étrangères	138	2.782
Cours professionnels	230	6.326
Visites à des musées, galeries et expositions	636	151.483
Concours littéraires	102	4.558

La formation générale postscolaire des jeunes et des adultes est assurée aussi bien par l'Etat que par des Organisations privées. Le Ministère de l'Education Nationale, de la Famille et de la Population organise des cours de préparation au mariage pour les jeunes gens et les jeunes filles. Ces cours sont constitués par un cycle de conférences concernant la préparation du point de vue moral, familial, sanitaire et culturel. Pour les adultes, le Ministère organise les cours de l'Ecole des parents, comprenant des conférences sur l'éducation familiale.

Parmi les Organisations privées, ce sont surtout l'"Action familiale et populaire" et l'"Action catholique" qui ont des activités de formation générale postscolaire des jeunes. L'"Action familiale et populaire" organise des conférences d'éducation familiale et culturelle, entretient des sections locales s'occupant des problèmes de la famille et publie périodiquement, dans une page spéciale du plus important journal luxembourgeois, des renseignements et des articles sur les problèmes familiaux et sociaux. Enfin, elle édite des brochures concernant les problèmes de l'habitat, de l'hygiène, de la législation familiale, etc....

L'"Action catholique" publie un périodique mensuel où les différents problèmes de la population rurale sont traités. De même, elle édite chaque année une brochure sur un sujet important et d'intérêt général.

La Ligue du Coin de terre et du Foyer organise des séances de préparation aux méthodes du bon jardinage et édite un périodique mensuel sur la culture du jardin potager.

Quant à l'organisation des loisirs, elle est assurée d'abord par les écoles agricoles qui organisent chaque année des voyages à l'étranger ayant en même temps un but instructif et culturel.

Parmi les Organisations privées, l'"Action catholique" organise des compétitions sportives et culturelles, des groupes hippiques, des concours d'appréciation de bétail de race, etc... Elle organise aussi des voyages d'études et entretient des salles de réunion pour conférences et jeux. Les bibliothèques paroissiales sont subventionnées par le Ministère de la Famille.

Des groupes d'amateurs organisent dans les villages des séances théâtrales et cinématographiques. La Ligue du Coin de terre et du Foyer, qui possède des sections dans beaucoup de villages, cultive l'esprit de sociabilité par des séances récréatives (fête de la mère) et des excursions.

PAYS-BAS

Les Pouvoirs Publics ont, en cette matière - comme dans tout autre domaine - une tâche générale d'encouragement, de subventions, de contrôle et de coordination des activités de l'initiative privée.

Il a été institué par la Loi du 13-5-1954 le "Raad voor de Jeugd-
vorming" (Conseil pour la Formation de la Jeunesse) qui a un rôle consulta-
tif auprès des Pouvoirs Publics pour tout ce qui concerne la formation de
la jeunesse en dehors de l'école aux Pays-Bas. Ce Conseil a plusieurs sec-
tions: Mouvements de jeunesse, travail social des jeunes, Instituts de for-
mation, sports, etc... et a créé des Conseils de jeunesse sur le plan pro-
vincial.

Les principaux Organismes privés ayant des activités de formation
culturelle ou d'organisation des loisirs en milieu rural sont les Asso-
ciations de Jeunes ruraux, les Associations de Paysans, les Ligues fé-
minines rurales et les Organisations syndicales de travailleurs agricoles.

I. ORGANISATIONS DE JEUNESSE

Les Associations de jeunes ruraux sont au nombre de trois:

- "Katholieke Nederlandse Jong Boeren- en Tuindersbond" (Fédération catho-
lique néerlandaise des Jeunes Paysans et Horticulteurs)
- "Plattelands Jongeren Gemeenschap Nederland" (Association néerlandaise
de la Jeunesse rurale)
- "Nederlandse Christelijke Jonge Boeren en Tuindersbond" (Fédération néer-
landaise chrétienne des jeunes Paysans et Horticulteurs).

Par leurs réunions, leurs sessions d'études, leurs journaux, elles
contribuent à la formation générale de leurs membres. Elles ont, par
ailleurs, créé des groupes de théâtre qui coopèrent avec la "Nationa-
le Amateur Toneel Unie (L'Union Nationale du Théâtre Amateur), des groupes
de déclamation, de chant, de musique, des ciné-clubs, etc... et organisent
des concours et des matches régionaux, voire nationaux.

Pour atteindre la jeunesse rurale non-organisée, elles suscitent,
avec d'autres groupements de jeunesse, des soirées de contact. Toutes
ces activités, la danse, le folklore, la célébration des fêtes, etc...,
offrent une très grande variété de choix aux jeunes ruraux pour leurs
loisirs.

Les Associations de sports sont également très nombreuses et attirent beaucoup de jeunes ruraux. (Dans le Brabant du Nord, par ex., 40% des amateurs d'athlétisme viennent de la jeunesse rurale organisés).

Financement: Le Gouvernement subventionne 60% des dépenses d'administration et de formation des cadres des bureaux nationaux de ces Organisations, et 40% de ces mêmes dépenses des bureaux provinciaux. En outre, des subventions sont accordées pour des activités particulières. Une certaine aide est apportée également parfois par les Provinces.

II. LES ASSOCIATIONS DE PAYSANS, LES LIGUES FEMININES RURALES, LES ORGANISATIONS SYNDICALES DE TRAVAILLEURS AGRICOLES.

Leur activité en ce domaine prend principalement la forme de la formation socio-agraire, traitée ci-dessus en page 24 et, de plus, en ce qui concerne les femmes, celle de la formation ménagère et d'économie domestique, au cours de laquelle sont abordés des problèmes plus généraux et qui constitue de ce fait une formation humaine plus large. Ces Organisations s'associent également à l'activité de l'Université populaire rurale "Ons Erf" décrite ci-dessous.

III. LA FONDATION "ACTIVITES DE TECHNIQUE RURALE POUR LES JEUNES"

(Stichting Technisch Landbouw Jongeren Werk).

Instituée en 1952, cette Fondation organise chaque année des concours dans une des branches techniques de l'agriculture. Il existe 40 branches différentes de concours. Ceux qui ne répondent pas aux règlements déjà fixés à cet effet ne reçoivent une subvention qu'après autorisation. Environ 10.000 jeunes agriculteurs, c'est-à-dire plus de 25% des jeunes ruraux organisés, prennent part chaque année à quelques centaines de concours.

La "Landbouwschap" (Centralo rurale des Organismos économiques de Droit public PBO) et les coopératives subventionnent les activités de cette Fondation.

Il faut signaler également l'activité des deux Associations rurales de Cavaliers (Landelijke Rijverenigingen) qui groupent les ruraux en possession de chevaux de labour. Elles veulent stimuler l'amélioration des soins aux chevaux, et organisent des activités de figuration et de démonstrations. Rares sont les fêtes rurales qui ne sont pas illustrées par une manifestation de ces groupes.

En plus des initiatives des Organismes sus-mentionnés, il existe de nombreuses activités privées et confessionnelles locales, qui sont parfois coordonnées sur base confessionnelle ou fonctionnelle dans des centres sociaux, des centres villageois, ou dans des Fondations régionales pour le Bien-Etre ou des Fondations provinciales pour le Travail social.

IV. LES UNIVERSITES POPULAIRES

De même que l'Allemagne, les Pays-Bas ont, pour l'éducation post-scolaire, tout un réseau d'Ecoles supérieures populaires. Il faut distinguer les "Volksuniversiteiten" qui n'opèrent que dans les villes, et les "Volkshogescholen", dont il sera question ci-dessous, qui organisent des cours et des réunions sous forme de séminaires, avec logement sur place.

Elles sont dues à l'initiative d'Organisations professionnelles ou des Eglises. Créées au début principalement pour donner une instruction de base, elles ont aujourd'hui des objectifs beaucoup plus vastes. En plus de l'apport de connaissances qu'elles procurent, elles veulent renforcer chez les participants le sens de leurs responsabilités vis-à-vis d'eux-mêmes et de leur milieu; elles visent à former l'ensemble de la personnalité.

Les cours peuvent être consacrés à des sujets de portée générale, ou se limiter à une seule matière; dans ce dernier cas, les groupes de participants peuvent être spécialisés: cadres ruraux, jeunes ruraux, femmes rurales, élèves assistants sociaux, aides familiales, moniteurs de jeunesse et de sports, puéricultrices, enseignants, élèves d'écoles ménagères, d'écoles techniques, etc...

Les matières dans lesquelles un enseignement est donné sont diverses: cours de formation générale qui traitent des principaux problèmes contemporains, formation économique et sociale (habitat, conséquences de l'industrialisation...), formation de caractère pratique (jardinage travaux manuels, travaux ménagers...), de caractère artistique (danse et rythme, art moderne, expression figurative, musique..)

Les "Volkshogescholen" sont actuellement au nombre de 15. Elles sont groupées sur le plan national, dans deux Fédérations:

- La "Vereniging tot Stichting van Volkshogescholen" (Association pour la Fondation d'Instituts d'Education populaire).
- La "Föderatie van Volkshogescholen op Katholieke Grondslag" (Fédération d'Instituts d'Education populaire à base catholique).

La seule Université populaire exclusivement destinée au milieu rural est "Ons Erf" à Berg-en-Dal, mais la plupart des autres "Volkshogescholen" reçoivent une bonne proportion de ruraux.

Plusieurs professeurs de l'Université catholique de Nimègue (une trentaine) collaborent régulièrement aux cours de "Ons Erf", vu la proximité de cette Université.

On peut établir ainsi la répartition des participants à l'Université populaire rurale d'"Ons Erf":

- | | |
|----------------|----------------|
| - 40 % adultes | - 60 % jeunes |
| - 45 % hommes | - 55 % femmes. |

Il faut signaler que les Universités populaires néerlandaises donnent régulièrement des cours à des participants venant de l'étranger.

Les "Volkshogescholen" reçoivent des subventions du Gouvernement et, souvent, des subventions provinciales et locales. Mais on peut dire qu'en général elles manquent de crédits et que les salaires des cadres et des collaborateurs sont bas.

F. ETUDES ET ENQUETES SOCIOLOGIQUES
ENQUETES SUR LES BUDGETS FAMILIAUX

I. INSTITUTS DE RECHERCHES SOCIOLOGIQUES EN MILIEU RURAL

Des recherches d'ordre sociologique et social dans les milieux ruraux sont effectuées par divers types d'organismes, qui sont notamment des Instituts de recherches sociales ou sociologiques, publics ou privés, spécialisés ou non dans les problèmes ruraux, des Institutions d'enseignement supérieur, où des professeurs dirigent des groupes de recherche, des services d'études d'organisations professionnelles agricoles, des organisations sociales privées, etc...

Les principaux de ces organismes, dans les pays de la C.E.E. sont les suivants :

1) En Belgique, parmi les organismes officiels réalisant de telles recherches, il faut citer les Instituts Agronomiques de GAND et de GEMBLOUX, le Centre d'Etudes Géographiques et l'Institut de Sociologie de l'Université de LIEGE, la Commission du Bien-Entre Rural, au sein du Comité National Belge de la F.A.O., qui a son siège à BRUXELLES, la Société Nationale de la Petite Propriété Terrienne.

Sur le plan privé, le Centre d'Etudes Rurales de BRUXELLES, le Centre de Recherches en Sociologie Rurale au sein du Centre d'Etudes Sociales de l'Université de LOUVAIN, le Boerenbond, qui a son siège à LOUVAIN, le Mouvement Catholique d'Éducation Rurale, qui a son siège à BRUXELLES.

2) En République Fédérale d'Allemagne, il est très difficile de décrire clairement les recherches en matière de sociologie rurale qui sont développées sur le plan tant fédéral que des Länder(1) Les instituts de politique agricole et de gestion des fermes s'occupent entre autres des questions sociologiques de l'agriculture et de la campagne. A ceci s'ajoutent les recherches d'autres instituts universitaires en dehors de l'agriculture.

En vue d'adapter les résultats des recherches dans les Länder aux besoins sur le plan fédéral, il a été créé en 1952 la Société d'Etudes de Politique Agraire et de Sociologie Rurale (Forschungsgesellschaft für Agrarpolitik und Agrarsoziologie).

(1) Les Universités, comme l'ensemble de l'éducation, relèvent des Länder.

Un nombre variable d'instituts régionaux de recherche collaborent, dans le cadre de cette Société, à des sujets communs relevant de la sociologie rurale. La Société d'Etudes a donc une mission de coordination, indépendamment de laquelle elle entreprend des études propres (p.ex. pour la documentation du Plan Vert).

Des questions spéciales touchant à l'exploitation familiale sont étudiées dans l'Institut de Recherches pour l'Exploitation Familiale, à Francfort/Main (Forschungsstelle für Bäuerliche Familienwirtschaft). En outre, il faut citer dans ce cadre, la Société de Recherches sociales Rurales (Agrarsoziale Gesellschaft, e.v.) à Göttingen dont la mission comprend la documentation et la prise de conscience du public sur des questions actuelles, ainsi que la recherche appliquée relative à certains problèmes relevant de la sociologie rurale.

3) En France, il existe trois institutions spécialisées en sociologie rurale : le Centre d'Etudes Sociologiques (Groupe de sociologie rurale) qui dépend du Centre National de la Recherche Scientifique, le Laboratoire d'Ethnographie Française, et le Centre d'Economie et de Sociologie Rurales de l'Ouest, à RENNES. Par ailleurs, l'Institut des Hautes Etudes de Droit Rural et d'Economie Agricole a organisé un enseignement de la sociologie rurale.

D'autre part, des recherches sont effectuées par les organismes suivants : la Fondation Nationale des Sciences Politiques, l'Institut National d'Etudes Démographiques, l'Institut National d'Hygiène, le Groupe d'Ethnologie Sociale du Centre National de la Recherche Scientifique, le Centre d'Etudes Economiques, la Société française d'Etudes Agricoles, le Centre de Recherches et d'Etudes Agricoles, le Mouvement "Economie et Humanisme".

4) En Italie, il faut signaler la Société Italienne de Sociologie Rurale constituée en juillet 1959, qui a son siège à ROME, auprès de l'Institut National d'Economie Rurale, et qui travaille en collaboration avec l'Association Italienne de Sciences sociales, la section sociologique de la S.I.I.S.E.N. (Association pour le Développement Industriel du Sud de l'Italie), le Centre d'Etudes Sociologiques de la Revue "Nord et Sud" (Naples), le Centre de Sociologie de la Coopération (Rome).

5) Aux Pays-Bas, le département de sociologie de l'Université agricole de WAGENINGEN réalise de nombreuses recherches, pour lesquelles il est particulièrement bien équipé. D'autres organismes sont également à signaler : l'Institut d'Economie Rurale de LA HAYE, le service sociologique de la Direction de l'aménagement du Zuyderzee, ainsi que les services provinciaux de planification et les instituts économiques et technologiques provinciaux. Les sections de sociologie des différentes Universités font fréquemment porter leurs travaux sur les questions rurales.

Sur le plan européen a été créée en 1957 la Société Européenne de Sociologie Rurale (Secrétaire : Dr H. KOTTER de BCNW) ; parmi les fondateurs qui appartiennent à 13 pays d'Europe, se trouvent les principaux professeurs et sociologues des instituts et centres de recherches mentionnés ci-dessus appartenant aux pays de la Communauté Economique Européenne.

II. RECENTES RECHERCHES DE SOCIOLOGIE RURALE

On trouvera, ci-dessous, la liste de quelques récentes recherches de sociologie rurale (dont un grand nombre sont encore actuellement en cours), extraite du Rapport de H. MENDRAS à la réunion du Groupe spécialisé de la F.A.O. en août 1960 à Oslo.

BEIGIQUE

- Institut Agronomique de l'Université de Gand :
Les mentalités agricoles.
- Centre d'Etudes Rurales (Bruxelles) :
Etudes de démographie rurale.
- Institut de Sociologie de Liège :
La vie rurale de la Lorraine belge et la réaction des agriculteurs au remembrement.

ALLEMAGNE

- Forschungsgesellschaft für Agrarpolitik und Agrarsoziologie (Bonn) :
Mesures en vue de l'amélioration des structures agraires.
Industrialisation des régions rurales.
- Agrarsoziale Gesellschaft (Göttingen) :
Travail et loisirs des enfants ruraux.
Salariés agricoles.
Ecologie des régions rurales.
Développement des coopératives.

FRANCE

- Centre d'Etudes Sociologiques (Paris) :
Monographie d'une commune rurale, sociologie de la connaissance.

II/C/88

Ecologie, réseaux de communications et élites dans un canton.
Industrialisation d'une région rurale.
Attitudes des agriculteurs à l'égard de la modernisation.
Conditions psycho-sociologiques de la modernisation d'une vallée des Alpes.
Relations familiales et éducation.

- Institut National d'Etudes Démographiques (Paris) :

Diverses études démographiques en particulier sur les migrations.
Isolats et consanguinité.

-- Association Nationale des Migrations Rurales (Paris) :

Attitudes des agriculteurs à l'égard des migrations.

- Centre de Recherches et d'Etudes Agricoles (Paris) :

Urbanisation de certaines régions rurales, activités mixtes des ouvriers-paysans.

ITALIE

- S.V.I.M.E.Z. (section sociologique) :

Urbanisation des ruraux du sud de l'Italie.

-- Université Agricole de Portici, département d'économie et de politique agricole : "Politique agricole du "Mezzogiorno".
Etudes de communautés et aménagement du territoire.

- Centre d'Etudes Sociologiques de la Revue Nord et Sud (Naples) :

Etude sur l'exode rural.

- Centre de Sociologie de la Coopération (Milan) :

Etudes de coopératives.

- Centre d'Etudes Sociales et Administratives (Bologne) :

Structures sociales et réformes agraires.

PAYS-BAS

- Université de Wageningen - Département de Sociologie :

Problèmes généraux de sociologie et de démographie rurales.
Participation des agriculteurs aux associations.
Evaluation des méthodes de vulgarisation horticole.
Evaluation des méthodes de vulgarisation agricole.
Migrations rurales.
Problèmes familiaux.

- Institut d'Economie Rurale (La Haye) :
Sociologie appliquée à la planification.

On peut signaler quelques autres recherches en cours :

En France, par le Centre d'Etudes Sociologiques :

- Le tourisme et l'évolution des structures économiques et sociales en milieu rural de montagne.
- Représentation de la ville et de la société française chez les agriculteurs.
- Les adolescents ruraux : vision de l'avenir et adaptation au futur métier (étude en collaboration avec les Maisons familiales d'apprentissage rural).

par le Centre de Recherches et d'Etudes Agricoles :

- Etude psycho-sociologique sur les attitudes des agriculteurs à l'égard de la propriété et de la terre. (Etude en collaboration avec le Centre d'Etudes Sociologiques).

En Belgique :

- Les petites communes dans l'aménagement rural, par le Centre d'Etudes Rurales.
- Enquête économique et sociale sur les petites exploitations agricoles (en collaboration entre le Ministère de l'Agriculture, la Société Nationale de la Petite Propriété Terrienne, le Centre d'Etudes Rurales).

III. ETUDES SOCIOLOGIQUES SUR LES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL DES FEMMES RURALES

Il ne s'agira pas ici d'un recensement des études faites sur cet important problème des conditions de vie des femmes paysannes, mais seulement de quelques données sur certaines enquêtes effectuées en France et en Allemagne à cet égard.

1. En FRANCE - Etude du budget-temps de la femme mariée à la campagne faite par l'Institut National d'Etudes Démographiques (I.N.E.D.) en 1958 (1). Cette étude a porté sur 1645 femmes, âgées de moins de 47 ans, vivant en milieu rural. (Près de la moitié dans des communes de moins de 1.000 habitants, les autres dans des communes de 1.000 à 5.000 habitants).

(1) Résultats publiés dans la Revue "Population" d'avril-juin 1959.

II/C/88

Parmi les femmes de cultivateurs, 84 % ne disposaient d'aucune aide domestique, et 69 % d'aucune aide familiale (de la part de grands-parents, d'une fille aînée ou d'une travailleuse familiale). Parmi les femmes d'ouvriers-agricoles cette proportion était respectivement de 95 % et de 72 %.

Le tableau ci-dessous donne les résultats obtenus quant à la répartition du temps de la journée moyenne pour les femmes de cultivateurs

Répartition du temps de la journée moyenne dans les diverses occupations et selon le nombre d'enfants (en heures, et dixièmes d'heures)		
	1 enfant	3 enfants et plus
Nombre de personnes observées	178	219
- Activités ménagères	6,3	7,0
- Soins aux enfants (y compris conduite à l'école, aide aux travaux scolaires...)	1,6	2,5
- Travail professionnel et trajets, travail de la ferme (traite, basse-cour, confection du beurre...), jardinage, travail des champs	4,0	3,0
Total de ces 3 groupes d'activité	11,9	12,5
- Toilette, repas, sommeil, distractions	12,0	11,5
Total général :	24,0	24,0
Heure du lever	6 h 25	6 h 20
Heure du coucher	22 h	22 h 10

Des comparaisons ont été faites entre cette enquête et celle menée également par l'I.N.E.D. en 1958 "budget-temps de la femme mariée dans les agglomérations urbaines" (1). On trouvera ci-dessous le tableau comparant la durée hebdomadaire du travail :

(1) Résultats publiés dans "Population" 1958 - n° 4.

	Femmes de cultivateurs	Femmes qui travaillent		Femmes sans profession	
		Ville	Campagne	Ville	Campagne
Sans enfant	80,4	77,3	79,1	54,3	63,3
1 enfant	83,6	83,6	81,3	71,2	74,1
2 enfants	87,9	83,5	85,7	75,5	78,0
3 enfants et plus	87,7	84,0	84,0	77,5	82,5

2. En ALLEMAGNE, Mesdames Anne SPRENGEL et Karola DAHM ont publié en 1958 un document intitulé "Zur sozialen Lage der Landfrau, Bedeutung und Problematik der Frauenarbeit in der Landwirtschaft, Massnahmen zur Erleichterung der Situation der Landfrau", dans la Revue "Berichte über Landwirtschaft" Bd. 36, qui résume les principales études faites en Allemagne, sur les conditions de vie et de travail des femmes rurales.

En Allemagne, 54 % des membres des familles travaillant d'une façon permanente ou intermittente dans l'agriculture sont des femmes. Le pourcentage des femmes, sur le total de la main-d'oeuvre travaillant de façon permanente, s'élève à 36 % ; tandis que, en ce qui concerne la main-d'oeuvre saisonnière, le pourcentage se monte à 60 %. On a calculé en 1958 que les femmes fournissent 34 % du travail productif des exploitations, ce pourcentage étant plus élevé dans les petites exploitations. En 1952, une recherche a été effectuée sur le budget-temps de la paysanne par plusieurs Instituts scientifiques, parmi lesquels le "Bundesforschungsanstalt für Hauswirtschaft" (Institut fédéral de recherches sur l'économie ménagère), de Bad-Godesberg. Elle portait sur 256 exploitations disséminées sur tout le territoire de la République fédérale. Les résultats ont montré que le jour de travail moyen annuel de la femme comporte 12 heures, tandis que celui de l'homme n'en comporte que 10.

D'après cette enquête, la journée de travail des femmes se répartit en moyenne annuelle, comme suit :

Travaux ménagers	6,95 h. par jour = 58,0 %
Travail de ferme	2,77 h. par jour = 23,1 %
Travail dans les champs	1,58 h. par jour = 14,0 %
Direction du ménage et de l'exploitation	0,59 h. par jour = 4,9 %
	<hr/>
	12,00 h. par jour = 100 %

II/C/90

Ici aussi, il y a de très grandes variations selon les saisons et l'importance des exploitations. Un trait caractéristique est cependant la priorité donnée au travail dans l'exploitation sur le travail ménager, lorsqu'il y a à choisir, notamment dans les périodes de pointe des travaux agricoles. D'autres études sur le travail de la femme, faites par le "Max Planck - Institut für Arbeitsphysiologie" (Institut Max-Planck de physiologie du travail), de Dortmund, et le "Bundesforschungsanstalt" de Bad-Godesberg, portent sur la consommation d'énergie en Kcal/Min. On a constaté par ces enquêtes que les travaux de transports sont ceux qui demandent le plus d'énergie. Alors que la limite de la consommation de calories pour un travail permanent est considérée comme étant 3,3 Kcal/Min., on a constaté que le transport manuel de deux seaux pleins excède cette limite de 30 % et que l'utilisation de la brouette dépasse cette limite de 40 %.

On a calculé que les femmes dans l'agriculture parcourent annuellement, pour les transports nécessités par les travaux de ferme, des distances variant de 60 à 1.100 km.

IV ENQUETES SUR LES BUDGETS FAMILIAUX AYANT PORTE SUR UNE POPULATION RURALE

Les enquêtes sur les budgets familiaux portant sur une population rurale sont rares, ce qui est sans doute dû aux difficultés qu'elles présentent, en particulier du fait de l'auto-consommation, consommation par les agriculteurs de denrées produites par eux.

Sont indiquées ci-dessous les enquêtes effectuées en milieu rural ayant porté sur un échantillon suffisamment large (au moins plusieurs centaines de ménages) et fournissant une classification de ménages par groupes économiques (en général niveau de revenu ou niveau de la dépense totale).

- Allemagne : Enquête sur les ménages ruraux effectuée par "Statistisches Bundesamt, Wiesbaden" 1953
- France : Enquête sur les dépenses des ménages d'exploitants agricoles effectuée par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques. 1952

- Enquête sur les budgets familiaux effectuée par le Centre de Recherches et de Documentation sur la Consommation (CREDOC) et l'INSEE. 1956
- Italie : Structure et élasticité de la demande d'après un échantillon de familles italiennes effectuée par l'Institut DOXA 1953
- Pays-Bas : Enquête budgétaire nationale effectuée par "Centraal Bureau voor de Statistiek" à la suite de laquelle a été publié un Rapport spécial sur les dépenses des ménages de travailleurs agricoles, d'après la taille de la famille et le revenu. 1952

On peut encore citer :

En France, une enquête sur les consommations alimentaires dans la Sarthe, menée auprès de 300 familles rurales, par l'Institut National d'Hygiène en 1957.

En Allemagne, une enquête sur les consommations alimentaires des cultivateurs en Bavière, menée auprès de 80 familles en 1958.

Aux Pays-Bas, une enquête nutritionnelle menée auprès de 3.085 familles de tous types en 1951.

Ne sont pas mentionnées ici les enquêtes d'initiative privée.

Il y a lieu d'indiquer que ces enquêtes ne peuvent se prêter à des comparaisons internationales, les méthodes employées présentant de grandes différences entre elles.